





STATIQUE SOCIALE

DE L'ÉQUILIBRE

ET DE SES LOIS

STATIQUE SOCIALE

DE L'ÉQUILIBRE

ET DE SES LOIS

PAR

LE D^r CLAVEL



PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

97, rue Richelieu, et passage Mirès

1861

Reproduction et traduction réservées.



110067

Cette jeunesse si filiale et si aimante pour ceux qui lui versaient les inspirations généreuses refusait à un cœur flétri le droit d'enseignement. Tel professeur, après un pacte honteux, était banni de sa chaire par les huées et les sifflets. La police ne réprimait pas trop fort les petites émeutes ; sa débonnairété était son moindre défaut : il paraît cependant qu'elle a tenu à s'en corriger. Chacun alors était à la fois artiste et étudiant. L'élève en droit ou en médecine fréquentait les ateliers ; le peintre et le sculpteur fréquentaient les amphithéâtres. De cette communion de l'art et de la science est sortie une nouvelle aspiration vers la société idéale qui avait tant préoccupé les encyclopédistes. Des mêmes causes sortaient les mêmes effets. Les alchimistes de cette nouvelle pierre philosophale, après avoir lu Fourier et Saint-Simon, s'en allaient comme leurs devanciers du moyen âge chercher le secret du grand œuvre dans le portail de Notre-Dame. Plus d'un était amoureux de cette vieille église et passait sa nuit à la considérer au clair de la lune. Un autre faisait des pèlerinages réguliers à la fontaine des Innocents ou à la cour du Louvre ; un autre se mettait en adoration devant les débris de l'art grec comme devant le symbole de toute poésie et de toute vérité. En littérature il y avait les classiques et les romantiques. Aucune tolérance : rien que du fanatisme et de la foi. Aussi, quelles discussions ! quels chocs d'âmes ! quelles étin-

celles d'esprit suivies d'obscurités profondes ! quelles ébauches d'œuvres de génie finissant en éclats de rire !

Dans ces orgies de l'esprit et du sentiment , les organisations vibrantes jettent au dehors toute leur sève, tandis que les organisations concentrées recueillent la vie livrée au vent : les premières s'épuisent quand les autres s'enrichissent , et il arrive que des têtes condamnées à la médiocrité par leur dureté native sont capables de saines productions. Le crâne le plus épais, quand il est martelé sous l'émotion, s'amollit et se laisse pénétrer. Plus tard, il redevient dur, comme devant, et n'offre aucune sortie à ce qu'il a laissé entrer. Il emprisonne dans une même cervelle les idées antagonistes que lèguent les temps d'effervescence et de transition ; il prépare ces luttes de l'âme qui peuvent aboutir au suicide et à l'aliénation , mais qui seules produisent les combinaisons de principes d'où sort le progrès social.

Pendant un quart de siècle se sont pressées dans ma tête les idées de mon époque traduites et élucidées par cent écrivains ou par ces merveilleux causeurs qui concentrent toute leur puissance de production dans une conversation étincelante. Leur parole illumine l'atmosphère de génie qui environne Paris, leurs discussions font naître mille rapports entre les idées anciennes et les idées nouvelles ; ils sèment les fleurs de la civilisation, ils livrent au vent les graines de l'ave-

nir, sans se préoccuper de la récolte. Derrière ces cigales du progrès viennent les fourmis, qui recueillent patiemment tout ce qui obtient croissance et maturité, accumulant ainsi des richesses dont elles se prétendent propriétaires. A regarder de près, les écrivains jouent tous, plus ou moins, le rôle de la fourmi : ils récoltent les idées qu'ils n'ont pas semées, ils ne sont vraiment que les secrétaires de leur époque. Je ne prétends nullement faire exception à la règle. Des idées mères de ce livre, aucune n'est à moi ; la seule chose que je puisse réclamer, c'est une part de leur combinaison ; encore est-elle le fait d'une structure organique et d'une dureté de cervelle qui garde obstinément d'anciennes impressions. Depuis que je travaille à concilier l'antagonisme de principes qui me blesse dès le temps de ma jeunesse, j'ai vu changer autour de moi les hommes et les opinions. Le grand nombre, par faiblesse, épuisement, banalité ou découragement, s'est livré à la force sociale dominante. Or, à partir de 1842, cette force a été l'argent. Quel homme n'a vu des amis, autrefois sincères, ardents et dévoués, se vendre pour un peu d'or, et, comme un bétail de l'usure, subir une sorte d'engraissement physique et moral ? Qui n'a vu la foule se courber chaque jour plus bas devant la majesté de la richesse ? Seuls, quelques fanatiques de l'idée ont osé se prendre au géant de l'agiotage, fouiller ses entrailles d'un ongle acéré, et se faire écraser au prix

d'une vengeance suprême. L'époque a prodigué la honte aux vaincus, mais leur lutte n'est pas moins l'honneur de la France, qui seule en fut le théâtre. Un moment le géant fut abattu par le dégoût d'un peuple qui fait volontiers de son gouvernement le bouc émissaire des péchés d'Israël. Mais après la défaillance de 1848 l'argent se releva plus puissant que jamais. Ses ennemis agissaient sans ordre et sans discipline; leurs armes n'avaient ni la même trempe, ni la même longueur: il les brisa les unes après les autres.

Je n'ai aucune prétention de recommencer la lutte ou de fournir les éléments d'une nouvelle révolution; mais je sais que toute puissance exclusive porte la ruine dans ses flancs. L'argent livré à lui-même succombera sous ses propres excès. Déjà il penche vers le précipice; il ne peut faire surgir une richesse sans produire une égale somme de misère; il fait du paupérisme la plaie des opulentes nations; il compense le luxe d'une famille par les privations de cent autres; il se concentre par le fait même de ses bénéfiques, diminuant ainsi le nombre de ses défenseurs et augmentant le nombre de ses ennemis; avant qu'il soit bien longtemps, il doit succomber à son tour.

Mais il ne suffit pas de prévoir une catastrophe, il faut connaître les malheurs qu'elle entraîne, et les conjurer s'il se peut. Pour ce faire, on doit se garder de la haine, qui met un bandeau sur les yeux comme l'a-

mour, dont elle est la négation ; on doit se garder des folles espérances de la personnalité ; on doit surtout se raidir contre l'impatience et le découragement. Le penseur qui analyse froidement notre époque trouve plus d'une raison d'espérer. Il sait que du fumier païen est sorti la fleur du christianisme, que de la féodalité est sortie la liberté individuelle, que de la monarchie est sorti le principe de l'égalité sociale, que de l'exaltation de l'argent est sortie une puissance énorme de production. S'il se demande pourquoi des principes qui tous ont obtenu force et grandeur succombent les uns après les autres, léguant d'effroyables malheurs à l'humanité, il trouvera la réponse dans le rocher qui se brise d'autant plus sûrement qu'il s'élève davantage au-dessus de la vallée, dans le monument qui croule toujours du côté où il penche, dans la destruction de tout ce qui ne se conforme pas aux lois de la statique. Dire puissance exclusive, c'est affirmer la destruction. Tout ce qui persiste dans ce monde, tout ce qui est, procède de l'équilibre s'appliquant aux choses morales comme aux choses physiques, car il est le critère du vrai, du beau, du bien, du juste et de l'utile. Le jour où il se placera entre la religion qui enseigne le devoir et la philosophie qui enseigne le droit, entre la science qui dit vérité et l'art qui dit beauté, entre la liberté féodale et l'égalité démocratique, entre le travail et le capital, ce jour-là

les principes sociaux arcbutés les uns contre les autres formeront une pyramide capable de défier la destruction.

Telle est la pensée de ce livre. Elle n'est pas nouvelle, car on peut la retrouver dans toutes les grandes époques philosophiques et religieuses. Elle est au fond des doctrines de Platon, d'Aristote, de l'école d'Alexandrie, de Descartes, de Spinoza, de Leibnitz, de Kant, de Hegel et de l'éclectisme français, comme au fond des doctrines des pères de l'Église. Elle se retrouve chez les écrivains modernes qui dans l'antinomie, la triade, la série, etc., etc., rajeunissent de vieilles idées en cherchant la création de l'ordre dans l'humanité.

Loin que l'idée de l'équilibre m'appartienne, c'est moi qui suis devenu sa propriété. Depuis bien des années déjà elle m'enveloppe et me pénètre, se reproduisant sous mille aspects divers, entrant de vive force dans mon âme, prenant chaque jour plus de place dans mes études, me forçant à les recommencer sous sa direction, me donnant l'explication de bien des choses cachées, me montrant la ruine des systèmes politiques dans l'unité de leur principe. Quand je lui reproche de représenter elle-même l'unité, elle m'objecte son impossibilité d'exister autrement qu'entre deux oppositions, elle se dit l'unité dans la pluralité, elle se montre comme l'emblème de la conciliation. Je ne sais

que répondre, et, comme un amoureux qui ne voit que par les yeux de sa maîtresse, je m'en vais analysant toute chose avec le microscope de l'équilibre. Après l'analyse est venue la synthèse. Il m'a fallu suivre un guide inflexible et parcourir des chemins qui ne me plaisent pas toujours.

Deux raisons me font une loi de publier la relation de cet étrange voyage. La première est l'obligation de confesser ce que l'on croit être la vérité. La seconde est l'espoir de conjurer une partie des misères qui menacent la société, de prévenir les vengeances et les réactions, qui sont les grands dangers des époques d'affranchissement : elles présagent des réactions en sens contraire. La crainte de m'abuser sur la portée de mon livre et d'attribuer au fruit de vingt années d'études une valeur qu'il n'a pas, m'engage à consulter l'époque et le public, mettant sous leurs yeux une espèce d'abrégé où se trouvent les idées capitales, leur ordre et leur enchaînement, mais où sont de grandes lacunes dans les idées secondaires. Ces lacunes seront vite comblées, si la chose en vaut la peine, et chacun pourra les faire disparaître aussi bien que moi. Mais ce qu'il ne sera pas facile d'obtenir, ce sont les conséquences de l'équilibre, à supposer que le public en admette le principe. De profondes modifications seraient imposées à la science, aux arts, à la morale, à la justice et à l'économie sociale, qui devien-

draient les conséquences les uns des autres, s'organiseraient dans une même série, se serviraient réciproquement de preuve ou de soutien, et formeraient, en dernier lieu, la théorie de la civilisation. Si de pareils travaux théoriques doivent précéder l'application, il est évident que l'*équilibre social* ne peut organiser la génération présente. Il n'a qualité ni pour blâmer, ni pour approuver : il est une pure utopie. Prétendre l'appliquer, à cette heure, serait préparer une expérience malheureuse et lui infliger un discrédit qu'il ne mérite pas. Tout au plus peut-il être considéré comme un lointain espoir.

Le siècle a dû apprendre par ses malheurs ce que valent les réformes prématurées et contraires aux mœurs ; il doit sentir la nécessité de ne pas agir empiriquement, et de demander à la science l'ordre des progrès qu'il doit accomplir. Peu importe le temps ! la pauvre personnalité humaine est seule à s'en inquiéter. La vérité sait attendre : elle est la réalité dans l'avenir.

DE

L'ÉQUILIBRE SOCIAL



DE
L'ÉQUILIBRE SOCIAL

CHAPITRE PREMIER.

I

MÉTAPHYSIQUE.

Il est de mode de railler la métaphysique et ses efforts pour arriver à la connaissance de l'être ou de la substance ; mais le penseur sait bien que cette connaissance, malgré ses erreurs, est ce qui gouverne l'humanité. Dieu, chez tous les peuples, est la substance par excellence, et la religion d'une époque est toujours l'expression des notions générales sur l'être. Quand les peuples voient la substance dans la matière, l'idole et son culte surgissent fatalement ; la civilisation entière

est matérialiste. L'idéal de l'être apparaissant dans la forme, la divinité devient le mythe qui suppose le culte des qualités et attributs. Alors Dieu se divise à l'infini ; il se révèle par l'harmonie. L'art, dont la mission est d'idéaliser la forme, devient un acte religieux : la beauté est d'essence divine.

Quand la métaphysique prétend découvrir la substance dans l'esprit, on voit surgir l'unitéisme et toutes ses conséquences. La matière et la forme perdent leur importance, le physique s'abaisse devant le moral, l'âme méprise le corps. Absorbé par la contemplation de l'infini, l'homme néglige l'art et les splendeurs terrestres.

Les trois concepts matière, forme et esprit, représentent trois phases diverses de la civilisation. Ils sont le progrès de la raison humaine, partant du caillou et arrivant à l'infini. Mais comme le présent contient toujours le passé et se trouve impuissant à le détruire, le spiritualisme n'a pu faire disparaître ni le formalisme ni le matéria-

lisme ; les trois substances se trouvent en présence , se niant réciproquement, bien qu'elles entrent dans la même religion et dans le même culte (1).

Quelque chose d'analogue se passe dans la philosophie. Elle sait qu'il n'y a ni deux vérités ni deux substances , et cependant elle se trouve en présence de la matière , de la forme et de l'esprit, ne sachant où est la réalité, s'épuisant pour concilier les trois termes et les combiner dans l'être unique, arrivant à démontrer qu'ils s'excluent réciproquement.

Pendant longtemps on a cru mettre hors de doute l'existence de la matière en la caractérisant par la pesanteur, par l'impénétrabilité et par la divisibilité ; mais la science a montré la réalité de l'électricité, du calorique et de la lumière, qui

(1) On sait que les ministres intelligents du culte catholique, orthodoxe, et même mahométan, n'ont pu bannir le mythe de la cérémonie religieuse, ni empêcher l'adoration des reliques.

sont impondérables ; elle a montré la pénétrabilité des métaux les plus durs et leur impuissance à contenir les fluides ; elle admet que les atomes corporels ne sont pas divisibles, tandis que les nombres incorporels sont très susceptibles de division. La métaphysique moderne a cru se montrer plus habile en faisant de la matière l'inertie dans la dimension ; mais la science démontrant que des forces multiples sont inhérentes à tout ce qui occupe un point de l'espace, et que l'inertie est inconciliable avec une réalité, il en résulte que l'expression de *matière* a perdu tout sens métaphysique et reste dans le langage usuel comme un synonyme de *corps*.

De même, la forme qui représente des universaux, des propriétés, qualités, nombres, attributs et figures, suppose quelque chose d'antérieur. Elle ne peut être la substance que pour un petit nombre d'idéalistes.

Enfin, si l'on veut considérer comme substance l'esprit, qui, étant l'opposé de la matière ou

des corps, ne peut avoir ni dimension, ni figure, ni poids, on arrive à un être qui se trouve à la fois partout et nulle part, qu'il est impossible de se figurer et de concevoir. Aussi l'expression *esprit* n'a plus de sens métaphysique; elle devient synonyme de *force*.

C'est à la philosophie allemande et à ses immenses travaux qu'est due cette transformation de la matière, de la forme et de l'esprit en de purs concepts. Descartes avait donné le signal, et après lui Spinoza ne vit plus qu'une substance à la fois corporelle et spirituelle, la divinité. Leibnitz trouva dans la monade, fille de l'atome, le principe de toute réalité; enfin Hegel trouva le caractère de l'être dans le *devenir* ou dans la combinaison de l'évolution et du mouvement. Kant vint couronner l'œuvre en montrant que la raison humaine est impuissante à concevoir la substance. Spinoza, Leibnitz, Hegel et Kant n'ont été ni matérialistes, ni idéalistes, ni spiritualistes. Leurs systèmes sont la synthèse de la science contem-

poraine ne reconnaissant que des phénomènes, forces, dimensions et mouvements.

Cette destruction de la substance idéale qui avait donné naissance aux religions spiritualistes, laisse sans appui le christianisme et le mahométisme. Ils meurent dans l'âme des peuples cédant la place à une sorte de panthéisme, ne séparant pas Dieu de la nature et prétendant les adorer simultanément. La théologie disparaît peu à peu devant les sciences naturelles, le temple est remplacé par l'école, l'étude se substitue au culte.

Il devient évident pour le penseur que l'humanité est à la veille d'une crise autrement grande que celle du paganisme se substituant à l'idolâtrie, ou du christianisme se substituant au paganisme. Les principes de l'ancienne civilisation succombent les uns après les autres. Le moraliste ne sait où chercher ses prescriptions, le légiste ne sait plus où est le droit, le poète et l'artiste n'ont plus la notion du beau, tous perdent la tradition du passé sans avoir le mot de l'ave-

nir. Partout l'idéal devient un brutal réalisme.

Les choses iront ainsi tant que les principes de la civilisation future ne surgiront pas du sein de l'humanité. Cette conviction a multiplié les révélateurs et les prophètes, mais ils n'ont pas été entendus : le siècle n'est pas à la religion. Il n'aime guère la philosophie ; sa croyance est à la science, qui seule grandit quand tout croule autour d'elle. C'est que le savant écarte l'idée métaphysique ou religieuse de l'absolu pour concentrer toutes ses forces sur le fait, la seule chose de ce monde qui ne puisse être niée.

II

DU FAIT EN GÉNÉRAL.

On nomme fait le changement, l'acte et le phénomène, sans tenir compte de l'idée de substance. Sous l'analyse de la raison, le fait devient force

et mouvement. La force est le fait en puissance, le mouvement est le fait en réalité.

Une seconde analyse partage la force en masse et vitesse, tandis qu'elle divise le mouvement en quantité et direction. La masse et la quantité aboutissent au nombre, qui, lui-même, est chiffre et numération; la vitesse et la direction aboutissent à la ligne, qui devient figure et géométrie. Il en résulte que les faits, quels qu'ils soient, tombent sous l'action des mathématiques, devenues ainsi la logique par excellence.

Avant de passer outre, il est bon de remarquer que le fait se décompose en parties, se divisant elles-mêmes jusqu'au moment où elles arrivent à l'unité irréductible, dernier terme de l'analyse; de même toutes ces parties divisées se réunissent et se combinent sous l'effort de la synthèse pour arriver à un autre genre d'unité. La force qui sépare est répulsion, et le mouvement qui lui correspond est destruction; la force qui unit est attraction, et le mouvement corrélatif est formation.

Les termes répulsion, destruction, attraction et formation, peuvent être organisés en série et constituer une proportion.

Ce serait une erreur de croire que la force et le mouvement sont restés dans le domaine de la raison pure ou de la spéculation : ils sont devenus choses d'expérience par l'électricité, réalité singulière qui échappe aux conceptions de l'ancienne métaphysique, car elle n'est ni matière, ni forme, ni esprit. La science en fait un fluide qui, en tant que force, combine une vitesse extrême à une masse minime, et qui, en tant que mouvement, joint l'infini des directions à une quantité à peine appréciable. Cette ténuité de la masse et de la quantité fait comprendre l'électricité comme une série de courants qui, selon qu'ils s'attirent ou se repoussent dans leur état positif et négatif, sont formateurs et destructeurs. Où existe une électricité, surgit aussitôt l'électricité opposée; mais à peine en présence, les deux fluides

retournent à l'unité par leur combinaison, tandis que les fluides de même nature se repoussent et restent distincts.

En cherchant ce que deviennent la masse et la quantité de deux courants électriques perdant leur vitesse par la limitation réciproque ou la combinaison, on pense à l'atome qui pourrait se définir de la force et du mouvement fixés. L'état positif ou négatif qui se lie à l'existence du courant électrique persiste dans ses produits, si bien que l'atome positif est incessamment poussé vers l'atome négatif, et réciproquement. De la combinaison qui en résulte surgissent un nouvel état et d'autres attractions ou répulsions; si bien que les atomes deviennent binaires, ternaires, quaternaires, et ainsi de suite, conservant toujours l'aptitude pour de nouvelles combinaisons. La théorie et l'expérience s'accordent à démontrer que l'affinité ou la puissance qui combine est en raison inverse du nombre des combinaisons antérieures. Il est facile

de décomposer des atomes quaternaires, mais l'homme est impuissant à décomposer des atomes simples.

Celui qui réfléchit à la quantité de fluide, de courants et de *devenir* condensés dans la moindre agglomération d'atomes, reste saisi d'admiration. Il s'étonne encore de l'entraînement du positif vers le négatif, de l'entraînement du divers et du multiple vers l'unité; il entrevoit une loi dominant toutes les réalités.

III

DE L'ÉQUILIBRE.

Si des faits qui concernent les atomes on passe aux faits qui concernent leur agglomération ou les corps, on voit ces derniers s'unir les uns aux autres jusqu'au moment où la somme des attractions est égale à la somme des répulsions. Alors existe l'équilibre. Tout équilibre étant la fixation-

d'une force et d'un mouvement, profite à la masse et ajoute à la stabilité. La masse équilibrée selon la ligne prend la figure ; elle prend la dimension en s'équilibrant selon le nombre.

Quand l'équilibre s'opère en ligne droite, la figure ne se compose que d'angles et de plans, comme on peut s'en assurer dans le cristal, type du règne inorganique. Les corps qui en résultent ont pour caractère principal la stabilité ; aussi leur équilibre formateur peut-il être qualifié de statique ; il caractérise le minéral.

L'équilibre qui s'opère selon des courbes déterminées devient circulation et rend circulaire la figure qu'il produit. A l'état statique ou minéral succède l'état dynamique ayant le privilège de combiner la force et le mouvement à la stabilité, comme on peut s'en assurer dans tout le règne organisé. Alors l'angle et le plan disparaissent de la figure, remplacés qu'ils sont par les courbes du cercle ou de l'ellipse.

Entre l'équilibre statique ou inorganique et l'é-

quilibre dynamique ou organisé, se place comme moyen de transition l'équilibre de rotation, assez bien représenté par la terre ou par une toupie tournant sur son axe. La rotation appliquée aux atomes empêche leur cohésion ou adhérence : elle produit les états liquide et gazeux, qui sont indispensables à la formation des corps organisés ou à leur retour vers l'état inorganique.

La forme de l'électricité nommée calorique a le privilège de provoquer ou d'accélérer le mouvement de rotation des atomes. C'est au point qu'elle transforme les solides en liquides et les liquides en gaz ; au contraire, l'action négative du calorique transforme les liquides en solides et les gaz en liquides. Plus le mouvement de rotation s'accélère, et plus s'accroît l'action centrifuge ainsi que le volume de l'atome. On comprend dès lors pourquoi le calorique positif dilate les corps, tandis que le calorique négatif diminue leur volume.

Il peut arriver que les atomes liquides et gazeux communiquent leur mouvement de rotation

aux atomes solides qui subissent leur contact : alors se produisent le fait de la solution et celui de l'évaporation, faisant comprendre comment la circulation des liquides, des gaz et des fluides, peut entraîner les solides et les rattacher à l'équilibre général et dynamique que représente le corps organisé.

Grâce à la circulation, l'être n'est pas seulement la pondération de deux forces et de deux mouvements, il est encore l'impulsion vers de nouveaux équilibres et de nouvelles oppositions, comme s'il était à la fois positif et négatif.

Seul le naturaliste peut bien apprécier la circulation. Elle donne à l'affinité une puissance capable de mettre en équilibre plus de cent atomes dans une seule molécule organique, tandis que la molécule minérale très composée contient à peine huit ou dix atomes.

L'équilibre dynamique aboutit à la vie, qui va s'agrandissant toujours avec la complication des êtres organisés ; de sorte que le plus élevé d'entre

eux est celui qui comprend le plus grand nombre d'équilibres.

On sait maintenant pourquoi, de toutes les sciences, la moins avancée est celle de l'homme. Il est la combinaison de toutes les circulations. Son corps renferme des particules minérales, en même temps que des particules organisées, dont la chimie n'a pu encore analyser la composition. Entre des atomes et des appareils si divers, l'unité d'équilibre est maintenue par la circulation d'un agent qui semble un composé d'électricité, de lumière et de calorique. L'agent nerveux possède, en effet, la puissance de ces différents fluides : il est positif et négatif, devenant centripète et centrifuge, selon les lois de la circulation ; il se transporte instantanément sur tous les points de l'organisme, par un mécanisme analogue à celui de la télégraphie électrique.

L'innervation obtient ainsi les moyens de porter à un centre commun tous les faits extérieurs de lumière, de température, de son, de saveur et de

contact ; elle peut marier ou équilibrer dans l'organisme, sous forme de sensation, les images de mille êtres divers ; elle établit un rapport direct entre l'homme et la nature entière dans le grand fait d'équilibre connu sous le nom d'intelligence.

De même, la télégraphie nerveuse transporte à son centre d'action tous les faits intérieurs de l'organisme et les équilibre dans l'instinct et le sentiment ; enfin elle dispose d'aimants qui, sous le nom de muscles, lui permettent d'opérer tous les mouvements. L'action directe sur les muscles et sur d'autres organes est la volonté, qui complète l'équilibre de l'intelligence et du sentiment.

Une autre tâche dévolue à l'innervation est le maintien des équilibres organiques, toujours menacés de rupture par le nombre de leurs oppositions et la faiblesse de leurs affinités. Ceci ne peut se faire sans une circulation des liquides placés sous la direction du fluide nerveux, recevant l'impulsion générale d'un muscle creux, le cœur, et l'impulsion moléculaire du fluide lui-même.

L'équilibre entre la circulation fluide et la circulation liquide donne lieu aux actes de composition et de décomposition dont l'organisme est incessamment le siège. Ce double phénomène, qui lui-même est un équilibre, suppose l'assimilation et l'excrétion, celle-ci rejetant de l'organisme, par une action centrifuge, ce qui a perdu l'équilibre dynamique; celle-là attirant, par une action centripète, les agents extérieurs qui peuvent se mettre en équilibre avec l'organisme.

Mais l'assimilation des solides, des liquides et des gaz, offre plus d'une difficulté. Les deux premiers subissent dans le tube digestif une élaboration qui les met en équilibre avec le sang et leur permet de se joindre à lui sans causer de perturbation. Les opérations de cette chimie vivante sont très complexes : souvent même elles sont impuissantes à communiquer l'équilibre dynamique aux particules qui doivent être expulsées au dehors, sous peine de maladie et même de mort. Cette nécessité de l'expulsion et de la préhension

des aliments empêche que les fonctions digestives ne soient une circulation. La même raison fait que les fonctions respiratoires, représentant l'assimilation des gaz, prennent l'oscillation comme forme d'équilibre. L'air, porté, par un balancement régulier, au centre de la circulation liquide, lui communique le calorique et les vertus chimiques dont il dispose. C'est ainsi que les solides, les liquides, les gaz et les fluides, se compensent dans un même équilibre.

Grâce à cette pondération, l'organisme humain peut évoluer et se développer en proportion de la puissance de sa circulation; mais il ne peut se maintenir qu'à la condition de se faire opposition, d'être positif et négatif, d'être mâle et femelle. Un seul sexe ne peut produire l'équilibre dans l'humanité, pas plus qu'un seul courant ne peut produire l'équilibre dans l'électricité.

La formation des sexes, leur opposition ou possession réciproque est donc le principe de la durée dans l'espèce humaine comme dans toutes les

espèces existant par la circulation. C'est en effet la possession réciproque ou le mariage qui veille à la conservation de l'humanité, l'un des sexes portant en lui le germe ou le mouvement, tandis que l'autre sexe porte en lui l'œuf ou la direction circulaire.

Tels sont les équilibres principaux de la vie humaine : ils portent le nom de fonctions. Plus la circulation nerveuse est active, plus s'accélèrent le mouvement des liquides et les phénomènes d'absorption et d'excrétion qui en dépendent. Quand la circulation nerveuse se ralentit, les phénomènes de composition et de décomposition perdent de leur puissance, l'équilibre statique dispute la prééminence à l'équilibre dynamique ; l'action centrifuge est impuissante à éliminer, tandis que l'action centripète est impuissante à assimiler ; la vie s'éteint, il y a retour à l'état inorganique.

L'équilibre entre toutes les fonctions est la santé ; la rupture de cet équilibre, quelle qu'en soit la cause, est la maladie. Il y a donc autant de ma-

ladies possibles que d'équilibres dans l'organisme. Celui qui contesterait cette vérité peut s'assurer de mille manières que l'altération d'une fonction retentit aussitôt dans celle qui lui correspond, et parfois dans l'être vivant tout entier.

Une science, la plus difficile de toutes parce qu'elle suppose la connaissance complète des équilibres statiques et dynamiques, s'évertue à maintenir la santé et à guérir la maladie. Pour ce faire, elle cherche à établir l'équilibre entre l'organisme et les objets extérieurs. Tel est le but de la médecine. Quand elle réussit dans ses tentatives, la vie se maintient, jusqu'au moment où la circulation, ralentie par l'âge, se laisse dominer par l'équilibre statique.

D'autres sciences ont pour objet, non plus seulement de maintenir la vie, mais de lui donner toute l'ampleur qu'elle comporte. Ces sciences, appelées morales, concernent plus spécialement l'âme humaine, dont les portions capitales sont l'intelligence, le sentiment et la volonté.

L'intelligence représente l'ensemble des rapports possibles entre un sujet connaissant et un objet à connaître; une seule portion de l'objet peut s'en détacher sans le rompre : c'est le fluide inorganique, qui, s'équilibrant dans les appareils des sens par le fluide organisé, devient sensation, puis perception, en arrivant dans le cerveau, puis enfin idée, en se généralisant. L'idée est l'atome de l'intelligence : elle représente des *positifs* et des *négatifs* qui, s'opposant à d'autres, deviennent comparaison, mémoire, jugement, et donnent naissance à toute la série des actes intellectuels.

Les rapports établis par le sentiment sont : affection, désir, besoin de fusion ou de possession.

Entre l'intelligence et le sentiment naît un équilibre mal défini jusqu'à ce jour : c'est la raison, dont la fonction principale est de combiner l'idée et l'affection dans la pensée, dernier terme de la connaissance humaine.

Connaître, c'est établir un équilibre intellec-

tuel ; aimer, c'est établir un équilibre affectif.

Quatre mille ans de philosophie ont démontré que l'idée ne connaît que des rapports, que l'affection ne s'adresse qu'à des êtres.

La théorie des rapports est la science, la théorie des êtres est l'art ; la combinaison de la science et de l'art est la civilisation.

Vouloir obtenir l'être par l'idée est aussi absurde que vouloir obtenir le fait par l'affection. Cette double entreprise a été tentée cependant par les philosophes faisant de l'ontologie, par les artistes faisant du dogme.

Sitôt que la science subit l'influence de l'affection, elle recherche l'être et devient de l'art ; sitôt que l'art est dominé par l'idée, il cherche les faits et devient de la science. En somme, la science et l'art se touchent par mille côtés : ils s'allient et sont destinés à se faire équilibre, si bien qu'il est difficile d'établir leur ligne de démarcation. L'un ne peut que par l'autre ; quand celui-ci grandit ou s'abaisse, celui-là atteint vite la grandeur ou l'a-

baissement. Leur éternelle lutte finit toujours par l'alliance.

Tel est l'enseignement de l'histoire. Faute d'avoir mesuré la part qui revient à l'intelligence et au sentiment, les idéologues et les artistes n'ont pu arriver à la sagesse. Au lieu de s'équilibrer, ils ont voulu se dominer et se conquérir, entreprise absurde s'il en fut, le vainqueur perdant ses forces sitôt qu'il pénètre sur le territoire de son adversaire. Depuis un demi-siècle, les idéologues s'aperçoivent que la notion intellectuelle de l'être est une impossibilité, et que les efforts tentés dans ce sens brisent la philosophie ; de même les révélateurs s'aperçoivent que la religion court au suicide quand elle ne se contente pas de l'affection et recourt à la connaissance intellectuelle. Le jour où les pères de l'Église ont prétendu démontrer l'existence de Dieu par le syllogisme, ils ont porté un coup mortel à la religion. A cette heure, la philosophie et la religion semblent perdre leur raison d'être : elles sont à la veille d'une trans-

formation complète. Quand le sentiment limitera sa sphère d'activité à ce qui concerne l'être, quand l'intelligence ne cherchera que des rapports et se contentera de faire de la science, un grand progrès sera réalisé. Alors triomphera la vérité, qui est l'identité entre l'idée et les rapports; la beauté, qui est l'harmonie entre l'être et le sentiment.

La vérité est à la science ce que la beauté est à l'art; leur opposition aboutit à l'équilibre; elles sont complémentaires, elles sont les deux faces de la même médaille. On peut donc affirmer en pleine sécurité que toute beauté est vraie, que toute vérité est belle, que toute laideur est fausseté. C'est ainsi que la science, malgré son impuissance à produire les œuvres de l'art, trouve dans la vérité un moyen de les contrôler; de même l'art a dans la beauté la pierre de touche des œuvres de la science.

La même corrélation se retrouve dans les produits de l'intelligence et du sentiment. Ce dernier

possède, sous le nom de conscience, la loi de l'équilibre des êtres, l'homme étant pris pour sujet. Cette loi intuitive, nommée encore le sens du bien, aboutit à la morale quand elle prend une formule théorique.

Le bien passant de l'être au rapport et du sentiment à l'intelligence devient la justice, qui a pour objet l'équilibre de tous les rapports qui produisent ou maintiennent les vies humaines, comme le bien a pour objet l'évolution de l'humanité.

En poursuivant ce parallélisme, on arrive à découvrir que l'intérêt tel que peut le comprendre le sentiment a un terme corrélatif dans l'intelligence : c'est l'utilité. Intérêt et utilité dérivent de la morale et de la justice, qui dérivent elles-mêmes de la beauté et de la vérité. Ils ont une même formule : donner à autrui ce qui lui manque et en recevoir ce que l'on n'a pas.

En décomposant le beau, le bien et l'intérêt, on trouve dans le vrai, le juste et l'utile, des termes capables de faire équilibre à leurs éléments. L'a

nalyse peut être suivie d'une synthèse combinant tous les équilibres sociaux dans une formule unique, comme on voit la vie humaine combiner tous les genres d'équilibre inorganiques ou organisés.

C'en est assez pour affirmer que toute civilisation entachée de mensonge ou de laideur, d'inutilité ou de mal, de spoliation ou d'injustice, ne peut obtenir qu'un équilibre instable et court forcément à la transformation.

L'équilibre social, pour obtenir la fixité, ne demande pas seulement la présence des éléments de la civilisation, il exige encore qu'ils existent en de telles proportions qu'ils se fassent respectivement équilibre. Si le beau absorbe l'utile, si l'intérêt domine le bien, il y aura forcément perturbation dans la société. Ces conséquences logiques montrent combien est difficile la science de la civilisation, cherchant comme une chimie morale les lois d'affinité de tous les éléments affectifs et intellectuels.

L'insuffisance de cette tentative n'a donc rien

qui puisse m'être imputé à crime. Il est permis d'échouer où tant d'autres ont échoué.

J'ai pris l'équilibre pour guide de ces études, parce qu'il est au fond de toutes les sciences naturelles ou abstraites, parce qu'il est dans l'être et le rapport, dans l'idée et l'affection, enfin parce que je le retrouve dans les catégories d'Aristote, de Kant, d'Hégel, etc., dans la série de Fourier et de Proudhon, dans les critères qui, à diverses époques, ont prétendu guider la connaissance.

IV

LOIS DE L'ÉQUILIBRE.

Il résulte de l'exposé des faits concernant l'équilibre, que ce dernier est la limitation réciproque de deux mouvements.

Pour qu'ils se limitent et se fixent, il est nécessaire qu'ils aillent en sens opposé. S'ils suivent une même ligne, si leur quantité est égale, et

s'ils ont la même vitesse, leur fixation réciproque est complète.

Une différence dans la quantité ou la vitesse produit la fixation complète du mouvement le plus faible ou le plus lent, et la fixation incomplète du mouvement le plus fort ou le plus rapide : ce dernier est ralenti mais non arrêté.

Quand deux mouvements opposés suivent deux lignes parallèles et très rapprochées, leur fixation est incomplète. Une portion de mouvement reste libre de part et d'autre et produit la rotation.

Deux mouvements de rotation s'opposant sous des angles qui peuvent varier à l'infini, se transforment en équilibre de circumduction ou circulation.

Les équilibres rectiligne, de rotation et de circulation, peuvent s'opposer entre eux avec toutes leurs conditions de quantité ou de vitesse, et donner lieu à des équilibres nouveaux et dont le nombre est infini.

C'est surtout dans la vitesse des mouvements

opposés qu'il faut chercher la raison de la persistance des équilibres. Aucun d'eux ne peut être rompu que par le choc d'une vitesse supérieure. L'élément déplacé et rendu libre est toujours celui dont la vitesse originelle était moindre. Il reprend sa course première jusqu'au moment où il rencontre un mouvement capable de le limiter.

Si tous les mouvements rectilignes étaient parallèles, et s'ils ne pouvaient être déviés de leur direction, ils ne donneraient évidemment lieu qu'à un nombre restreint de fixations. Mais ils sont constamment déviés de leur route par les chocs qui résultent de leur manque de parallélisme et des mouvements de circumduction. Ainsi s'explique pourquoi le nombre des équilibres va toujours augmentant et se compliquant.

Les choses les plus compliquées sont une série d'équilibres dont la persistance va toujours décroissant à mesure qu'ils s'ajoutent les uns aux autres. Dans ce qui est très composé, les derniers

équilibres offrent peu de résistance, tandis que les premiers ne peuvent être rompus. Voilà pourquoi les choses les plus composées se prêtent mieux à l'analyse, pourquoi la chimie s'arrête devant les corps simples comme la philosophie s'arrête devant les principes.

Aux équilibres simples est dévolue la force d'inertie; aux équilibres compliqués est dévolue la force d'activité.

Toutes choses égales, d'ailleurs, les équilibres complexes subissent les chances de rupture en raison directe de leur complication. Leur existence est éphémère, tandis que les équilibres simples sont éternels. En rapprochant ce fait du précédent, il en résulte que la durée est en raison inverse de l'activité.

Entre mouvements semblables, c'est-à-dire suivant la même ligne et la même direction, avec des vitesses différentes, il peut y avoir un commencement d'équilibre résultant de la juxtaposi-

tion ; mais la rupture survient sitôt que se manifeste une opposition, et l'un des semblables est rendu à lui-même.

Entre mouvements identiques, c'est-à-dire animés de la même vitesse et suivant la même direction sur une même ligne, il ne peut y avoir équilibre, pas même juxtaposition.

On peut en dire autant des mouvements contraires qui, au lieu de s'opposer sur une même ligne, vont en s'éloignant l'un de l'autre. Le mal ne saurait faire équilibre au bien, le vice tourne le dos à la vertu, le plus est le contraire du moins. Où l'un existe, l'autre ne saurait exister. Partout et toujours ils s'annulent ; loin de se combiner, ils se nient réciproquement.

Confondre les mouvements contraires avec les mouvements opposés est donc une erreur capitale : c'est assimiler la destruction à la création, et la mort à la vie.

Dans un équilibre quel qu'il soit, il n'y a jamais perte de mouvement. Ce dernier, sous sa limita-

tion, garde sa virtualité et reprend son cours sitôt que l'équilibre se rompt.

Les mouvements livrés à eux-mêmes sont illimités ; ils n'ont ni commencement ni fin. Ils remplissent l'espace, ils sont l'infini. Sitôt qu'ils s'équilibrent, ils se condensent, ils se localisent, ils prennent la forme et la dimension ; ils deviennent le fini ; ils sont le principe d'une perpétuelle création.

CHAPITRE II. — VÉRITÉ ET BEAUTÉ.

I

ÉQUILIBRES INTELLECTUELS.

La vérité est l'équilibre entre le rapport et l'idée, comme la beauté est l'équilibre entre les êtres et le sentiment. Vérité et beauté peuvent être considérées, celle-ci comme l'ensemble des équilibres affectifs, celle-là comme l'ensemble des équilibres intellectuels.

Un mouvement extérieur, quel qu'il soit, se limitant par un mouvement nerveux, aboutit à un premier équilibre connu sous le nom de sensation. Tant que l'appareil sensitif est intact, la limitation est complète et la sensation vraie. Mais si l'appareil et les courants qui le parcourent sont altérés, la limitation est incomplète et la sensation man-

que de vérité : il y a erreur. Le mouvement mixte représenté par la sensation devient tout à fait intérieur, il progresse vers le cerveau et se trouve transformé en perception au moment où il y arrive. La vérité dans la perception suppose celle de la sensation ; elle suppose encore l'état normal des conducteurs menant au cerveau et limitant la sensation par le mouvement qui leur est propre. Quand ces deux conditions n'existent pas, il y a erreur, et un agent de perturbation est au sein de l'intelligence.

Un troisième équilibre est imposé à la perception par le cerveau, et dès lors l'idée se produit. Ainsi traduite, la sensation primitive peut envahir l'appareil pensant tout entier. Mais ici encore se produisent les causes d'erreur énoncées précédemment, si bien que l'idée vraie suppose trois équilibres complets, comme l'idée fautive peut provenir de trois équilibres incomplets, deux internes et un externe.

Celui dont les appareils sensitifs sont altérés et

incapables de limiter les mouvements extérieurs est sujet à l'erreur. Il en est de même de celui dont les conducteurs nerveux sont altérés. Les sensations se transforment en hallucinations. Il en est de même encore de celui dont le cerveau est altéré. Ses perceptions ne sont pas équilibrées, et l'aliénation se manifeste.

Les lois de l'équilibre appliquées de la sorte à l'idée, mouvement interne, montrent qu'elle suppose un mouvement externe, c'est le fait ; mille faits peuvent trouver place dans le cerveau, sous forme d'idée. Or, les lois du mouvement et des équilibres qui en résultent étant toujours et partout identiques, il suit que la combinaison des idées est la représentation exacte de la combinaison des faits, et réciproquement ; il suit encore que les mouvements externes ou objectifs ont leur pondération dans les mouvements internes ou subjectifs.

Telle est l'explication bien simple d'une corrélation qui, de tout temps, a exercé la sagacité des

philosophes et justifié aux yeux de bien des penseurs la théorie des idées innées. Platon admettait dans l'âme humaine des types éternels de toutes choses, faute de connaître les lois de l'équilibre et l'identité qu'il produit forcément entre la combinaison des idées et celle des faits.

S'il y a souvent erreur dans l'intelligence humaine, c'est que l'idée dans la série des actes qui la produisent a été mal équilibrée et ne se trouve plus identique au fait. Toutes ses combinaisons ultérieures sont, dès lors, entachées du vice originel. L'erreur va toujours grossissant et s'écartant du fait, qui obéit, de son côté, à des lois immuables et doit être considéré comme la face de la vérité.

De la formation originelle de l'idée, il faut conclure que le moyen le plus efficace d'éviter l'erreur consiste à bien observer le fait et à établir son équilibre dans le cerveau. Cette première condition étant remplie, l'intelligence humaine

peut commencer avec fruit la série des actes qui se résument dans la science.

Les mouvements sensitifs, après avoir trouvé leur limitation dans le cerveau, sont acquis et fixés. Cette fixation, considérée comme faculté cérébrale, est la mémoire, qui correspond à la persistance des équilibres d'où résultent les faits.

Grâce à la mémoire, l'intelligence, mise en possession d'une multitude d'idées, peut les trier, les rapprocher ou les éloigner, dans la série des actes qui appartiennent à la volonté et correspondent aux impulsions des divers mouvements extérieurs.

Sitôt que deux idées sont en présence, leur mouvement respectif montre leur opposition ou leur contradiction : telle est la comparaison. Son produit est le jugement, qui toujours représente une combinaison ou une contradiction d'idées, et qui procure à l'intelligence une acquisition positive ou négative. Les produits des jugements, mis

en présence, donnent lieu à de nouvelles séries d'affirmations ou de négations qui, en équilibrant les idées, les ramènent toujours à l'unité.

Ce travail d'agglutination, qui condense dans un mouvement dernier une série d'autres mouvements, est la généralisation ou la synthèse. Il est la base de la science, et lui permet de représenter dans une formule unique mille faits extérieurs, autrement dit d'établir des lois.

Mais, de même que l'intelligence peut composer les idées et représenter par elles la composition des faits, de même elle peut procéder par décomposition ou disjonction. Elle suit l'ordre inverse qui a produit la synthèse, séparant d'abord les deux mouvements qui ont donné lieu au dernier équilibre, puis décomposant chacun de ces mouvements, et poursuivant ce travail d'analyse jusqu'au moment où elle arrive à l'idée première et indécomposable.

La synthèse et l'analyse sont le moyen de faire et de défaire la série, de vérifier la réalité de ses

équilibres après l'avoir produite, d'arriver ainsi à la vérité. De la loi produite par la synthèse, l'intelligence peut déduire la série des faits qu'elle condense; des faits primitifs résultant de l'analyse, l'intelligence peut induire la série d'équilibres qu'ils comportent; l'induction et la déduction devenant ainsi un double moyen d'arriver à la vérité.

Quand l'idée est parvenue, par composition des mouvements placés sur des lignes correspondantes et susceptibles de s'opposer ou de se combiner, à produire la loi, la série est complète, il devient impossible de lui ajouter. Mais la loi peut elle-même s'opposer à une autre loi et la limiter pour commencer la série par excellence, le système.

C'est ainsi que l'équilibre appliqué à la multitude des idées les ramène à l'unité, comme il ramène à l'unité la multitude des faits d'où résulte la vie, comme il ramène à l'unité la multitude des mouvements d'où résulte le monde. L'unité est le

but de tous les actes de l'intelligence, le prix de tous les efforts de la science; c'est la vérité qui contient toutes les autres, c'est l'idéal; c'est l'absolu.

Tels sont les principaux agents de la connaissance humaine. L'intelligence est un mécanisme improductif sans l'idée, comme le moulin reste sans mouture lorsque le blé n'est pas versé entre ses meules. L'idée innée n'existe pas; mais, de même que le moulin extrait la farine et le son contenus dans le grain de froment, de même l'intellect amène les compositions ou les décompositions dont l'idée est susceptible. Prenons pour exemple l'idée de nombre. Sa décomposition par voie d'analyse mène aux idées de pluralité et d'unité. Celle-ci, opposée à elle-même, produit la dualité et conduit aux nombres trois, quatre, etc. Bientôt se forme la série des nombres, c'est-à-dire la numération. Les oppositions des nombres et les équilibres dont ils sont susceptibles produisent l'addition, la soustraction, la multiplica-

tion et la division. Toutes aboutissent à des lois partielles qui s'équilibrent dans l'arithmétique. Il en est de même de l'idée de figure. Étant analysée, elle se décompose en dimension et en lignes; la ligne elle-même se décompose en points et en direction. Dans la direction on trouve les droites et les courbes; quant au point, il est indécomposable. Les lignes droites et les lignes courbes mises en présence sont susceptibles d'une série d'équilibres d'où résulte la géométrie. Les équilibres entre la géométrie et l'arithmétique aboutissent aux mathématiques, dont le privilège est de représenter tous les faits de nombre et de figure qui leur correspondent, bien qu'elles soient une pure spéculation de l'intelligence. Ce résultat merveilleux résulte de l'équilibre premier des faits de nombre et de ligne avec les idées qui les représentent.

Pareille exactitude aurait lieu pour les autres sciences, si l'analyse pouvait conduire aussi directement aux faits et aux idées d'où elles procè-

dent. La chimie arrivant aux corps simples progresse avec une rapidité merveilleuse, mais le nombre toujours croissant des éléments fait douter de leur réalité et commence à devenir un embarras. La physique a produit de même d'immenses découvertes en arrivant aux fluides qui sont ses éléments. Quant à la biologie, elle se traîne péniblement à la suite des autres sciences. Faute d'arriver aux faits premiers de la vie, elle est privée des bénéfices de l'analyse et de la synthèse, elle est obligée d'établir ses séries par analogie. Or, de toutes les manières de rechercher la vérité, il n'en est pas de plus défectueuse. Il n'y a d'identiques que les mouvements de même ordre et de même série; la moindre différence dans les éléments et dans la dernière limitation implique la dissemblance dans tous les équilibres intermédiaires.

Les séries, lois et formules posées par analogie portent le nom d'hypothèses et sont destinées à tenir la place de toute science incapable d'arriver

à l'induction et à la déduction des faits qui la concernent; toujours la vérité ainsi obtenue est incomplète; elle doit être équilibrée par le doute philosophique.

C'est en opérant par analogie que les sophistes de toutes les époques ont cru trouver dans la dialectique un moyen d'arriver aux vérités les plus cachées. Il a fallu des siècles de déraison et des monceaux d'absurdités pour dégoûter la science du syllogisme, qui est l'analogie érigée en système, et pour montrer que la synthèse ne conduit à la vérité qu'à la condition d'être précédée par l'analyse.

En résumé, la connaissance des causes repose, comme les équilibres, sur les principes d'opposition et de contradiction: l'opposition produisant la série, la contradiction établissant les limites et séparant chaque série de ses voisines. Sont causes, selon la marche ascendante ou descendante des opérations intellectuelles, ou selon le point de vue, le principe, dernier terme de l'analyse, et la loi,

dernier terme de la synthèse. Les causes chimiques sont les corps simples et l'affinité; les causes physiques sont les fluides et l'attraction; les causes physiologiques sont l'organe et la vie; les causes mécaniques sont le moteur et la machine; toutes représentent les deux extrêmes de la série, le point de départ de l'induction et celui de la déduction.

Une erreur très commune parmi les hommes consiste à confondre le principe avec la loi et à prendre en sens contraires les opérations que chacun d'eux comporte, à déduire de celui-là et à induire de celle-ci. En pareil cas, l'erreur est certaine. Au contraire, la vérité est obtenue quand l'induction part du principe et arrive à la loi par une série d'opérations rigoureuses, quand la déduction part de la loi et se dirige directement vers le principe. Le raisonnement ne sort pas de la série, il est complètement logique.

II

ÉQUILIBRES AFFECTIFS.

Entre l'homme et les faits extérieurs il n'y a pas seulement les équilibres partiels d'où résultent la sensation, la perception, l'idée et la connaissance; il y a encore les équilibres d'ensemble. Ici l'opposition se produit de totalité à totalité, l'intelligence est remplacée par le sentiment, la connaissance est remplacée par l'affection, le fait est remplacé par l'être.

L'opposition qui surgit entre l'être affectif ou sujet et l'être extérieur ou objet, est appétit lorsque l'équilibre doit aboutir à la fusion ou l'assimilation; mais si l'équilibre se fait à distance et ne doit pas produire la combinaison, l'opposition est l'amour. Qu'il y ait combinaison ou équilibre à distance, qu'il y ait appétit ou amour, la corrélation est nécessaire entre le sujet et l'objet. La

série représentée par l'un suppose la série complémentaire chez l'autre. Dans le cas contraire il y a répulsion et conflit.

Ce complément ou accord, que le sentiment cherche incessamment, aboutit à l'harmonie; l'application des lois de l'harmonie mène à la beauté. Mais dans la recherche de l'accord un terme de comparaison devient nécessaire, et il ne peut procéder que du sujet; c'est pour cela que l'homme est disposé à aimer et à déclarer pourvu de beauté tout ce qui est complémentaire de son être, comme il est disposé à haïr et à déclarer entaché de laid tout ce qui est en discordance avec lui.

Peut-être existe-t-il dans la nature plusieurs systèmes d'harmonie et de beauté, comme il peut exister plusieurs systèmes de numération et de vérité; mais le sentiment humain n'en admet qu'un seul, avec les variantes qui tiennent à la constitution des races. Quand elles présentent des différences dans leur organisation, on doit s'attendre à les voir comprendre la beauté d'une façon diffé-

rente : le diapason changeant, il n'y pas identité dans l'harmonie, mais simplement corrélation.

Le sentiment, avons-nous dit, n'aime et ne connaît que les êtres ; les rapports qu'il entretient avec eux sont les affections, dont la puissance est en raison directe de l'équilibre qu'elles produisent et de l'agrandissement qu'elles donnent à la vie. L'aliment, chez un homme qui va mourir de faim, est l'affection dominante, comme est le désir chez un adolescent débordant de vie ; mais la faim satisfaite et le désir assouvi cèdent momentanément la place à d'autres affections, si bien que toutes représentent une gamme dont le ton varie selon le moment et les périodes de la vie.

Une affection tyrannique, qu'elle soit positive ou négative, devient passion ; une affection à son dernier terme de décroissance est l'indifférence : celle-ci est sans action sur la vie, l'autre ramène la vie entière à son objet, elle veut l'entourer de beauté et d'harmonie, afin de multiplier les points de contact. Le sentiment, alors, n'est pas seule-

ment appréciateur : il devient créateur, il emploie toutes les forces de l'organisme, et en premier lieu celles de l'intelligence. Sa manière de procéder mérite une étude attentive. Il se sert des sens, surtout du tact, de la vue et de l'ouïe ; mais la sensation, au lieu d'être indifférente et d'aboutir à l'idée, s'imprègne de volupté ou de douleur et aboutit à l'affection. Chaque sens, prenant pour terme de comparaison la série qu'il représente, contrôle les qualités de l'être, déclarant conformes à la beauté toutes celles où il rencontre la volupté et l'harmonie, déclarant conformes à la laideur celles où il rencontre la discordance et la douleur.

Cette intervention des sens ne peut détruire l'unité du sujet et de l'objet ; elle ne peut faire que l'amoureux se passionne pour l'une des qualités de sa maîtresse au lieu de l'aimer tout entière ; mais les emprunts faits à la perception et à l'intelligence donnent les moyens d'établir des catégories dans la beauté, autrement dit de l'abs-

traire. Dès lors elle reconnaît des règles et peut être appréciée par la philosophie, ce qui n'existerait pas si elle ne relevait que du sentiment.

Les sens dont la mission est de guider les appétits et de favoriser la combinaison des êtres restreignent la beauté aux proportions de l'affinité chimique : tel est le goût. Mais les sens qui favorisent les équilibres à distance et font entrer dans la sphère d'activité de l'homme la foule des choses qu'il ne peut assimiler donnent à la beauté des proportions considérables : tels sont l'ouïe et la vue. Quant au toucher et à l'odorat, ils occupent une position intermédiaire. En analysant les équilibres et harmonies qui se rapportent au sens de la vue, et qui se résument dans l'image, on voit qu'ils se divisent en deux grandes classes, la figure et la lumière. La figure comprend la ligne et la dimension, la lumière comprend la couleur et le ton.

Ligne, dimension, couleur et ton, concourent

à la beauté de l'être tel que peut l'apprécier le sentiment servi par le sens de la vue.

Il y a deux espèces de lignes, les droites et les courbes : les premières représentant l'être inorganique, les autres représentant l'être organisé. Celles-ci manifestent la vie et les mouvements infinis qu'elle maintient à l'état d'équilibre dynamique ; celles-là manifestent le minéral et ses équilibres statiques.

Des lignes droites ne peuvent arriver à la figure sans se couper sous des angles variés. Elles ne peuvent, dans ce cas, rester fidèles à l'équilibre sans aboutir à la symétrie, autrement dit à la pondération de l'être en parties égales.

Parmi les angles, les plus capables de produire la symétrie dans le solide et d'aboutir à la beauté sont l'angle droit résultant de la rencontre d'une ligne horizontale et d'une verticale, puis les angles qui résultent de l'intersection de trois lignes égales se touchant par leurs extrémités. Ils concourent à la formation de solides parfaitement symétri-

ques et manifestant admirablement la persistance et la stabilité.

Tandis que les figures produites par l'intersection des lignes droites se rapportent à un petit nombre de types, les figures produites par les lignes courbes sont infinies et peuvent se combiner de mille manières sans cesser d'être symétriques. Elles aboutissent à deux systèmes d'équilibre : celui qui est représenté par le cercle et celui qui est représenté par l'ellipse.

Le cercle produit par la prolongation d'une même courbe, dans le même plan, est au règne organisé ce que l'angle droit est au règne inorganique, un principe de symétrie parfaite. Un cercle coupé selon son diamètre produit toujours deux moitiés égales. Chacune, opérant une révolution en prenant le diamètre pour axe, aboutit à la sphère, qui représente toutes les propriétés du cercle élevées à leur plus haute puissance.

Dans la composition de l'ellipse entrent une multitude de courbes se faisant suite les unes aux

autres et finissant par se rejoindre dans un même plan. Ici les diamètres sont infiniment variés, et cependant les sections qu'ils représentent produisent toujours deux moitiés égales et maintenant la symétrie dans les solides résultant de leur révolution.

Il suffit de constater le grand nombre de courbes qui entrent dans la composition de l'ellipse et l'existence de ses foyers pour voir que ses équilibres sont infiniment plus nombreux que ceux du cercle. La simple observation montre encore que les appareils dans lesquels se concentre la vie, comme le germe, l'œuf, la graine, le globule de sang, la fibre cérébrale, le fruit, etc., etc., sont des ellipsoïdes. Ils résument au plus haut degré les équilibres dynamiques.

Aidée par les mathématiques, l'architecture a formulé d'abord les harmonies de la ligne droite et des angles. Plus tard elle a introduit dans ses œuvres le cercle et ses différents arcs, qui ont produit la colonne, le cintre et l'ogive; mais c'est

à peine si elle a fait quelques tentatives pour réaliser les harmonies variées de l'ellipse. On dirait que le sentiment humain ne possède pas encore l'impulsion nécessaire à la manifestation complète de la vie. Ses premières œuvres architecturales ont paru vouloir imiter les premières œuvres de la nature et représenter de vastes cristaux (1) : de là une manifestation très remarquable de la persistance et de la stabilité. Avec le cercle et ses segments, l'architecture a varié ses équilibres et ses harmonies, elle a manifesté dans ses œuvres les rudiments de la vie ; quelque jour elle trouvera dans l'ellipse les moyens de manifester l'immense série des équilibres dynamiques.

Dans cette voie de progrès, la peinture, libérée de la nécessité de créer tout en se conformant aux lois de la statique, a pris les devants. Elle a recherché constamment les courbes qui représen-

(1) Certains métaux, en se cristallisant après leur fusion, reproduisent l'ornement connu sous le nom d'attique.

tent la vie, elle les a reproduites dans ses œuvres par simple imitation et sans connaître exactement leurs harmonies. Ainsi a fait la statuaire. Phidias, dans ses divines créations, a équilibré les courbes de l'ellipse sans prendre d'autre guide que le sentiment. Il avait sous les yeux les œuvres de la nature; il ne créait pas comme l'architecte, il interprétait. Peut-être même ignorait-il que le corps entier de la Vénus peut se décomposer par l'ellipse, comme la statuaire moderne ignore les discordances des lignes qu'elle reproduit. Un jour elle apprendra, avec la loi des équilibres dynamiques, les harmonies de lignes qui les représentent, et la sculpture antique sera dépassée : l'immobilité qu'elle représente sera remplacée par l'action; le marbre sera comme imprégné de vie.

Outre la ligne, la figure comprend la dimension, qui elle-même est nombre et distance. Le rapport des nombres et des lignes est établi par les mathématiques; il fait partie de la science et ne peut être nié. On sait que le carré et le cube sont

des termes d'arithmétique aussi bien que de géométrie, et expriment un équilibre de chiffres aussi bien qu'un équilibre de lignes. La distance est le rapport numérique et linéaire des portions d'une même figure ou des figures entre elles. Quand ce rapport aboutit à l'équilibre, il y a proportion, le beau est obtenu ; mais le laid surgit sitôt qu'il y a rupture d'équilibre entre le nombre et la ligne.

Il est facile d'imaginer combien la dimension placée entre le nombre et la distance comporte de conditions de beauté et de laideur. Réduite à sa plus simple expression, elle est la longueur, la largeur et l'épaisseur, qui toutes peuvent être pourvues de beauté ou entachées de laideur, selon que la distance qui sépare leurs lignes est conforme ou contraire aux lois de l'équilibre, selon que leurs rapports respectifs sont conformes ou contraires aux lois de la proportion. Lorsque la dimension s'applique à des figures produites, non par des lignes droites, mais par les courbes de l'ellipse, l'équilibre entre le nombre et la distance,

entre la longueur, la largeur et l'épaisseur, est encore bien plus difficile à obtenir, la beauté tient à des conditions bien plus minutieuses.

L'exacte proportion dans la dimension des figures produit l'élégance ; si la longueur domine, il y a minceur ; il y a grandeur quand les trois dimensions emploient toute la distance que comporte leur équilibre. Cette distance étant dépassée, la figure devient gigantesque ; elle est massive quand il y a prépondérance de la largeur et de l'épaisseur. On voit que l'élégance et la grandeur résument l'équilibre de la dimension ; elles sont les conditions capitales de la beauté.

Bien que produite par la ligne et la dimension, la figure ne devient image qu'à la condition de se combiner à la lumière ; à ce moment elle est accessible au sens de la vue et peut se traduire en perception, d'où la nécessité d'analyser la lumière et de chercher les conditions de ses équilibres.

Dans l'action lumineuse on trouve deux faits distincts : la couleur et le ton. La physique re-

connaît sept couleurs primitives, qui sont : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. L'art n'en reconnaît que trois : le rouge, le jaune et le bleu, d'où dérivent toutes les autres. L'orangé n'est que l'équilibre entre le rouge et le jaune, le vert n'est que l'équilibre du jaune et du bleu, l'indigo est du bleu concentré, le violet est un mélange de rouge et de bleu.

La combinaison binaire, ternaire et quaternaire des couleurs primitives peut produire une infinité de nuances dont l'équilibre et les conditions de beauté n'ont pu être déterminées scientifiquement et dont le sentiment s'est réservé l'appréciation.

On peut dire, en thèse générale, que toute nuance contenant deux couleurs primitives ou secondaires, selon des proportions définies, est vraiment belle, tandis qu'il y a laideur où les nuances résultent de couleurs non définies ; dans ce dernier cas il y a mélange et non combinaison. Ici l'action chimique peut être prise pour exem-

ple : elle montre que deux corps , bien que présentant une grande affinité l'un pour l'autre , se combinent selon un petit nombre de proportions. Admettons, par exemple , qu'entre le jaune et le bleu il y ait sept belles nuances , l'une moyenne et formée par l'équilibre exact, des deux couleurs primitives ; trois inclinant vers le bleu, qui se trouvera en proportion double, triple et quadruple ; trois autres inclinant vers le jaune, qui sera également en proportion double, triple et quadruple. Admettons un fait analogue pour les couleurs résultant de la combinaison du rouge et du jaune : la nuance moyenne de l'orangé se mettra en équilibre avec la nuance moyenne du vert, produisant ainsi harmonie et beauté ; autant fera la nuance résultant d'un atome de jaune et de deux atomes de bleu, quand elle s'opposera à la nuance résultant d'un atome de rouge et de deux atomes de jaune ; toutes les gradations du vert auront ainsi des moyens d'équilibre dans les gradations de l'orangé et du violet. Mais les conditions de

nombre qui se retrouvent ici, comme dans la dimension, n'étant pas remplies, il y aura discordance et laideur.

Entre les couleurs réciproquement complémentaires, il y a une véritable affinité, attraction ou opposition de mouvement : c'est pour cela que la beauté se trouve généralement dans les nuances produites par la nature. Celles qui sont discordantes se repoussent, celles qui sont harmoniques s'attirent et finissent par se combiner. Le soleil qui les produit semble veiller à l'équilibre de leur rapports, mais le soleil ne luit pas constamment sur la surface de la terre, les cataclysmes et les perturbations interrompent violemment l'action des forces secondaires, si bien que le laid peut surgir en grande abondance. Il naît journellement sous la main des hommes.

Un jour, la science aura des instruments capables de mesurer mathématiquement les harmonies et les discordances des couleurs composées ; mais cette appréciation a été donnée jusqu'ici à l'œil et

au sentiment, dont les jugements varient avec les individus et les vues. Il en résulte que les arts dont les produits s'adressent aux yeux, la peinture et la décoration par exemple, subissent l'influence du caprice et manquent, pour ce qui concerne la couleur, de principes généraux et invariables. L'aptitude du coloriste est chose de tempérament, elle est fort inégalement répartie parmi les peuples; aussi voit-on certains d'entre eux chercher vainement les ornemanistes qui abondent chez leurs voisins.

Quand la physique aura institué les harmonies des couleurs en proportions définies comme a fait la chimie pour les atomes des corps, quand existera un étalon des nuances harmoniques résultant de la décomposition des rayons solaires qui offrent un terme fixe et invariable, la discordance de couleurs qui trouble les arts actuels aura bien vite disparu. Les yeux et le sentiment subiront une éducation qui, au bout de quelques générations, deviendra une aptitude instinctive.

Il ne faut pas s'imaginer, cependant, que le beau dans la lumière tient uniquement à l'équilibre des couleurs ; une autre condition de beauté se rencontre dans le ton, autrement dit dans l'état de l'éclairage, une nuance, quelle qu'elle soit, variant beaucoup d'intensité, selon qu'elle est plus ou moins éclairée et se trouve placée entre le blanc et le noir. Ces deux extrêmes de l'éclairage comportent une foule de teintes intermédiaires qui se résument dans le gris et peuvent donner à la nuance tout son éclat quand elles se rapprochent du blanc, tandis qu'elles absorbent la plus grande partie de la couleur quand elles se rapprochent du noir.

Des nuances mises en rapport ne peuvent s'équilibrer qu'à la condition d'être dans le même ton et de subir le même degré d'éclairage. Il ne faut pas voir une dérogation à cette loi dans l'ombre, qui varie avec le ton, se maintient avec lui et peut servir de diapason. C'est au point qu'un peintre exercé et ne voyant que les ombres d'un ta-

bleau de prix, pourrait donner le ton des dernières couleurs placées en pleine lumière.

Au ton se rattachent encore les teintes, qui dépendent du fluide éclairant, imprégné qu'il est de bleu, de jaune ou de rouge, quand il est produit par la main des hommes ou quand les rayons solaires sont altérés par certains états de l'atmosphère.

Pour obtenir la beauté de l'image, il ne suffit pas d'avoir établi l'équilibre entre la ligne et la dimension d'une part, la couleur et le ton d'une autre part ; il faut encore établir l'équilibre entre la figure et la lumière. Les rayons qui éclairent n'agissent pas de même sur une surface polie ou rugueuse ; sur un angle, sur une pointe, sur une sphère ou sur un ellipsoïde ; sur un plan oblique ou perpendiculaire. On sait les nuances que la disposition des plumes imprime à la gorge d'un pigeon, ou que la disposition du tissu imprime à une étoffe de moire ; on peut étudier les jeux de la lumière brisée par une surface tomenteuse,

heurtée par une surface opaque, ou modifiée par la transparence; et l'on reste effrayé de toutes les difficultés que présente la beauté de l'image. C'est pour cela que les arts voués à son interprétation progressent avec tant de difficulté : ils manquent de science et de philosophie ; ils semblent ignorer, quand ils prétendent manifester les diverses portions de la vie, que cette dernière est toujours en raison directe de la composition des lignes et des couleurs, et que les difficultés de l'équilibre sont en raison directe de cette composition. La vie, à son origine, est représentée par le vert de la feuille, qui résulte de la combinaison de deux couleurs primitives. Beaucoup d'insectes portent les couleurs franches des minéraux ; mais les animaux des classes supérieures portent sur leur peau des nuances tellement composées que leur analyse exacte devient impossible. En temps de santé, ces nuances sont harmonieuses ; elles deviennent discordantes en temps de maladie, comme si elles devaient subir toutes les atteintes

portées à l'organisme. Les couleurs primitives, elles-mêmes, ainsi que le montre l'étude du spectre solaire, ont des affinités différentes : l'une représente l'action chimique et moléculaire, l'autre représente la chaleur, l'autre représente le mouvement ou l'activité, si bien que le bleu, le jaune et le rouge offriraient une véritable progression dans la vie. Viennent ensuite les modifications que la distance imprime à l'image en agissant sur la figure et sur la lumière, produisant ainsi les faits de perspective linéaire et de perspective aérienne.

Bien des années se passeront encore avant que la science puisse dire aux arts les nombreux équilibres de la ligne et de la couleur, les rapports de la figure et de la lumière, le symbole de l'être depuis le minéral jusqu'à l'homme, la beauté de l'image, en un mot. Jusque-là peinture, ornement, sculpture, et même architecture, seront affaire de tempérament et de tradition autant que d'étude et d'enseignement.

Les sensations qui s'adressent à l'audition dif-

fèrent entièrement de celles qui s'adressent à la vue. Celles-ci avaient pour principe un être spécial, le fluide lumineux; celles-là ont pour principe un simple état de l'atmosphère, la vibration.

Toute vibration atmosphérique produit un son. Le son se divise en notes qui résultent d'une série d'ondes sonores égales en durée, et en bruits résultant d'ondes sonores irrégulières. L'acuité des sons progresse avec la rapidité des vibrations aériennes; leur gravité est en raison directe de la lenteur des ondes sonores, qui cessent de produire impression sur l'oreille quand, dans une seconde, leur nombre se trouve au-dessous de 16 ou dépasse 40,000. Plus les ondes sonores sont étendues et plus les sons deviennent puissants.

Le nombre, appliqué aux vibrations aériennes, ne détermine pas seulement la valeur des notes, il établit encore leurs relations et leur équilibre. Deux sons musicaux, dont l'un contient deux fois autant de vibrations que l'autre, se mettent faci-

lement en équilibre. Leur combinaison est l'octave. Entre les deux notes de l'octave existe un nombre de vibrations que l'arithmétique pourrait facilement diviser en parties égales. Mais l'oreille, qui sert de critère, ne l'a pas entendu ainsi. Elle a divisé l'octave en sept portions, dont cinq seulement sont égales, et qui peuvent être représentées par la progression suivante :

	ut	ré	mi	fa	sol	la	si	ut
		$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{5}{3}$	$\frac{15}{8}$	
1		$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{5}{3}$	$\frac{15}{8}$	2

Telle est la gamme. Si elle se composait seulement de six tons égaux, il deviendrait indifférent de la commencer par une note ou par une autre ; mais les deux demi-tons qui existent du *mi* au *fa*, et du *si* à l'*ut*, font que la progression change complètement de valeur, selon que la gamme commence par la première, la seconde ou la troisième note. Telle est l'origine des tons majeurs et des tons mineurs. Leur équilibre ou leur accord est toujours en raison de l'opposition des chiffres qui

les représentent. La tierce majeure, par exemple, est représentée par $1 + \frac{5}{4}$, la quinte est représentée par $1 + \frac{5}{2}$, enfin l'accord parfait est représenté par $1 + \frac{5}{4} + \frac{5}{4} + 2$.

Un autre rapport du nombre résulte de la durée des notes, qui peut respectivement être double, triple, quadruple, etc., mais qui toujours est représentée par un chiffre. La série des notes peut ainsi être groupée en intervalles égaux et portant le nom de temps. La série des temps est la mesure dont les rapports avec les lois de l'équilibre ou de l'harmonie des tons forment la musique.

Tel est le résultat du nombre appliqué aux sons. Si on leur applique la ligne, comme a fait Savart dans ses merveilleuses expériences, on voit qu'ils peuvent parfaitement se représenter par des figures dont la régularité mesure leur harmonie, et dont la dimension mesure leur intensité. Les sons représentés par des courbes régulières et lisses sont pleins, ronds et doux ; ils sont stridents s'ils sont mesurés par des lignes dentées et angu-

leuses ; ils sont cadencés quand ils sont mesurés par des lignes symétriques. Leur timbre ou rythme peut varier ainsi d'une façon infinie, comme les figures produites par la combinaison des droites et des courbes.

On voit que la science des nombres et celle des lignes s'appliquent au son comme à la lumière, déterminant partout les conditions de l'équilibre ou de la beauté. La portion de la musique concernant plus spécialement le nombre est la mélodie ; celle qui concerne plus spécialement la ligne est l'harmonie : toutes deux peuvent être considérées comme des équations que la science résoudra quelque jour et qui serviront de base aux règles actuellement arbitraires de la composition musicale.

Supposons que l'image et la musique soient ainsi constituées algébriquement selon la science de la ligne et du nombre, il pourra s'établir un rapport entre un son, une figure et une couleur. Déjà le sentiment a précédé la science dans cette

voie par le fait instinctif et si controversé du langage, dont les expressions ont un rapport direct avec ce qu'elles doivent représenter et ne sont pas plus arbitraires que l'angle, le cercle ou l'ellipse. Le mot représente une sorte d'équilibre entre le sujet et l'objet. Tous les membres d'une même race produisent d'instinct ou adoptent des mots identiques, les organisant en série selon une géométrie où le sentiment prend l'initiative, et où l'intelligence se borne à mettre de l'ordre parmi les faits.

Dans les mots existent en partie l'harmonie musicale du son et celle qui résulte du timbre et de l'accent. Dans le rapprochement des diverses portions du langage peut se produire l'harmonie de la mesure et de la cadence, comme on peut le constater dans le vers; enfin, dans le langage lui-même peut se retrouver l'harmonie des idées, figures et couleurs qu'il représente. Aussi la poésie est-elle l'agent le plus puissant de la concentration du beau.

Le sens du tact, abstraction faite des jouissances qu'il procure en veillant à la satisfaction de certains besoins organiques, ne produit que des sensations de nombre et de figure, et ne comprend que la portion de beauté qui les concerne : il reste forcément étranger aux équilibres des couleurs et des sons. Le sens de l'odorat est encore moins doué : il peut à peine se séparer de l'appétit et n'a que des rapports indirects avec l'image et la lumière. Certains penseurs se sont plu à espérer qu'un jour il y aurait une gamme harmonique dans les impressions tactiles, les odeurs et les saveurs, comme il en existe dans les sons et les couleurs ; les mêmes penseurs ont prédit que le domaine de la beauté ou de l'art se trouverait agrandi de trois ordres d'harmonies qui lui manquent au temps actuel ; mais tout cela, au temps actuel, n'est qu'une pure supposition. L'odorat lui-même, bien qu'il s'exerce à distance et qu'il ait été déclaré par un grand penseur le sens de l'imagination, n'a guère de rapports avec l'image ou l'amour,

tandis qu'il est le constant auxiliaire des appétits.

Après cette double analyse des conditions de la vérité et des conditions de la beauté, si nous procédons à la synthèse nous trouvons que le vrai peut se définir l'équilibre des faits, tandis que le beau peut se définir l'équilibre des formes. Mais les faits ne sont que les mouvements constatés par l'intelligence, comme les formes sont les mouvements se rapportant au sentiment. De part et d'autre l'origine est la même, si bien que la vérité et la beauté naissent des mêmes parents et sont sœurs; des savants déclarent même qu'elles sont une seule et même personne. Ils se fondent sur ce que la science, appliquant l'idée de cause au fait, arrive progressivement à démontrer que dans le monde il n'y a qu'une force.

CHAPITRE III. — MORALE.

I

VOLONTÉ ET LIBERTÉ.

L'accord des mouvements extérieurs avec l'intelligence et le sentiment ayant produit la vérité et la beauté, il devient évident que ces deux formes de la connaissance doivent préparer de nouveaux équilibres. Si l'homme ne pouvait opposer ses forces à celles de la nature, s'il était une proie dévolue fatalement aux courants qui l'environnent, les acquisitions de son âme seraient inutiles; il n'aurait pas de moyens d'opposer son être aux êtres extérieurs; il verrait approcher la douleur, la blessure et la mort, sans pouvoir les conjurer; il serait une sorte de caillou sensible et constamment endolori par le pied des passants. La con-

naissance affective et intellectuelle ne peut donc avoir son équilibre que dans l'action, devenant, sous ses aspects positifs et négatifs, déplacement et immobilité, puissance et impuissance, lutte et concours. L'initiative de l'âme humaine dans cet ensemble de moyens d'agir et de rester en repos est la volonté. Vouloir, c'est produire un effort, c'est aspirer à un changement. Nul ne veut le rien, ou ce qui existe, ou l'impossible. Le paralytique désire marcher, mais il ne le veut pas; une puissance terrible l'enchaîne sur son lit; sa volonté est amoindrie de toute la force enlevée à ses muscles. De même, l'aveugle peut désirer la lumière avec ardeur; mais il ne veut pas voir.

Ainsi équilibrée entre l'action et l'inertie, entre la puissance et l'impuissance, la volonté humaine aboutit à la liberté. Est donc libre, non pas celui qui peut tout, mais celui qui agissant peut rester en repos, et celui qui se reposant conserve les

moyens d'agir. Chaque force soumise à la volonté est un accroissement de la liberté humaine, qui grandit toujours à mesure que la puissance des muscles est doublée, triplée, et même décuplée par les acquisitions de la science ou de l'art. L'idée et l'affection ne peuvent grandir sans que la volonté grandisse dans les mêmes proportions et se trouve en état de leur faire équilibre.

Mais les résultats de l'action et du repos peuvent être opposés; la volonté ne saurait donc agir dans un sens ou dans un autre sans devenir responsable. Liberté et responsabilité sont les deux termes d'un même équilibre; ils croissent et diminuent simultanément, si bien que chacun est responsable autant qu'il est libre, et que chacun est libre autant qu'il est responsable.

Quand la volonté se met à équilibrer ou à fixer les affections caractérisées par la beauté et les idées caractérisées par la vérité, elle arrive au bien, qui, organisé en série, devient la morale.

Supprimez la liberté, le bien n'existe plus. Il naît de la volonté au même titre que la vérité naît de l'intelligence et que la beauté naît du sentiment.

II

SÉRIE DU BIEN.

En établissant dans le bien l'équilibre du vrai et du beau, de l'intelligence et du sentiment, sous la pondération de la volonté, on ne produit pas une hypothèse philosophique, on donne la formule d'un fait qui se reproduit dans toutes les fonctions humaines établissant des rapports entre des êtres complémentaires. Il suffit donc de passer en revue l'ordre naturel de la vie de relation pour avoir la série du bien. La physiologie devient ainsi le guide le plus sûr que puisse choisir la morale.

Grâce à l'harmonie des sentiments, l'homme est conscient de la satisfaction qui doit être accordée

aux impulsions instinctives, dont l'intensité est nécessairement proportionnée à la part qu'elles prennent dans la vie. Rien, mieux que la faim, ne mesure la quantité et la qualité des aliments nécessaires à l'homme ainsi que le moment opportun du repas ; rien, mieux que l'amour, ne mesure les véritables conditions du mariage.

Il se peut cependant que l'instinct et la conscience soient altérés par l'habitude. L'ivrogne a soif au delà des besoins de la circulation ; le glouton a faim au delà des besoins de la nutrition ; le paresseux se repose plus que ne demande la fatigue de la cervelle ou des muscles. Ici le sentiment n'est plus qu'un guide infidèle : il est impuissant à produire le bien, s'il ne prend la raison pour auxiliaire.

Il y a deux formes de l'affection : l'appétit, qui se produit chaque fois que l'équilibre résulte de l'assimilation ; l'amour, qui se produit lorsque les êtres se font équilibre, sans absorption réciproque.

Le désir est à l'amour ce que le besoin est à l'appétit, un principe de rapport et de juxtaposition. Quand le désir s'exagère, il devient passion, et fait qu'un sentiment secondaire peut dominer, pendant des mois et même des années, un sentiment beaucoup plus élevé dans l'ordre naturel de la vie. Il y a dès lors conflit et perturbation, le mal surgit forcément.

C'en est assez pour condamner la passion et tout ce qui peut la produire. Son tort est manifeste : elle s'empare de la volonté, elle l'asservit, elle détruit la liberté, sans laquelle le beau et le vrai ne sauraient trouver leur équilibre. Voilà quatre mille ans que les philosophes proclament cette incontestable vérité, et ils ne sont guère plus avancés qu'au premier jour. Leur voix est étouffée par l'espèce d'intérêt qui pousse l'homme à rechercher tout ce qui galvanise ses forces. Comme il fait de la chair saignante et de l'eau-de-vie les aliments par excellence, il veut transformer tous ses amours en passion. Cette dernière

est devenue l'idéal de la littérature et de la poésie; on l'enseigne aux enfants dès le berceau; les amants l'appellent de toute la puissance de leur être, ils veulent goûter ses voluptés frénétiques, sans se douter que sa présence est mortelle à la véritable tendresse. La passion ne connaît pas la pitié, son égoïsme est absolu, elle n'est puissante que pour le mal; on la voit transformer toute affection en tyrannie, aussi bien chez celui qui en est le sujet que chez celui qui en est l'objet. La personne aimée passionnément doit s'attendre aux accusations injustes, aux propos flétrissants, aux soupçons mortels, à mille douleurs imposées avec art et se répercutant en volupté amère dans le cœur qui les inflige. La passion, c'est le désespoir à terme.

L'absence du désir produit le mal, dans le sens opposé de la passion. Une fonction qui n'est plus représentée devant la volonté ne saurait obtenir satisfaction; en se retirant de la vie elle y laisse une lacune, l'insuffisance est élément de pertur-

bation comme l'excès. Il se peut donc que la morale ait pour mission d'ôter à certains besoins ou désirs et d'ajouter à d'autres, afin de maintenir entre tous l'harmonie, qui est la condition capitale de la vérité et de la beauté, comme elle est la condition capitale de la vie.

III

APPÉTITS.

Ils sont la voix de certains appareils réclamant l'assimilation : la part qui revient à chacun d'eux, pour que leur fonction soit complète et que l'équilibre se maintienne dans la vie, est l'objet d'une science, de l'hygiène. Contrevenir aux préceptes de l'hygiène, c'est amoindrir la vie et produire l'immoralité.

Loin d'adopter les doctrines de ceux qui ont prétendu grandir l'âme humaine en amoindrissant le corps et en refusant aux appétits la satisfaction

qui leur est due, la science considère la santé morale comme inséparable de la santé physique ; l'une et l'autre sont nécessaires à l'équilibre des fonctions.

Appétits digestifs. — La faim et la soif en sont le côté positif, la satiété et la nausée en sont le côté négatif: les deux premières étant un appel, les deux autres un refus.

Dans cette action attractive et répulsive, bien des choses sont à considérer. Il faut remarquer, en premier lieu, le caractère de besoin, qui fait de la faim et de la soif non pas une sensation, mais un intérêt, une affection ; puis, l'état positif et négatif, qui d'un simple état organique fait un état moral : une demande et un refus.

La physiologie démontrant que l'estomac entretient avec les autres viscères des rapports qui font de la faim et de la satiété non-seulement une manifestation de l'état de vacuité ou de plénitude, mais encore un besoin de réfection ou de dépense

de l'organisme, il en résulte que l'homme sain n'a pas de meilleur guide de son alimentation que ses appétits digestifs. Le bien consiste à les satisfaire quand ils sont positifs, et à s'abstenir sitôt qu'ils deviennent négatifs. Le mal consiste à refuser la nourriture à la faim, ou à la prodiguer à la satiété.

On sait, grâce aux sciences médicales et aux statistiques, combien la vie humaine est amoindrie par la privation et l'abus des aliments ; mais ce que l'on ne sait pas assez, c'est le caractère imprimé aux peuples par la nature de leur alimentation.

Si les sucs nourriciers sont au-dessous du nécessaire, l'indolence et la langueur se manifestent, l'organisme s'amoindrit ; il redoute l'expansion et l'activité extérieure ; il se livre entièrement à la vie de famille ; les unions deviennent précoces, les naissances se multiplient et sont suivies de la misère. Quand un homme manque de force faute d'aliments, il n'est guère disposé à la

lutte. Patient et résigné, il est dévolu au despotisme. L'histoire de l'Inde, de l'Irlande et de la Russie le démontre suffisamment.

Il faut donc réprouver le jeûne appliqué à des ordres religieux, dans le but de restreindre la vie jusqu'à l'anéantissement des affections terrestres ; il faut le réprouver chez les peuples qui prétendent favoriser la production, la pensée et l'affection. Ce qui est principe d'indolence et de lâcheté ne saurait être conforme aux lois du bien.

L'abus des aliments a des inconvénients contraires. Ceux qui s'en rendent coupables font prédominer dans leurs sentiment la voix de la chair au détriment de la voix de l'intelligence ; ils exagèrent les instincts de la bête, ils sont violents et personnels, ils sont disposés à faire abus de la force et à s'emparer de ce qui provoque leur convoitise.

Ainsi s'explique comment les peuples qui se nourrissent principalement de chair et d'aliments très réparateurs prennent en partie les instincts

des bêtes carnassières. Ils forment les races conquérantes, voyageuses, actives, violentes, orgueilleuses et personnelles, mais incapables d'arriver à l'équilibre des sentiments, qui produit l'évolution des arts.

Seule, une alimentation moyenne, quant à l'abondance et aux qualités nutritives, produit l'équilibre des facultés, qui est la véritable santé du corps et de l'âme. On a dit et répété que le soleil des contrées tempérées était la cause du développement simultané des sciences et des arts. N'a-t-on pas ici gratifié la lumière de ce qui revient aux produits variés du sol ? Quand la température moyenne est peu favorable au développement de la faim, quand la terre ne se lasse pas de produire les fruits les plus beaux et les plus variés, il est bien difficile que l'alimentation soit insuffisante ou excessive.

Si la contrée devient infertile, c'est en vain que le soleil la caresse de ses plus doux rayons : elle ne voit plus reflleurir les arts.

La faim n'est pas seule appelée à diriger les fonctions digestives. De même qu'elle détermine la quantité de l'aliment, de même le sens du goût en dirige le choix, indiquant *à priori*, parmi des substances infiniment variées, celle qui convient davantage à l'état actuel de l'organisme. Or, si le goût fuit certaines saveurs, il en recherche d'autres d'une façon constante. Il subit l'influence de l'appétit négatif, de la satiété, mais il ne la produit pas en se satisfaisant ; il peut donc procurer du plaisir après que la faim et la soif ont disparu.

Plus le goût est exercé et mieux il triomphe de la satiété. Il condamne certains hommes à l'obésité, à des digestions pénibles qui suspendent pendant des heures entières toute activité physique et morale, à la goutte, à la gravelle, aux dartres, à la multitude des maladies inflammatoires provenant d'un excès d'alimentation. Il prend aussi sa part dans l'ivrognerie, qui joint à tous les maux résultant de la surabondance de nourri-

ture les troubles qu'elle apporte dans les facultés mentales.

Il faut donc réprover comme un élément de mal la subtilité du goût et la sensualité apportée dans les appétits digestifs. La gourmandise rencontre trop d'indulgence dans les mœurs actuelles : elle n'entache nullement l'honorabilité ; et cependant les altérations physiques et morales qu'elle produit attaquent la race avec l'individu, et deviennent héréditaires (1). Quel mal est plus redoutable que celui dont les atteintes menacent chez le père l'avenir des enfants ?

La morale, en blâmant l'incurie dans la préparation des mets et l'absence de condiments, comme diminution des principes alimentaires, en blâmant les recherches culinaires capables de produire l'excès de l'alimentation, doit approuver

(1) La goutte, la gravelle, les dartres, certaines affections du cœur et même l'ivrognerie se transmettent trop souvent du père au fils.

la bonne préparation, qui rend rapide et facile à digérer la nourriture la plus commune. Supprimer ce qui peut être utile, par crainte de l'abus, c'est remplacer un mal par un autre, c'est éluder la question et non la résoudre.

Pour triompher de la sensualité digestive, la morale ne doit ni émousser le goût ni le pervertir; mieux vaut simplifier beaucoup le service de la table, proscrire la variété des mets, ne pas chercher à idéaliser les fonctions digestives, qui rapprochent l'homme de la bête et se compliquent de toutes les trivialités de la mastication et de la déglutition. Plus les repas deviendront simples et mieux la morale s'en accommodera.

Appétits circulatoires. — L'appareil de la circulation, après avoir puisé dans l'appareil digestif les éléments du sang, porte dans tous les tissus la croissance et la réparation, pendant qu'il retire les substances impropres à la vie. Sa sensibilité est particulière, car, tout en recevant le

contre-coup des moindres commotions organiques ou affectives, pour les traduire sous forme de fièvre et de palpitations, il peut être lacéré, cautérisé même, sans envoyer dans le cerveau les éléments de la douleur. Contrairement aux idées reçues, une blessure du cœur est moins douloureuse qu'une contusion de la main.

Mais si le cœur et les vaisseaux peuvent, à certain titre, être considérés comme insensibles, le sang qu'ils contiennent est partout un des principes de la sensibilité. Sans lui les yeux cessent de voir, les oreilles cessent d'entendre, le cerveau cesse de penser, les viscères cessent de demander. Avec lui l'activité surgit de toutes parts.

Agir est un besoin tellement impérieux que l'homme ne peut en être empêché sans qu'il y ait pour lui menace de mort ou de folie (1). Plus son

(1) On sait quels sont la mortalité effrayante et le nombre des aliénations des prisons cellulaires. Là, cependant, l'homme n'est privé que d'une partie de son activité.

sang est riche et plus l'action lui devient nécessaire; il s'agite avec une sorte de volupté jusqu'au moment où ses organes sont pris de fatigue et tombent dans un état contraire à l'activité. Alors le besoin de repos devient impérieux et ne peut être transgressé sans douleur et maladie.

Dans cet appétit positif et négatif de l'action le moraliste voit écrit, avec le sang de l'homme, le mot de *liberté*, car l'individu seul peut être juge de la somme de mouvement et de repos que demande la nutrition de ses muscles. Seul il peut décider du genre d'action qui est conforme à ses aptitudes.

Imposer l'immobilité à qui est tourmenté du besoin d'agir et l'activité à qui est pris de fatigue, c'est transgresser l'hygiène et la morale, c'est attenter à la vie humaine, c'est se rendre coupable d'un crime.

La liberté ressort des lois de la physiologie et de l'hygiène. Comme le moraliste, le médecin sait qu'elle est le premier des biens. En exerçant

les organes, elle les développe et les assainit, tout en donnant le bonheur. Qui ne sait que les jeux les plus amusants représentent tous une dépense de force?

Appétits respiratoires. — Composés des besoins de respirer, de tousser et d'éternuer, les appétits respiratoires sont de tous les plus impérieux. Ils savent dompter la volonté la plus énergique. On ne peut donc imputer à crime l'inspiration, la toux et l'éternument, qui sont obligatoires; mais on doit, par la même raison, déclarer immoral et criminel tout empêchement qui leur est suscité.

Nul ne peut, sans être déclaré méchant, priver d'air son semblable ou lui faire respirer des vapeurs offensantes pour l'odorat, qui est aux fonctions du poumon ce que le goût est aux fonctions de l'estomac. Il y a donc blâme pour le propriétaire qui augmente ses revenus en restreignant ses appartements jusqu'à vicier la respiration de ceux qui les habitent; blâme pour le maître de

pension dont les classes et les dortoirs manquent de moyens efficaces de ventilation; blâme pour le fabricant qui expose ses ouvriers à l'action de gaz ou de poussières malsains; blâme pour l'édilité qui laisse les populations s'accumuler dans un espace trop étroit et ne détruit pas tous les foyers d'infection qui les entourent ou surgissent au milieu d'elles.

La grande quantité de personnes qui languissent et meurent par le fait des maladies de poitrine montre assez ce que vaut la pureté de l'air. Loin d'imposer les portes et fenêtres, il faudrait imposer l'insuffisance des moyens de ventilation : alors l'impôt serait moral; loin de favoriser la consommation du tabac, qui vicie la respiration des fumeurs et de ceux qui les entourent, il faudrait la restreindre, par tous les moyens compatibles avec la liberté.

Dans la vie privée la pureté de l'air se lie intimement à la propreté. Des gaz délétères s'exhalent de la peau qui n'est pas soumise à des ablu-

tions fréquentes, du linge qui n'est pas fréquemment blanchi, du parquet qui n'est pas balayé ou frotté avec soin, des meubles qui sont envahis par la poussière et l'humidité, de toutes les matières, animales ou végétales, placées dans des conditions favorables à la fermentation. Une des vertus capitales de la ménagère consiste donc à étudier et à éloigner toutes les causes de l'empoisonnement miasmatique qui peuvent se rencontrer dans l'habitation, et à entretenir la plus exquise propreté. A ce prix on verra la force et la santé régner dans la famille, tandis que la faiblesse et la maladie naîtront à la suite de la malpropreté.

La parole et le langage tiennent aussi aux appétits respiratoires, mais leur action organique est dominée par leur action intellectuelle et ne peut trouver place dans ce chapitre.

Appétits musculaires. — Le muscle est l'organe moteur par excellence; il est la cause principale du mouvement volontaire, il préside à tous les

déplacements, il détache l'animal du sol et lui soumet les choses de la nature, il est l'origine de l'instinct complexe qui pousse l'homme à s'approprier tout ce qui l'environne et porte le nom de travail.

Rien n'est bon comme ce mouvement musculaire, qui satisfait un impérieux besoin d'action tout en produisant ce qui peut satisfaire d'autres besoins. L'indolence des peuples de l'Orient a pu considérer comme la punition d'un dieu irrité l'obligation de travailler; mais l'expérience des siècles a démontré que rien ne contribue au bonheur autant que le travail. Il console de tous les chagrins, il répare tous les désastres, il est la source de la bienfaisance, il est le promoteur des merveilles de l'industrie, de la science et des arts. Lui seul donne du prix au loisir et du charme au repos; lui seul sait dépenser les forces en donnant les moyens de les réparer.

Par le travail l'homme devient créateur; il sent l'ineffable plaisir de lutter de puissance avec

la nature, il voit sortir de ses mains mille produits qui sont du bonheur en expectative ; il tire de son cerveau, avec quelques formules, les leviers invisibles qui doivent soulever un monde.

Toute cette moralité, qui s'attache au moyen le plus puissant d'agrandir la vie humaine, se transforme en immoralité dans le travail négatif, dans la paresse. Le bien est impossible au paresseux. Celui qui ne produit pas est fatalement condamné à prendre sur le labeur d'autrui le pain qu'il mange, l'habit qui le couvre et le lit où il dort ; il est condamné, par la morale, à être un mendiant, sinon un voleur. Le don ne lui est pas permis, il ne peut exercer l'hospitalité, il est dégradé de son titre de citoyen.

Comme tout ce qui concerne les forces humaines, le travail a des limites qu'il ne peut dépasser sans épuisement de l'organisme, sans production du mal. Les muscles fatigués se raidissent et ne se contractent plus sans douleur ; ils demandent impérieusement le repos et la réfec-

tion par la nourriture ou le sommeil. Ici, la morale doit se contenter de suivre l'instinct pas à pas et de lui accorder ce qu'il demande.

Appétits des sens. — Dans l'activité, qui concerne les appareils sensitifs, il est difficile de faire la part de l'intelligence et de l'appareil lui-même. L'initiative vient presque toujours du cerveau ; il faut admettre cependant l'instinct du goût et de l'odorat, dont la part a été faite avec la morale des appétits digestifs et respiratoires ; les instincts de l'ouïe et de la vision, qui s'appliquent au langage ou aux arts et trouveront leur place un peu plus tard ; enfin les instincts du tact, qui sont comme un résumé de tous les autres.

L'initiative des sens est la curiosité, sorte d'appétit qui nous pousse à posséder intellectuellement les objets extérieurs. *Voir c'est avoir*, dit le proverbe ; il pourrait ajouter que goûter, odorer, entendre et toucher, c'est avoir également.

Celui qui cède à la curiosité et agrandit sa vie

en s'instruisant agit selon les lois de la morale. Il ne devient coupable qu'au moment où ses sens explorent ce qui doit rester caché, et, par une possession illicite, attentent à la propriété.

Le regard qui soulève le voile d'une femme, l'oreille qui surprend le secret d'autrui, et la main qui explore ce qu'elle ne doit pas toucher, sont coupables au même titre ; nul ne peut briser le cachet d'une lettre qui ne lui est pas adressée, pénétrer dans le sanctuaire d'un dieu autre que le sien, détourner le rideau du lit ou de la fenêtre. Tout cela est une barrière infranchissable pour l'honnête homme. Mais autant il mettra de soin à rester discret, autant il se montrera intraitable si on prétend limiter l'action légitime de ses sens. Il sait que nul sans crime ne peut cacher les livres de la science ou les produits de l'art, car c'est crever moralement les yeux d'autrui ; et de même, celui qui empêche la parole attente à l'oreille des auditeurs.

Quant aux appétits spéciaux des sens, le tact

seul reste à explorer. Ses fonctions principales consistent à éviter à la peau les différentes causes de lésions et surtout les températures nuisibles. En décidant *à priori* le degré de chaleur nécessaire à l'organisme, il est l'origine de l'instinct d'abri, qui comprend à la fois le vêtement et l'habitation; il donne également lieu à l'instinct de propreté, si remarquable chez certains animaux soigneux de leurs plumes ou de leur fourrure.

On comprend quel agent précieux de morale est le vêtement qui pourvoit à la santé et à la décence; puis la maison, qui agrandit la vie de l'individu et de la famille en neutralisant l'action de la tempête et la rigueur de l'hiver, en préservant les richesses de la spoliation, en réunissant les amis autour du foyer, en permettant l'hospitalité, l'un des plus beaux privilèges de l'homme. Peu de crimes sont plus grands que ceux qui consistent à soustraire des vêtements, à détruire ou à souiller le foyer et la maison; ce sont de graves attentats contre la vie.

table trahison, un crime en tout semblable à la dissipation du dépôt pécuniaire confié à nos soins. Telle est cependant la puissance du sentiment de manifestation, ou la faiblesse de nos habitudes de discrétion, que bien peu d'hommes savent garder un secret. Ils échapperaient aux conséquences de leur faiblesse s'ils étaient exercés dès l'enfance à subordonner à l'amour du prochain leur besoin de manifester; alors disparaîtraient la médisance, la calomnie et l'indiscrétion, pendant que des témoignages multipliés de bienveillance donneraient naissance à une exquise politesse.

Les cyniques des temps anciens et modernes, de même que certains mystiques, dédaignent d'être polis. Mais le véritable moraliste tient une conduite différente: il sait que la manifestation propage les sentiments; il sait que la politesse ajoute à toutes les vertus, en même temps qu'elle ôte à tous les vices; il voit en elle un acheminement vers la fraternité universelle.

Pour être un honnête homme il ne suffit pas de

affections de l'auditeur. La parole inutile devient du bavardage : elle est un gaspillage d'idées et de temps, elle est blâmée par la saine morale.

Ce blâme s'aggrave considérablement si le bavardage, pour se créer un intérêt, a recours au mensonge, s'il aboutit au scandale, s'il laisse un jugement faux ou une souillure dans l'âme de l'auditeur ; mieux vaut cent fois le silence. Ce dernier devient obligatoire lorsque des faits propagés imprudemment peuvent porter préjudice à autrui et se trouver en hostilité avec les prescriptions morales des sympathies. Toujours la médisance est une faute ; elle s'aggrave quand elle se complique de scandale ; elle est à son apogée quand elle altère les faits dans le sens de la culpabilité et devient une calomnie. Certaines circonstances ajoutent encore à l'odieux de la calomnie et la compliquent de lâcheté : telles sont la lettre anonyme et la médisance propagée sous la responsabilité d'autrui.

En résumé, on est toujours coupable quand on

manifeste le faux, le laid ou l'odieux, aux yeux et aux oreilles de ses semblables ; on scandalise et on souille les âmes par le tableau du mal. C'est donc à tort que l'art exploite le crime pour attirer l'intérêt sur ses productions ; qu'il exploite dans le même but des sentiments naturels, mais qui aiment à se voiler. Les licences de l'art dramatique, de la peinture et de la statuaire, prennent une large part dans la dissolution des mœurs, comme la publicité donnée à certains crimes a le triste privilège de les propager bien plus que d'en inspirer l'horreur.

Jamais il n'y a profit pour l'humanité à mettre les sentiments de manifestation au service du mal. Il est même profitable d'ignorer ce dernier, par les mêmes raisons qu'il est profitable de connaître le beau et le bien.

Une autre circonstance où le silence est obligatoire, c'est lorsqu'il faut garder le secret mis en dépôt dans notre âme. Une manifestation imprudente peut, en pareil cas, devenir une véri-

Les hommes voués à l'enseignement ont entre leurs mains l'avenir des nations ; plus que les autres , ils ont besoin d'intelligence , d'affection et de moralité : d'intelligence, pour bien connaître, afin de bien dire, et pour proportionner leur démonstration à l'entendement de leurs auditeurs ; d'affection, pour ménager de jeunes âmes, pour se mettre en communication avec elles , pour leur donner la sympathie et la tendresse ; de moralité, pour sauver de la contagion du mal des cœurs jeunes et ouverts. Toute chose ne peut être dite à un enfant ; et, de même que ses entrailles ne peuvent digérer que certains aliments, de même que ses muscles ne peuvent supporter que certaines fatigues, de même son âme ne peut supporter que certaines connaissances. Il y a crime à enseigner à l'enfant ou à la jeune fille ce qui peut blesser des instincts d'exquise pudicité, il y a sottise à leur enseigner ce qu'ils ne sauraient comprendre, il y a méchanceté à exiger d'eux plus d'attention

ou de mémoire que ne le comporte leur âge (1).

Autant est grande et belle la mission de celui qui agrandit l'âme humaine par la connaissance et la vérité, autant celui qui abuse d'un véritable sacerdoce pour maintenir l'ignorance ou propager le mensonge est digne de réprobation. Il commet une sorte d'assassinat moral.

C'est pour avoir travesti la science qu'une corporation vouée à l'enseignement s'est attiré l'inimitié des peuples. On peut se dispenser de tout dire à l'enfance, mais lui dire autre chose que la vérité est un acte odieux.

Les obligations du sentiment de manifestation cessent au moment où les faits qui le concernent n'offrent aucun intérêt pour l'intelligence ou les

(1) N'est-il pas dérisoire de voir des hommes consacrer dix mille francs à un caprice, et donner cinq francs par jour à celui qu'ils chargent d'enseigner à leurs enfants tous les talents comme toutes les vertus? Que dire d'un État qui consacre cinq cents millions au budget de la guerre, et trente millions à l'instruction publique?

Jésus-Christ, de Galilée, de Tasse, de Campanella et de mille autres.

En affranchissant les diverses formes de manifestation, la morale les considère comme une projection des âmes, comme un sacerdoce faisant acte de foi dans le culte du vrai et du beau ; elle considère encore l'affirmation du faux comme un sacrilège, comme une souillure de l'âme se communiquant à l'âme d'autrui.

Mais, s'il est odieux d'affirmer ce que l'on ignore ou ce que l'on sait être faux, il n'est pas permis de faire d'une idée la propriété d'un seul, ou le privilège de quelques initiés. La connaissance est impersonnelle et ne peut appartenir à un homme : presque toujours elle est la conséquence d'une connaissance antérieure, et existe à l'état d'embryon dans mille cerveaux avant de devenir adulte dans un cerveau privilégié.

On ne saurait donc approuver les mystères de l'antiquité, réservant la véritable doctrine à un petit nombre d'initiés. On ne saurait, de même,

approuver les sociétés savantes des temps actuels qui ne s'obligerait pas à la communication rapide et complète des sciences qu'elles embrassent.

Celui qui possède un livre rare, une pièce historique, un objet d'art précieux, un agent d'instruction quelconque, en doit communication au public, sous peine d'outrage à l'instinct de manifestation. Le remède du médecin, la formule du mathématicien, l'analyse du chimiste, le procédé du fabricant, la découverte du géographe et de l'astronome, tout cela est dévolu à la publicité.

Nul acte n'est plus méritoire que l'enseignement, parce que nul ne contribue davantage à la grandeur de l'homme. Le jour où cette vérité sera connue et acceptée, la société se gardera de maintenir l'état d'infériorité du corps enseignant, elle récompensera selon leur mérite ceux qui ont la mission de manifester aux générations nouvelles les vérités accumulées par les générations passées.

Le premier des moyens de manifestation, le plus important de tous, est la parole. Elle a le privilège merveilleux d'exprimer toutes les idées et toutes les affections, de les développer, de les décrire, de dire l'âme tout entière. Grâce à la parole, la connaissance la plus précieuse, la vérité la plus cachée et l'inspiration la plus généreuse, peuvent, en un instant, se communiquer à un vaste auditoire, et, proclamées par mille bouches nouvelles, envahir bientôt une grande nation. Cette parole fugitive est ensuite éternisée par l'écriture, qui se charge de dire la connaissance, la vérité et l'inspiration aux générations à venir.

Ce que la parole ne peut exprimer ou ce qu'elle rend incomplètement, parmi les mouvements de l'âme, est manifesté par l'art s'adressant à l'œil sous forme de peinture, de sculpture et d'architecture; s'adressant à l'oreille sous forme de musique.

Enfin, le geste vient en aide à la parole. Composé de l'expression des traits du visage, de l'at-

titude et du mouvement des membres, il peut représenter une foule d'idées et d'affections; il remplace le mot chez le muet; il est l'origine de la danse et prend une part dans l'art dramatique.

Sans les divers moyens de manifestation, l'humanité ne saurait exister : chaque découverte serait séquestrée dans son auteur, périrait avec lui, et devrait se renouveler avec chaque génération, il arriverait chez l'homme ce qui arrive chez les animaux, qui, faute de pouvoir transmettre à ceux de leur race le fruit de leur expérience, sont réduits à n'avoir dans la vie d'autre guide que l'instinct.

Si la morale a pour but la grandeur de l'espèce humaine, ses agents principaux sont évidemment la parole, l'écriture, l'art et le geste. Elle crie malheur et opprobre à qui ferme la bouche de l'orateur, du professeur et du savant; à qui brise la plume du publiciste, à qui persécute le poète et l'artiste. Elle déverse sur sa mémoire l'infamie qui s'attache aux persécuteurs de Socrate, de

tunes fera disparaître l'envie et surgir l'amitié. Alors apparaîtront les instincts généreux que la cupidité et la peur de manquer du nécessaire refoulent au fond du cœur de l'homme ; alors pourra s'exercer dans les plus vastes proportions la véritable hospitalité. Lorsque chacun, en s'imposant quelques privations, ou en usant d'économie, deviendra libre d'appeler son ami à sa table et à son foyer, quand le voyageur sera certain de trouver un repas et un gîte, les inimitiés entre les hommes et entre les peuples seront bien près de disparaître.

Aux sympathies se rattache l'instinct d'imitation, qui entraîne à sa suite de nombreuses conséquences morales. La preuve que l'homme incline à imiter ceux qui l'entourent se trouve dans les langues, dans leur prononciation, dans les conformités de croyances, de cultes, de gestes et de mœurs. Qui ne sait la contagion exercée par la colère, les larmes, le rire, le courage, la peur, le suicide, et la série des actes nuisibles ou

méritoires? Cette puissance d'imitation est telle, qu'on la voit devenir une cause d'aliénation.

Il en résulte que l'action immorale est doublement coupable quand elle se passe devant témoins, quand elle fait scandale. Il en résulte encore que l'homme de bien perd une part de ses mérites quand il s'abstient de donner le bon exemple : il agit alors comme l'égoïste, et non comme l'un des membres de la famille humaine. Il est bon que la morale se montre au grand jour et que le mal soit refoulé dans l'ombre ; l'instinct d'imitation devient alors un précieux élément de civilisation.

Du rapport de l'amour-propre et de l'amour du prochain naît *l'instinct de manifestation*. Il a pour objet de communiquer les divers mouvements de la vie et de les faire partager. Sans lui la sympathie serait stérile et impuissante à rendre les hommes solidaires, les générations présentes seraient impuissantes à transmettre leurs découvertes aux générations futures, la société serait privée de toute organisation.

cosmétique des marquises ou des courtisanes , et l'on aura le secret de la décadence des arts. On aura le secret de l'abaissement des âmes en voyant le luxe attaquer partout la dignité et la fierté, pour leur substituer l'orgueil et la vanité; en le voyant attacher la considération , non pas à celui qui se conforme strictement aux lois de la probité et veut gagner son pain de chaque jour , mais au coquin enrichi par l'agiotage décoré du nom de spéculation, ou aux oisifs qui , de père en fils , se transmettent une richesse mal acquise. On aura le secret de l'abaissement des corps en cherchant la série de maladies héréditaires qu'engendrent l'abus de la table , l'abus des tapis et des moyens de fuir les intempéries , l'abus des voitures , des domestiques et de la toilette , enfin les agents de mollesse qui vont chaque jour se multipliant. Quand on saura ce que les produits les plus habiles des parfumeurs , des bijoutiers , des couturières , des corsetières , etc. , engendrent et cachent d'infirmités répugnantes , quand on saura combien sont loin

de la véritable beauté les corps féminins modelés sur le patron du *Journal des Modes*, et étiolés par la mollesse ; quand on connaîtra la série des hontes engendrées par l'oisiveté, les misères que la domesticité impose au maître, les turpitudes dont se rendent journellement coupables les geais voulant porter des plumes de paon ; quand on saura tout ce que coûte le luxe, ce dernier perdra le privilège d'exciter l'envie : il ne fera naître que le sarcasme et la raillerie. Ajoutons que l'application des lois de la morale doit supprimer l'abus et la privation, comme deux agents corrélatifs de mal, pour leur substituer partout la saine abondance. Ce progrès sera réalisé le jour où la propriété individuelle sera partout constituée sur le travail, qui seul la maintient en équilibre entre l'amour-propre et l'amour du prochain. Avec un bien-être général la fierté pourra prendre son essor, et n'accepter un service qu'à la condition de rendre un service pareil. On verra disparaître l'humiliation de l'aumône ; la pondération des for-

la spoliation de la propriété, n'existe pas seulement comme contraire à l'amour-propre et à l'instinct de conservation, il existe encore comme contraire aux sympathies ; il offre différents degrés et peut être organisé en série inverse de celle qui constitue la propriété. Celle-ci présente au sommet le produit du travail ou la richesse créée de toutes pièces par son détenteur. Vient ensuite la richesse non créée et appropriée en premier lieu par celui qui la rencontre : celle-ci est conforme à l'égoïsme et produit l'isolement. Vient enfin la richesse inutile à son détenteur et non produite par le travail : elle est conforme à l'antipathie. Le vol s'aggrave en remontant de la dernière à la première catégorie de la propriété ; il est moindre quand il s'adresse au luxe, au trésor de l'avare, que lorsqu'il s'adresse au pain représentant le la-beur quotidien.

Vient ensuite l'usage de la propriété. Il est conforme à la morale tant qu'il satisfait aux besoins légitimes de la vie ; il est immoral sitôt

qu'il dépasse les besoins et devient luxe ou abus.

On a beaucoup écrit et beaucoup dit contre le luxe, mais il est douteux que personne ait pu énumérer tous les maux qu'il engendre. Son premier tort est de produire fatalement et par la loi de l'équilibre une pareille somme de misère. Ici l'expérience et la théorie sont d'accord : partout et toujours le paupérisme est en raison directe de la concentration des richesses, la privation en raison directe de l'abus. Un autre tort du luxe est de détrempier les âmes et les corps, de les jeter dans l'indolence ; de leur ôter la force et la saine beauté, pour leur donner l'affectation et les miévreries. Au temps d'Homère, les filles des rois tissaient leurs vêtements, et ne dédaignaient pas de les laver à la fontaine. Elles avaient du hâle sur la peau, peut-être même des callosités aux mains, et cependant elles étaient charmantes entre toutes, elles inspiraient les plus beaux vers qui soient éclos sous les rayons de la beauté. Que l'on compare à l'Iliade la multitude de petits vers inspirés par le

tre la discorde et la perfidie. Lui-même est très malheureux; aveuglé par sa personnalité, il ne sait se rendre compte ni de ses intentions, ni de ses actes : il perd la notion de la moralité.

Toutes les autres formes de l'antipathie sont funestes à l'espèce humaine, qu'elles étouffent par la discorde et le conflit; on pourrait même dire que le mal moral n'a pas de représentant plus complet que la haine. Quand celle-ci s'allie au mensonge, elle devient perfidie dans l'intention et trahison dans l'acte; en s'alliant à l'ambition, elle devient tyrannie; du courage elle fait la cruauté, de la prudence elle fait la dissimulation, de l'estime elle fait le mépris, que certains moralistes ont considéré comme une barrière utile entre le bon et le méchant. Il nous suffit de trouver le mépris entaché de haine et d'orgueil pour le condamner. Le bien ne peut pas sortir du mal. Gardez-vous de mépriser, n'isolez pas celui qui est assiégé par les antipathies; souvenez-vous que l'excès de la bonté peut seul rétablir l'équilibre

dans son âme, comme l'excès de la charité peut seul rétablir l'équilibre dans l'âme de l'envieux. La loi d'opposition fait que le bien s'accroît dans certains cœurs privilégiés en proportion de la croissance du mal dans les cœurs corrompus, et que les époques des plus grands vices sont aussi les époques des plus grandes vertus.

Il suffit maintenant de rapprocher la sympathie de la portion de l'amour-propre qui a déterminé la propriété, pour obtenir les conditions de la probité; certains que nous sommes de rencontrer le bien où l'appropriation a son équilibre dans l'amour du prochain, et de rencontrer le mal où elle est combinée à l'égoïsme et à la haine. Est donc légitime entre toutes, quant à sa formation, la propriété qui donne l'abondance aux uns sans appauvrir les autres; est moins légitime et conforme à l'égoïsme la propriété qui ne donne la richesse d'un côté qu'en produisant la misère de l'autre; enfin est conforme à la haine la propriété qui prive l'un sans enrichir personne. Le vol, ou

fait place à une force répulsive. L'isolement qui en résulte suffit pour anéantir la série des forces nées de l'association ; il amoindrit la vie de l'homme, il est un constant élément d'immoralité. Il faut se méfier de celui qui fuit ses semblables et recherche la solitude ; son cœur se dessèche en même temps que son cerveau s'amoindrit (1). S'il se trouve rapproché de ses semblables par des circonstances indépendantes de sa volonté, son amour-propre, qui n'est pas tempéré par l'amour du prochain, fait surgir la série des affections mauvaises. Est-il placé en face du bonheur d'autrui, les joies qu'il ne peut partager, faute d'amitié, lui deviennent odieuses. En les comparant à son état présent, il se croit dans le malheur, il se prétend déshérité, il s'afflige de la prospérité de ceux qui l'entourent. Leur malheur, au contraire, lui est un

(1) Les hommes les plus méchants sont ceux que l'isolement prive de tendresse : ce sont les bergers, les braconniers, les contrebandiers et les prisonniers.

soulagement. Or, on arrive vite à désirer ce qui soulage et à le faire naître au besoin.

L'envie est l'auxiliaire naturel des sentiments les plus mauvais. En s'alliant à la vanité et à l'orgueil, elle ne peut souffrir aucune supériorité; mais elle manque de courage pour attaquer de front les forts, qu'elle déteste. Incapable d'employer des armes loyales, elle choisit la flèche silencieuse et empoisonnée, elle agit dans l'ombre, elle prend les sentiers détournés, elle use avec bonheur de la calomnie et de la lettre anonyme. Rien ne peut désarmer l'envie; devant le bienfait elle ne peut éprouver la reconnaissance: elle ne voit que la supériorité prise par un autre, elle en ressent une cuisante douleur. En devenant ingratitude, elle trouve un amer plaisir à payer par une méchanceté le service rendu.

A côté de l'envieux, la félicité est impossible, car il est ingénieux à rendre la bonté stérile et à souiller les plus nobles sentiments. Sa présence, comme un ferment malfaisant, suffit pour faire nai-

ducs, des princes et des rois, il fut aimé et admiré avec fanatisme ; un million d'hommes courait à la mort sur un signe de sa main. Au jour du malheur, ceux qui avaient baisé la poussière de ses bottes se relevèrent pour lui jeter l'insulte à la face : l'équilibre se faisait. Il faut se défier de ceux qui poussent les affections à l'extrême : la réaction est inévitable.

On a trop vanté l'abnégation. Un homme ne peut se dévouer à un autre sans lui donner l'autorité et sans s'imposer la servitude. Or, le serf est déchu de sa dignité, il n'a plus la libre disposition de son intelligence et de sa volonté, il devient un instrument et une chose, il n'est plus un être moral. Seule la sagesse a droit au dévouement et à l'abnégation. Elle est impersonnelle et se trouve chargée de maintenir l'harmonie parmi les hommes.

« Deux âmes mises en équilibre par une estime réciproque et par les convenances de sentiment, d'intelligence et de volonté qui, se résument dans

le caractère, ne tardent pas à se lier d'amitié. L'homme est, dès lors, sous l'empire d'une harmonie continuelle ; les facultés physiques et morales sont doublées, tout en oscillant d'une volonté à l'autre ; un charme particulier s'empare de la vie, bénéficiant de tout ce que peuvent donner l'amour-propre et les sympathies.

L'homme isolé ne peut être heureux : ses jouissances dégènèrent vite en tristesse, elles ne sont belles et complètes qu'à la condition de se partager. En devenant l'objet d'un échange continu, elles se multiplient à l'infini, elles grandissent en reliant tous les principes d'activité que renferme l'espèce humaine, elles deviennent le bonheur. Dans son élément amitié le bonheur a compassion de toutes les douleurs, tandis que dans son élément activité il trouve les moyens d'adoucir toutes les infortunes : il arrive ainsi à la bonté, qui seule suffit à combattre et à neutraliser les misères dérivées de la haine. Dans ce genre d'affection qui représente le côté négatif de l'amitié, l'accord a

avec le démérite et les mauvaises actions, enlevant au méchant dans le cœur de ses semblables autant qu'il s'est attribué dans son égoïsme.

Quand la gloire se combine à la vanité, elle cesse d'être pure ; elle recherche la préséance, le titre et la décoration. De tels moyens sont à l'estime ce que le fétichisme est à la religion. De même que l'idole, après avoir été le signe de la divinité, devient la divinité elle-même et égare la piété dans un culte ridicule, de même un signe de gloire, après l'avoir suivie, finit par la précéder et par vouloir la transporter sur ceux qui en sont indignes. Qui n'a vu les décorations recouvrir des cœurs imprégnés de lâcheté, de perfidie ou de cupidité ? Qui n'a vu des honneurs et des titres récompenser des actions indignes ? En présence de pareils faits, l'estime perd sa force et sa direction, elle se mêle au mépris, elle ne sait plus se réserver dans sa pureté pour les actes vraiment méritoires. Alors la gloire est égarée et fait surgir les mauvaises actions autant que les bonnes. Son fé-

tichisme produit l'honneur, qui se charge d'absoudre les ambitieux de leurs meurtres et de leurs rapines, qui ose déclarer grands ceux qui ont fait le mal dans de vastes proportions.

Longtemps encore la morale dira en vain que l'artisan, le laboureur, l'artiste, le savant et le lettré, après une vie de travail et de probité, sont autrement estimables que le conquérant volant des provinces. Les peuples, aveuglés par l'orgueil et par la vanité, ne mesurent leur grandeur qu'à l'abaissement de leurs rivaux. Tous oublient que la conquête est une rupture d'équilibre, un flux qui aura son reflux, une oppression qui sera compensée par la servitude ; ils oublient que la loi du niveau est absolue.

Les honneurs deviennent encore une cause de perturbation par les dévouements qu'ils attirent sur celui qui est leur dispensateur. Louis XIV maître des grâces et faveurs fut l'égal du soleil. Ses courtisans l'adorèrent comme un dieu. Il mourut seul et détesté. Quand Napoléon I^{er} faisait des

d'imposer son opinion que de subir celle d'autrui. Celui qui sait n'est guère présomptueux ; quand il mesure ses travaux à ceux de ses devanciers ou de ses contemporains, quand il se rend compte du peu qui lui revient en propre dans ses œuvres, il se sent chétif, il ne peut être pris de vanité : à ses yeux l'humanité seule est grande, seule elle est digne d'amour ; aussi considère-t-il comme fou celui qui prétend imposer des lois, et comme criminel celui qui prétend imposer sa petite personnalité, à toute une nation.

C'est ainsi que le savoir, ennemi naturel de l'égoïsme et des passions mauvaises, devient le propagateur des sympathies en élevant le niveau des âmes. Les esprits cultivés sont naturellement polis ; ils sont portés à la bienveillance dont l'idéal consisterait à accorder à chacun de ses semblables la part d'affection laissée disponible par l'amour-propre. Mais nous sommes loin de l'idéal. Chacun a ses préférences et accumule sur un nombre restreint d'individus la tendresse dont il peut

disposer ; puis il est bien difficile d'aimer les méchants autant que les bons, et les étrangers autant que les membres de la famille. Ajoutons que la sympathie suppose un rapport de convenance, un choix, qui s'adresse au contraste bien plus qu'à la similitude.

Le degré d'affection qui se place au-dessus de ce que réclame la simple humanité est l'estime, sorte de préférence déterminée par le mérite de celui qui en est l'objet. Dans l'estime il y a bienveillance et considération plutôt que tendresse ; il y a certain respect qui, en présence d'une grande force organique et morale, peut aller jusqu'à l'admiration, jusqu'au fanatisme, et fait la gloire de certains hommes. Il n'est pas de récompense plus belle du mérite que l'estime et la gloire ; il n'est pas de mobile social plus noble et plus puissant. Ajoutons que l'amour s'attache facilement à ceux qui sont admirés : il leur ménage une récompense proportionnée à leur labeur. De même le mépris, portion négative de l'estime, se met en rapport

rompu l'équilibre dans la civilisation, et ont toujours préparé des catastrophes. Il faut ajouter que la vanité des peuples grandit ses représentants hors de toute proportion. Homère, qui représente la poésie des Grecs, n'est peut-être que le compilateur d'œuvres contemporaines. Le divin Hippocrate est dans le même cas; Platon est la formule du spiritualisme antique, comme Phidias est la formule de toute une époque artistique. Les émules ou auxiliaires de Platon et de Phidias ont passé à travers le crible du temps, et ceux-là sont restés parce qu'ils étaient un peu plus volumineux, ou peut-être parce qu'ils ont orné leur tête d'aigrettes, à l'imitation des rats de la fable.

Parmi les contemporains nous voyons les plus grands par la pensée condenser les produits de mille intelligences, en donner la formule et se déclarer propriétaires d'un édifice dont ils ont emprunté tous les matériaux. Les plus grands par l'action s'attribuent les efforts d'une nation en-

tière. Or, si on retirait de la gloire d'un général victorieux ce qui revient aux soldats, aux officiers, aux chevaux, et même au hasard, il ne resterait pas grand'chose, le plus souvent.

Plus l'ambition produit l'abaissement de ce qui l'entoure et plus elle devient mauvaise; quand elle exige le pouvoir absolu, elle rompt les éléments de l'ordre, elle détruit la fierté par la servitude, elle exalte la vanité par la hiérarchie des grades, des honneurs et des préséances; elle fait surgir l'envie, qui tôt ou tard se vengera. L'équilibre se produira par réaction, ce qui veut dire qu'il s'établira sur des ruines. Son niveau n'est exempt de flux et de reflux que dans les lieux où les âmes se compensent et ne trouvent de limites à leur essor que dans leur accord avec les âmes voisines. L'homme le plus éminent, quand il rend pleine justice au mérite d'autrui, quand il craint de s'attribuer un privilège ou une découverte qu'il n'a pas faite, reste toujours modeste. L'orgueil et la vanité n'ont pas prise sur lui; son âme est aussi incapable

comme cent. C'est pour cela que dix mille soldats exercés lutteront, à force égale, contre cent mille insurgés. Ce qui est vrai de l'état militaire est vrai de la science, des arts, du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et de la civilisation tout entière. Plus grandissent le nombre et l'accord des hommes associés, et plus s'accroissent les forces de la civilisation. Elles se touchent, s'échauffent et se combinent dans des foyers d'où s'échappent les ferments du progrès.

Mais l'accord nécessaire à de telles productions se trouve détruit sitôt que l'égoïsme prend la suprématie et devient fauteur de désordre par la grossièreté, l'orgueil, la vanité, l'envie, l'ambition et les affections qui rompent l'équilibre entre l'amour-propre et l'amour du prochain. La grossièreté, qui partout et toujours accorde pleine satisfaction aux convenances brutales de l'appétit, est une cause permanente d'irritation entre les hommes; elle est hostile à la sympathie s'accordant, au contraire, avec l'élégance et la

politesse, qui s'étudient à respecter les convenances et la dignité de chacun.

Après la grossièreté, l'orgueil a des conséquences déplorables. Le besoin de domination, qui le caractérise, le transforme en ambition. L'ambitieux veut commander ; par lui, l'association n'est plus l'accord et la combinaison de toutes les facultés des citoyens : elle est la volonté d'un seul s'imposant à la volonté de tous. Vainement on prétend justifier ce fait en disant qu'un progrès est obtenu lorsque toutes les âmes sont obligées de se modeler sur une âme supérieure ; il est trop évident qu'un seul homme ne peut concentrer en lui-même les aptitudes de tous ; s'il s'impose, il ne peut donner ce qu'il a qu'en détruisant ce qu'il n'a pas. C'est pour cela que les despotes, doués en général du génie militaire et administratif, mais dénués d'inspiration et de poésie, ont fait progresser leurs sujets dans l'art de la guerre et de l'administration, tout en étouffant l'élément poétique. En agissant ainsi, ils ont

sont différents les actes de l'égoïsme ! Dans l'ennemi abattu il voit un danger, sinon dans le présent du moins dans l'avenir, et se hâte de porter le coup mortel. Tout dommage qu'il éprouve provoque son ressentiment et sera suivi de vengeance, si bien que l'hostilité du présent se prolonge indéfiniment dans l'avenir. Il n'y a dès lors aucune sécurité pour la sympathie, qui se trouve obligée de céder la place à la conservation, chargée de conjurer un péril permanent. La haine engendre la haine.

Lorsque l'humanité s'unit à la prudence et au courage, elle devient la protection, qui s'adresse à tous les êtres faibles, pourvoit à leur défense et se charge de leur entretien. Celui qui dans la limite de ses moyens soulage toute espèce d'infortunes ne fait que se conformer aux prescriptions de l'humanité ; celui-là seul mérite de grands éloges qui se prive de pain pour soulager la faim d'autrui, qui s'impose la soif pour soulager la soif, qui s'impose un excès de labeur pour soulager le

labeur. L'égoïste s'abstenant de nuire n'a qu'une honte négative ; il lui suffit de n'être pas bienfaisant pour devenir une cause de ruine. Lui-même ne peut obtenir le bonheur ; ses joies sont amoindries et ses douleurs doublées, parce qu'il ne sait pas les partager.

L'homme ne peut trouver la sécurité et le bien-être qu'en échangeant les sympathies dans le fait de l'association. Une fois associées, les existences sont *solidaires* ; elles partagent les mêmes joies, le même pain et la même contrée ; elles s'unissent contre le même péril. Plus leur union est intime et plus diminue l'inquiétude de l'avenir. La science de l'un passe à tous, la richesse devient générale, les forces unies domptent les résistances de la nature. Il n'est pas nécessaire d'une analyse bien minutieuse pour voir que la puissance d'une association est en raison directe de la sympathie et du nombre des hommes qui la composent. Cent associés ayant de l'accord comme dix ne seront pas plus forts que dix associés ayant de l'accord

l'amour-propre, et que chacun est tenu de rendre autant qu'on lui a donné. Dans le cas contraire, il y a excès de sympathie chez le bienfaiteur, excès d'amour-propre ou égoïsme chez l'obligé. Peu d'affections sont aussi mauvaises que l'égoïsme : il arrête l'échange entre les hommes, il les tient dans l'isolement, il empêche l'agrandissement qui résulte de l'association. Loin d'être une cause de prospérité ou de bonheur, comme tant de moralistes l'ont affirmé légèrement, il conduit à toutes les misères. La manie du suicide est le dernier terme de l'égoïsme ; jamais cette affreuse maladie n'atteint ceux qui savent vivre dans les autres et se dévouer. On ne devient pas la proie de l'ennui quand le cœur se partage entre mille intérêts palpitants.

Un des enfants de l'égoïsme est l'ingratitude, qui ne se contente pas de nier le bienfait, mais rend encore le mal en échange quand elle croit y trouver un avantage. Ici aucun équilibre ne peut s'établir : car, si le dévouement et la générosité

peuvent compenser la paresse, si le don peut compenser la misère, le bienfait ne peut persister en face de l'hostilité qui en détruit les sources. La sympathie cesse forcément quand la vie est menacée ou atteinte ; la conservation devient dominante, elle devient l'instinct de défense, elle rend coup pour coup et blessure pour blessure. Lors même qu'elle triomphe, elle ne parvient qu'à limiter le mal ; elle n'obtient qu'un équilibre négatif, une sorte de trêve entre des égoïsmes rivaux. Sitôt l'ennemi abattu et hors d'état de nuire, la sympathie reprend sa force. En s'alliant au courage, elle retrouve la sécurité, elle considère comme une lâcheté de frapper celui qui est hors d'état de nuire, elle lui tend la main pour le relever, elle panse ses blessures, elle pardonne à l'ingrat, guidée par l'amour de l'espèce, qui porte le nom d'humanité. Rien n'est beau comme cette générosité toujours prête au sacrifice, au dévouement, et à l'oubli des injures. On la voit transformer en frères des ennemis acharnés. Combien

tianisme fit aimer le prochain et même l'ennemi, son agrandissement fut continu, rien ne put limiter son effort ; mais sitôt qu'il souffla la haine par l'inquisition et les jésuites, il cessa de s'accroître et tomba en pleine décadence. Ce qui est vrai des religions est vrai des principes sociaux, qui prospèrent en proportion de l'accord qu'ils produisent ; c'est vrai des peuples, qui grandissent par l'union des classes de citoyens et s'affaiblissent par les discordes. La conclusion est que l'amour du prochain devient partout un élément de bien, tandis que la haine est un terrible élément de mal. Par l'amour, l'équilibre s'établit chez les hommes ; par la haine, il est rompu. Entre la sympathie et l'antipathie est une situation mixte, l'indifférence. De là trois états de l'âme, dont l'analyse devient nécessaire aux déductions morales qui les concernent.

La vie de l'individu étant équilibrée par les affections qui se résument dans l'instinct de conservation, un instinct opposé et capable de lui faire

équilibre pouvait seul assurer l'existence de l'espèce. Supposons que l'amour-propre ne soit pas limité, chacun sera en hostilité avec son voisin ; l'égoïsme réciproque entraînera le conflit, le vol, la bataille et la mort ; l'espèce ne pourra jamais se propager au point d'établir le contact des individus et de bénéficier des forces résultant de l'association. Mais que les sympathies viennent équilibrer l'amour-propre, chacun trouve chez autrui une part de sa force et de sa vie, chacun se trouve intéressé à aider ceux qui ne peuvent souffrir et mourir sans qu'il en résulte une souffrance et un amoindrissement pour lui-même.

Comme l'amour-propre, la sympathie dispose de la série des facultés intellectuelles et affectives ; elle peut donc limiter son rival et lui faire équilibre dans toutes les portions de la vie où il lui plaît de se transporter. Cet accord de deux forces opposées entraîne de nombreuses conséquences morales. La première est une loi d'échange, d'où il résulte que la sympathie doit tout ce que reçoit

sipation négative, l'avarice, qui peut se définir par l'abus de l'épargne. Oter le nécessaire au présent, en vue d'un avenir incertain, c'est altérer la vie, que la propriété a mission d'agrandir. L'avare est coupable de tous les amoindrissements et privations qu'il impose, de la souffrance des entrailles privées d'aliments sains et réparateurs, de la souffrance des corps qui grelottent sous des hailons, de la souffrance des âmes privées de nourriture affective et intellectuelle. Avec l'avarice l'économie s'entache de mal et devient parcimonie, le désir d'acquérir devient cupidité; or, le parcimonieux et le cupide sont incompatibles avec l'équilibre social.

La seule chose qui sache neutraliser leurs méfaits est la générosité, toujours prête à secourir la misère, à prodiguer l'épargne, à travailler pour les faibles, à étendre sur tous les bienfaits de la propriété.

A l'amour-propre s'oppose, comme moyen d'équilibre, la sympathie ou l'amour du prochain.

Une série d'organes de relation, et la parole en première ligne, font que l'homme est invinciblement poussé vers ses semblables. La conformité de structure amène la conformité des instincts, qui produit elle-même la similitude des occupations. On comprend dès lors que la peine et le plaisir puissent devenir communs. Chacun vit de l'existence de ses voisins et leur donne une part de la sienne, chacun trouve chez autrui ce dont il manque, chacun s'agrandit d'une série de forces et voit sa liberté croître d'autant. L'agrandissement qui en résulte montre bien l'excellence des sympathies et la belle part qu'elles prennent dans l'amour. Plus elles sont vives et plus la somme du bien augmente, plus elles s'affaiblissent et plus ont voit grandir les éléments du mal.

Les principes civilisateurs peuvent se mesurer à la sympathie qu'ils portent en eux. S'ils enseignent l'amour, leur force d'expansion est extrême; mais leur décadence est proche quand ils se font les propagateurs de la haine. Tant que le chris-

plus de raison d'être si elle prétend dépasser les choses et s'exercer sur ce qui ne se consomme pas, sur les individus. L'homme qui se déclare propriétaire de son semblable, de ce qui n'est pas nécessaire à sa vie et de ce qui dépasse ses besoins, sort évidemment des limites de la morale. Ses acquisitions aboutissent forcément à l'abus et à la privation, elles produisent le conflit au lieu d'engendrer l'harmonie. Des perturbations sociales sont inévitables, quand le principe de la propriété est placé en dehors de la morale et de ses équilibres. Si les exigences de la vie font les titres de la propriété, celle-ci n'a plus de raison d'être sitôt que par une raison ou par une autre elle attente à la vie en devenant luxe et misère, abus et privation.

Autour de l'appropriation se groupent des affections secondaires qui toutes sont justiciables de la morale.

Il y a en premier lieu la probité, qui est le respect des biens acquis légitimement. Elle est la

sauvegarde de la propriété qui disparaît en présence du vol ou de l'appropriation illégitime. Or, si la probité a pour objet d'assurer la consommation des choses nécessaires à la vie, l'improbité est un attentat indirect à l'existence, il est un crime.

Après la probité vient l'économie, qui, réservant aux besoins à venir tout ce qui est inutile à la consommation présente, devient un précieux élément de richesse. Elle empêche l'abus, elle crée l'épargne, elle affranchit l'homme dans le présent et lui sauve dans l'avenir les mauvais conseils de la faim.

Le contraire de l'économie est la dissipation ou gaspillage, qui jette le pain non consommé et répand le vin après l'ivresse. Cet usage abusif de la propriété en altère la légitimité. Il la transforme en un double principe de mal et de douleur, car il représente le luxe dans le présent et la privation dans l'avenir.

Un autre mal non moins pernicieux est la dis-

termes : l'emploi immédiat, qui est la possession ; l'emploi facultatif, qui est la propriété.

L'homme, né prévoyant, doit, par le fait de son intelligence, songer aux besoins de l'avenir, sitôt qu'il a pourvu à ses besoins actuels ; autrement, il se placerait au-dessous de l'écureuil, de l'abeille et de la fourmi, qui amassent en temps opportun les objets nécessaires à leur consommation pendant la saison mauvaise. Avec la propriété, les objets nécessaires à la vie humaine s'unissent au moi, s'inféodent à l'organisme, si bien que la volonté individuelle est seule maîtresse d'en disposer et d'en régler l'emploi.

Accumuler les choses nécessaires à la vie et les transformer en propriété est donc une chose bonne et morale entre toutes, car c'est assurer l'équilibre de l'existence et le jeu régulier de toutes les facultés ; c'est prévenir le mal de la misère et sa conséquence naturelle, la dégradation. Là n'est pas la difficulté, elle est dans les conditions d'équilibre de l'appropriation.

Plus tard nous verrons ce qui la légitime ; il n'est question, quant à présent, que d'en établir la série. Il faut placer en première ligne de la propriété ce qui maintient immédiatement l'intégrité de l'organisme, ce qui pourvoit à la consommation du jour : tels sont le pain quotidien et l'habit qui recouvre les épaules. Vient ensuite la maison qui protège pendant le sommeil, qui sert d'abri contre la pluie, la neige et le soleil, qui est le berceau de la famille, qui renferme les richesses les plus précieuses. Une preuve que la maison résume la propriété, c'est que, chez tous les peuples, l'homme se sent maître dans son habitation, qu'elle soit représentée par une hutte, par une tente, par une chaumière ou par un palais. Là se trouvent le foyer, la table et le lit, trois propriétés de premier ordre ; là on naît, là on aime, là on meurt.

A mesure que les objets deviennent moins nécessaires et moins susceptibles de consommation, l'appropriation perd de sa légitimité : elle n'a

lation un agent d'équilibre et d'égalité dont l'excellence n'est ni contestée ni contestable. Mais sitôt que l'émulation se combine à la vanité et à l'orgueil, elle aspire à la domination, elle devient perturbatrice, elle est l'ambition. L'ambitieux par orgueil opprime les hommes, mais il ne craint pas de les élever s'ils ne doivent pas atteindre sa hauteur. L'ambitieux par vanité n'a d'autre moyen de dominer ses semblables que leur abaissement : plus que le premier il est fauteur du mal. En vain on objectera la supériorité de certains caractères et leurs titres à la direction de l'humanité. Rien ne peut justifier l'oppression qui porte atteinte à la fierté. Diriger les hommes par la sagesse et la persuasion est une chose légitime entre toutes, mais les opprimer, pour les conduire, est toujours une chose détestable. Alors il ne reste de ressource à la fierté que l'ironie et la raillerie, toujours prêtes à infliger une punition à la fatuité et à la tyrannie. Où le ridicule exerce sa puissance, l'amour-propre a sa sauvegarde, la fai-

blesse a une épingle faisant mille piqûres aux boursoufflures de l'orgueil. C'est en ce sens que l'esprit est une puissance moralisante : il n'a pas de prise sur la modestie et la faiblesse ; il a une action toute-puissante contre la force et la vanité.

Jusqu'ici les conséquences de l'amour-propre n'ont pas dépassé l'âme humaine. Elles ont fait que l'homme, considéré comme sujet, est responsable de ses actes, maître de sa vie et directeur responsable de ses forces. Mais, pour garder ainsi son empire sur soi-même, il est nécessaire de maintenir les conditions de l'existence. La poitrine veut de l'air, les entrailles demandent des aliments, les sens demandent des impressions, le cerveau demande des idées, les membres demandent le mouvement. Tout cela représente une série d'équilibres que l'instinct conservateur prétend se réserver dans le présent et l'avenir. Mais réserver ainsi les conditions de la vie, c'est les approprier. Dans l'appropriation il y a donc deux

habits de son maître afin d'obtenir les hommages des vilains, et recevant une volée de coups de bâton, est le type du vaniteux. Après lui vient le traitant, qui, après avoir acquis la richesse au prix de mille humiliations, éblouit le vulgaire de son luxe, et n'est qu'un voleur pour ceux qui savent l'origine de sa richesse. Vient ensuite le courtisan, qui se condamne à toutes les humiliations de l'antichambre, à tous les mensonges de la flatterie, pour obtenir le titre ou le cordon qui sera une dignité aux yeux des sots et une indignité pour ceux qui savent. La vanité est le vice des âmes faibles, aussi prend-elle dans le monde un développement alarmant.

A la vanité se rattache le luxe, qui pourrait se définir l'apparence du bien-être poussée jusqu'à l'incommodité. C'est la vanité qui condamne les femmes à porter des ajustements ridicules quant à la forme, incommodes quant à leur disposition, malsains quant à la texture, ruineux quant au prix. C'est par vanité que la jeune fille vend à un vieil-

lard les prémices de sa personne au prix d'une parure, d'un titre, d'une maison montée, ou d'une loge dans un grand théâtre. C'est la vanité qui fait accorder tant de prix à des broderies, à des galons, à des décorations, à des titres, à des préséances. Elle fait encore que, pour garder ces honneurs, les hommes se condamnent à l'opprobre des parjures et des trahisons.

En face d'une injure quelle qu'elle soit, l'amour-propre, dirigé par l'orgueil et la vanité, se transforme en ressentiment, qui devient la rancune en se prolongeant et la vengeance en passant à l'action. A qui veut se venger toute arme est bonne si elle peut blesser l'ennemi. Il n'est pas nécessaire d'employer une dialectique bien serrée pour montrer combien sont mauvaises ces affections négatives qui toutes aboutissent à des attentats contre la vie humaine.

Où l'amour-propre reprend sa légitimité, c'est quand il repousse l'abaissement et prétend acquérir les mérites de ses rivaux. Il trouve dans l'ému-

et aux peuples à traîner leur front dans la poussière, elle créait ces instincts de domesticité et de servitude qu'il est si difficile d'extirper.

Nous reprochons aussi à certaines révélations d'avoir préconisé l'aumône, qui est à la fois un vice économique et un attentat à la dignité de l'homme. Notre morale déclare indigne celui qui consent à vivre des bienfaits d'autrui ; elle loue sans réserve celui qui, après un revers de fortune, sait gagner son pain au prix des plus rudes travaux. En refusant de se laisser amoindrir, il cède aux conseils de la plus saine morale.

Il suffit donc d'analyser les exigences de l'amour-propre pour déclarer mauvais les actes, paroles ou institutions qui rompent l'équilibre entre les hommes et attentent à la fierté. Or, la liste de ces attentats est longue. Entre la simple parole injurieuse et les fers qui chargent les bras de l'esclave il y a place pour de nombreuses indignités. La féodalité, qui attaquait la dignité des classes inférieures de la société, était à un haut

degré entachée d'immoralité. La monarchie doit supporter la même accusation, mais à un moindre degré. Seule, l'égalité respecte toutes les exigences légitimes de l'amour-propre. Après avoir repoussé tout ce qui peut blesser la fierté, elle trouve dans la modestie un moyen de masquer aux yeux des petits et des faibles les supériorités accordées par la nature aux grands et aux forts.

De même que la modestie est le complément de la fierté dans la série du bien qui les rassemble, de même l'orgueil est le complément de l'humilité dans la série du mal. Rien mieux que l'orgueil ne détruit l'harmonie entre les hommes et ne fait naître l'hostilité; rien n'est un agent plus actif d'inégalité, aussi rien n'est plus à blâmer. C'est à juste titre que le christianisme l'a déclaré péché capital.

De l'orgueil naît comme une excroissance maldive la vanité, qui se tient pour satisfaite si elle parvient à déguiser ses humiliations et à produire ses triomphes au grand jour. Le laquais paré des

des habitations est l'équivalent d'une vertu, de même que le bas prix et la bonne préparation des aliments. Tout cela est conforme aux prescriptions du sentiment de conservation.

Lorsque les soins corporels ont pour but de faire valoir aux yeux d'autrui des avantages naturels et de dissimuler des défauts, ils dépassent les prescriptions de l'hygiène, les contredisent trop souvent, et deviennent moins légitimes. Ce n'est pas que l'instinct de la parure, qui se rattache au sentiment du beau, soit mauvais en lui-même : sans lui, quantité d'hommes et surtout de femmes ignoreraient la tenue et l'élégance. Il devient encore mauvais quand il s'attache à tromper, quand il favorise un besoin de plaire qui n'est plus en équilibre avec l'âge, quand il devient un agent de coquetterie.

La parure, en se faisant l'auxiliaire constant des moyens de plaire, exagère la confiance que chacun peut avoir en eux, si bien que cette confiance devient fatuité.

Sans être un mal fort dangereux, la fatuité peut engendrer une multitude de sottises. Elle traîne à sa suite des prétentions ridicules, des déboires quotidiens, des moqueries infinies ; elle crée ces tristes liaisons qui n'ont pour mobile ni la tendresse ni même le désir.

Renfermé dans ses limites naturelles, l'amour-propre maintient l'équilibre entre les hommes. Il n'a rien que de moral et de fécond. Sous forme de fierté il donne à l'individu la conscience de sa valeur, il le sauve de l'abaissement, il fait que chacun veut vivre selon ses facultés, il est un des composants de la liberté. L'homme qui est conscient de sa dignité et qui repousse l'humiliation est grandement à louer. Si nul ne consentait à s'abaisser, nombre de maux et de turpitudes disparaîtraient de ce monde. Le christianisme a trop vanté l'humilité. Il la préconisait parce qu'elle servait à masquer des prétentions qui auraient pu effrayer les grands de la terre ; mais en rampant vers le pouvoir, l'humilité apprenait aux hommes

combat. Le premier, croyant volontiers au mal, devient dissimulé, et de la dissimulation passe trop souvent à la perfidie; le second est disposé à la franchise, et, croyant à l'honnêteté, l'attire ou la fait naître.

Un moment arrive cependant où la confiance, en s'exagérant, perd ses conditions d'équilibre et devient de la présomption. Dès lors elle est disposée à entreprendre des luttes disproportionnées avec ses forces; elle fait comme la témérité, elle attire des blessures à l'organisme; elle ne conserve plus, elle provoque la destruction.

L'instinct de conservation fait encore une obligation des soins corporels, qui développent l'organisme et sont un préservatif contre la maladie. Il considère à l'égal d'un vice la saleté de la peau ou des vêtements, l'incurie ou le désordre dans l'habitation ou dans la préparation de la nourriture, l'indisposition qui n'est pas soignée, enfin l'ignorance ou le mépris des règles de l'hygiène.

L'oiseau de la basse-cour qui, sortant de la

vase où il trouve sa nourriture, lave ses plumes avec soin, les sèche, les lisse et les enduit d'une huile destinée à les préserver de l'humidité, obéit simplement à ses instincts conservateurs. Il donne une leçon de morale à certains religieux qui prétendent obtenir la perfection en croupissant dans l'ordure et en dégradant leur corps. Or, comme la dégradation physique et la dégradation morale ne font qu'un, on ne peut amoindrir son corps sans amoindrir son âme. L'expérience multiplie les faits pour démontrer l'exactitude de cette assertion : elle montre que les races les plus saines, les plus fortes et les plus belles sont toujours les plus intelligentes ; elle nous montre l'hygiène des Grecs, à la fois savante et bien observée, créant des organismes d'où procédaient tant d'âmes nobles et puissantes. Oui, la santé et la beauté sont une part de la morale ! Oui, les races qui dégénèrent deviennent vicieuses ! Oui, l'hygiène a une action moralisante ! La création d'un bain ou d'un lavoir public est une fondation pieuse, l'aération

tion ; constamment il dirige les actes des enfants, qui s'obstinent à jouer avec l'eau, le feu, les instruments vulnérants, etc., etc. ; il entraîne ces jeunes navigateurs qui font voler sur les rivières leurs embarcations rapides, et qui trouvent un ardent plaisir à dompter ces eaux dont le courant représente une force incommensurable, dont les profondeurs recèlent la mort. Tout cela est bon et moral, parce que les forces et le courage y trouvent un principe d'accroissement, et que le sentiment de conservation ne veut pas seulement le maintien, mais encore l'ampleur de la vie.

Il est rare, en effet, que le bien se maintienne en équilibre avec la volonté sans qu'il y ait luttés et douleurs ; or, il faut être fort pour lutter, et courageux pour supporter la peine. Les êtres pusillanimes prennent toujours les sentiers fleuris et dépourvus d'épines, lors même qu'ils savent frayer le chemin du vice ; ils fuient les ronces et les escarpements, qui ont une sorte d'attrait pour les braves cœurs.

Tel pour accomplir ses devoirs, pour résister aux tentations, pour lutter contre l'indolence, pour grandir, en un mot, dépense plus de courage que le soldat sur le champ de bataille. Tel autre qui se montre téméraire et joue sa vie, pour un mot, se rend coupable d'une série de lâchetés ; il est lâche en présence du travail, en présence du devoir, en présence du plaisir, en présence de la passion ; il amoindrit son âme dans toute la dégradation de la faiblesse, tandis que l'être courageux que nulle obligation ne trouve infidèle renforce son cœur et ses reins, en même temps qu'il rejette de son existence les mille souillures d'un monde corrompu.

Le courage, toujours prêt à grandir avec le danger, crée dans l'âme humaine un équilibre d'où résultent la quiétude et la tranquillité : c'est la confiance. Tandis que le peureux se défie de dangers imaginaires et use ses forces à les conjurer, l'homme pourvu de confiance marche droit dans la vie et réserve son effort pour l'heure du

ou bien il réagit contre elles, les détourne et les fait reculer. Dans le premier cas, il devient la prudence; dans le second cas, il se transforme en courage. Prudence et courage sont deux préservatifs efficaces de la mort, à la condition qu'ils se maintiendront en équilibre. Celui qui recule et prend la fuite devant le danger qu'il peut facilement dominer cesse d'être prudent, il devient pusillanime; celui qui, pouvant éviter un danger plus fort que lui, ose le braver, cesse d'être courageux et devient téméraire. La pusillanimité pas plus que la témérité, ne sait conjurer le péril, car la fuite paralyse les forces et n'évite un piège que pour en rencontrer dix autres. La véritable prudence regarde le péril en face, le mesure, et cherche froidement les moyens les plus efficaces de le dominer ou de l'éviter. Mais on ne devient courageux qu'en se familiarisant avec le danger, on n'apprend à le surmonter qu'en luttant contre lui. Cette double obligation montre clairement les limites de la prudence humaine,

qui, loin d'exclure la lutte contre toutes les causes vulnérantes, fait une obligation de vaincre la plupart d'entre elles.

Il est donc conforme à la morale d'enseigner la bravoure à la jeunesse, de lui apprendre à escaler un rocher, à passer un torrent à la nage, à monter au faite d'un arbre, à dompter un cheval fougueux. Ces exercices produiront des accidents que la prudence pourra réduire à un chiffre insignifiant, mais ils feront des hommes braves et adroits qui échapperont cent fois aux périls inévitables de leur route, tandis que l'enfant préservé par une tendresse aveugle des égratignures et des contusions que rend inévitables la gymnastique du jeune âge deviendra pusillanime et quelque jour se brisera la tête contre le premier obstacle.

Du reste, le besoin de la lutte contre la nature est bien dans le cœur de l'homme; il est le complément du sentiment de conservation; il est, pour ainsi dire, le danger surmonté par anticipa-

énergique et le plus normal. Plutôt que d'en venir à cette extrémité, il doit supporter toutes les fatigues, toutes les misères, toutes les peines. Le jour où il manque des éléments de l'espoir et du bonheur, qui font partie de l'existence et qui résultent de l'organisation, la nature se charge de sa mort; elle rend à la terre son corps épuisé, et lui épargne des souffrances au-dessus de ses forces; le plus souvent elle lui déguise par le délire l'aspect repoussant de sa fin, ou lui donne l'insensibilité, qui neutralise les douleurs des dernières convulsions.

Cette obligation, pour chaque individu, de veiller au maintien de son existence et d'éviter ce qui peut produire la blessure ou la mort, explique pourquoi certains législateurs, Lycurgue entre autres, punissaient comme un crime l'action de s'exposer inutilement au danger. Ici l'imprudence est d'autant plus coupable, que les chances de mort sont plus fortes et menacent davantage de se transformer en un suicide indirect.

L'amour de la mort est un sentiment dérivé de la barbarie. Il nous vient de nos aïeux, qui se complaisaient dans les scènes de carnage et voyaient avec un égal plaisir couler leur sang et celui de leurs ennemis. En recevant le coup mortel, ils se réjouissaient de passer dans les bras de la sombre déesse, qui devait les porter au séjour des élus, leur donner des armes pour des tournois sans fin, et des coupes taillées dans le crâne des ennemis pour boire l'hydromel capiteux.

Peu d'hommes seraient séduits, de nos jours, par les promesses du paradis des Celtes ou des Scandinaves; et cependant la guerre est encore le jeu favori des peuples et des rois. La morale n'a pu la faire cesser ni faire triompher le respect de la vie humaine, faute d'avoir analysé les conditions naturelles de l'amour-propre et de l'instinct de conservation, qui en dérive.

En face du péril, cet instinct a deux manières de procéder : ou bien il use de prévoyance, voit venir de loin les causes de blessure, et les évite,

de moyen de transition. Ses rapports extérieurs aboutissent à l'antagonisme plus qu'à l'attraction ; ses rapports intérieurs aboutissent à l'accord de tous les appareils.

Se manifestant dès la naissance et persistant jusqu'à la mort, l'amour-propre fait que l'individu se préfère à l'espèce et que l'espèce se préfère au reste de l'animalité. Il domine chez tous les êtres animés, dirige la grande majorité de leurs actes, et leur crée des intérêts permanents. S'il venait à disparaître, les espèces animales finiraient en quelques jours : sa première forme est donc la conservation.

La conséquence de ce fait est que chaque individu a l'obligation de prolonger et d'agrandir sa vie selon les moyens dont il dispose, que toute restriction apportée à l'existence est un attentat contre la conservation, autrement dit une immoralité, de quelque volonté que vienne la lésion. Pour faire apparaître l'évidence de cette assertion, il suffit d'examiner le côté négatif de l'in-

instinct de conservation, la propension au suicide, le désir de la mort. Très répandu chez ceux qui ont fait abus de la vie, ce désir a été considéré par les médecins comme une perversion des instincts naturels, comme une part de l'aliénation. Tantôt il affecte la forme aiguë, tantôt il affecte la forme chronique. Sous la première, il est produit par une souffrance intolérable et cesse avec elle; sous la seconde, il suit la maladie des organes, liés plus intimement à la conservation de l'individu et à celle de l'espèce; il naît des affections chroniques de l'appareil digestif, génito-urinaire et cérébral.

Voilà comment les expressions de maladie, d'aliénation et de mort, se lient au suicide, et comment les expressions de santé, d'activité et de vie, se lient à l'instinct de conservation. Désormais l'indication morale est facile à trouver. Tout homme qui se donne volontairement la mort se rend coupable du plus grand des crimes, parce qu'il se met en opposition avec l'amour le plus

IV

AMOURS.

En dehors des appétits dont l'objet est la fusion ou la combinaison dans la vie, il y a les amours, présidant aux équilibres à distance et remplissant chez les hommes le rôle dévolu à l'attraction dans le système planétaire. La condition nécessaire de l'amour est donc que celui qui en est le sujet se maintienne intact et distinct de celui qui en est l'objet, tout en établissant les rapports d'où peut résulter l'équilibre. Mais pour rester intact et distinct, l'homme doit employer la centralisation de sa machine et la solidarité de ses rouages à repousser tout ce qui peut attenter à sa vie, il doit appliquer son affection à sa personnalité, il est conduit directement à *l'amour-propre*. Ce genre d'affection est mixte : il participe à certains égards de l'appétit, et doit servir

respecter l'argent de son voisin , il faut encore respecter son amour-propre ; une parole grossière peut lui causer une douleur plus vive qu'une perte pécuniaire. Une voie de fait s'aggrave de l'injure, qui neutralise le bienfait et trop souvent produit la rancune et la vengeance. Si la politesse devenait générale , s'il devenait honteux de lui manquer, on verrait disparaître le duel et les trois quarts des inimitiés qui divisent les hommes.

V

AMOUR SEXUEL.

Les conditions d'équilibre que l'humanité trouve en elle-même sont représentées par les sexes, et l'on peut considérer l'homme et la femme comme deux mouvements opposés et complémentaires qui échappent à l'état erratique en se combinant. De cette combinaison résulte toujours et partout la stabilité ou persistance, devenant génération quand elle s'applique à une espèce vivante. Mais

tandis que deux forces inorganiques ou deux corps ne peuvent se combiner et donner lieu à un composé nouveau qu'en disparaissant, les sexes restent distincts dans la possession; ils engendrent sans se transformer ni s'anéantir; leur existence se complète et s'agrandit, au lieu de se restreindre. Cet état distinct dans la possession suffit pour indiquer que l'impulsion sexuelle participe à la fois de l'appétit et de l'amour.

Comme tous les appétits, celui du sexe est organique. Il est positif et négatif: attraction et répulsion, désir et dégoût, ardeur et indifférence. Ses convenances subjectives se résument dans la possession, et il peut en un jour, et même en une heure, s'adresser à plusieurs personnes. Son objet étant la reproduction, il reste dans ses conditions naturelles tant qu'il reste dans celles de la fécondité. Sont donc conformes à la morale au point de vue purement organique les actes sexuels qui doivent aboutir à la fécondité, tandis que ceux dont la stérilité est manifeste sont entachés d'immo-

ralité. Tels sont les rapports unisexuels, la bestialité et l'onanisme. Quant au degré de satisfaction qui doit être donné à l'appétit, il se détermine par l'état répulsif du besoin assouvi.

La portion d'amour qui s'allie à l'appétit, pour déterminer la possession réciproque de deux êtres persistants et distincts, modifie les caractères du désir et entraîne des convenances nouvelles, parmi lesquelles doit figurer en première ligne la beauté. On sait que dans toute la nature existe une corrélation manifeste entre le beau et l'aptitude à engendrer, que la fleur représente l'amour des plantes, que la chenille se fait papillon pour devenir féconde, que l'oiseau prend au printemps son éclatant plumage de noces, que la femme est charmante surtout au temps où elle peut devenir mère. Cette part prise par la beauté dans le désir fait que ce dernier a des préférences et cherche un être complémentaire, repoussant tout ce qui ne se trouve pas en harmonie, demandant des convenances à l'âge, au tempé-

rament, à la taille , à la figure et à la couleur.

Du moment où il a ses préférences, le désir, placé entre les sexes, suppose demande d'une part et consentement d'une autre part ; mais le consentement implique le refus, qui implique lui-même l'appréhension et la timidité. Tout amoureux est timide ; il l'est d'autant plus qu'il aime davantage et qu'il craint de voir briser son espoir. Sa tendresse se cache et cherche le déguisement ; elle craint surtout de se manifester d'une façon organique , elle redoute d'exciter le désir des indifférents. Ainsi s'explique l'instinct de pudeur, qui est le complément du désir, tel que peut l'admettre la morale. Plus l'amour s'élève, et plus il éprouve le besoin de se voiler. Aussi le costume suffit-il aux yeux de l'observateur pour mesurer le degré d'appétit et d'amour qui chez une nation détermine le rapport des sexes : la courtisane incline à se montrer nue , elle ne sait plus aimer ; la vierge au cœur gonflé d'amour incline à s'envelopper de voiles.

Ce que le vêtement doit voiler avant tout, pour se conformer à la saine morale, c'est l'appareil sexuel ; ce qu'il doit découvrir, ce sont les organes qui manifestent les idées et les affections. Le désir perd ainsi du côté du corps tout ce qu'il gagne du côté de l'âme : il se transforme, et devient le véritable amour, celui qui est exclusif et permanent. On comprend de la sorte pourquoi la morale réproouve tout ce qui exalte l'appétit, tout ce qui est obscène ; pourquoi elle approuve tout ce qui est chaste et pudique.

Le désir, quand il est équilibré entre l'appétit et l'amour, se fixe sur un être d'un autre sexe et complémentaire : il répugne aux grandes différences d'âge, qui sont incompatibles avec les convenances de la beauté ; il ne peut s'accommoder des similitudes du sang et de la parenté, qui empêchent les organisations de se correspondre ; il repousse l'enfance et la vieillesse, qui sont infécondes ; il réproouve l'union du fils et de la mère, du père et de la fille, du frère et de la sœur. Il

approuve au contraire l'union qui allie la force à la beauté, l'intelligence au sentiment, la fermeté à la douceur, et qui complète les facultés d'un sexe par celles de l'autre. Ces diverses facultés ne sont fécondes qu'à la condition de s'équilibrer, et ne s'équilibrent que par la toute-puissance de l'amour. L'homme isolé de la femme n'est pas seulement infécond au point de vue organique, il devient stérile comme affection et même intelligence. Les germes qu'il contient ne peuvent évoluer; ils manquent de moule, de forme et de beauté. La femme isolée de l'homme souffre dans son corps et dans son âme; la stérilité envahit tout son être, sa tête et son cœur comme ses entrailles. Mais vienne la tendresse pour unir les deux portions de l'espèce humaine, et la fécondité surgit de toutes parts.

Ce n'est donc pas sans raison que la littérature et la philosophie étudient depuis quatre mille ans la tendresse sexuelle, et cherchent son idéal comme la pierre philosophale du bonheur. Bien

des belles pages sont écrites sur ce sujet, mais le défaut de méthode fait que la richesse devient l'équivalent de la pauvreté.

L'un des caractères de l'amour est d'être persistant, et non fugace, comme l'appétit; tandis que ce dernier s'assouvit et se transforme en satiété par la possession, l'autre devient continu, et, loin de diminuer, peut grandir par les satisfactions qui lui sont données. L'affection qui meurt et renaît incessamment peut demander satisfaction à des objets toujours nouveaux, celle qui est permanente ne peut se détacher d'un objet pour courir à un autre. Cette continuité suppose un attachement exclusif qui suppose lui-même la jalousie, si bien que les expressions d'amoureux et de jaloux sont corrélatives. La conséquence morale de ce fait est qu'un seul homme, à l'exclusion de tout autre, est le complément d'une seule femme, et réciproquement. Leur tendresse, embrassant toutes les harmonies du corps et de l'âme, est grande et persistante en proportion de leur état

complémentaire. Dès lors apparaît la nécessité du choix réciproque et du consentement.

Mais il ne suffit pas à la morale de tracer à grands traits les conditions de l'appétit et de l'amour sexuel; elle a encore la mission d'établir l'équilibre entre ces deux genres d'affection, de les coordonner de telle façon que l'un ne se permette jamais ce que l'autre réproouve.

Pendant longtemps le mysticisme, prenant en pitié les turpitudes de l'appétit sexuel, a rêvé un amour indépendant de lui; mais l'expérience aussi bien que la théorie ont montré l'inanité de pareilles prétentions; d'une autre part, le triomphe exclusif de l'appétit rapproche inmanquablement l'homme de la bête: c'en est assez pour condamner, comme immoral, l'amour platonique et sa contre-partie le libertinage.

Au contraire, l'état conjugal, qui est l'accord de l'appétit et de l'amour, est entièrement conforme aux lois de la morale. Or, cet accord n'est possible que si les deux genres d'affection sont

proportionnés. L'un devenant passion, l'équilibre est rompu. Il en est de même si l'un devient inertie. Ceci s'entend de reste, et rentre dans les conditions d'immoralité de l'abus et de la privation.

L'état conjugal est d'autant plus voisin de la perfection que l'accord est plus complet entre l'appétit et l'amour. Si le premier ne se conforme pas à la constance, qui est le caractère du second, si l'infidélité se prononce, il y a perturbation, et l'on voit surgir la série des maux engendrés par la jalousie; si l'amour se sépare du désir, il se transforme en amitié, il perd sa fécondité, il fait abstraction du sexe et trouve en lui un élément de perturbation plus que d'harmonie.

Entre l'homme et la femme l'accord n'est possible que dans l'état conjugal, et cet état ne se réalise que dans une affection combinant à la fois la tendresse et la constance. Les conditions d'une combinaison pareille, il ne faut pas l'oublier, sont l'état complémentaire des corps, des senti-

ments et des intelligences, ce qui ne peut évidemment se réaliser si deux hommes font équilibre à une femme, ou si deux femmes font équilibre à un homme; si le corps et l'âme d'un adolescent prétendent faire équilibre au corps et à l'âme d'un vieillard; si la stupidité s'unit à l'intelligence, si l'élégance s'unit à la grossièreté, etc., etc. Les convenances qui déterminent l'état conjugal sont infinies, et le mariage est d'autant plus conforme à la morale qu'il les réunit en plus grand nombre. S'il pouvait les réunir toutes, il atteindrait la perfection et la plus haute puissante de fécondité.

C'en est assez pour démontrer que le mariage de l'homme et de la femme suppose le choix, l'élection, l'épreuve, le consentement et la liberté, tandis qu'il réproûve la précipitation et la contrainte, qui sont incompatibles avec l'état involontaire de l'amour et du désir. Mais le choix, le consentement et la liberté réciproque supposent l'égalité des sexes et une part égal faite à chacun

d'eux. L'oppression du mari par la femme ou de la femme par le mari est également à réprover, parce qu'elle entraîne rupture d'équilibre.

L'un des époux brisant le pacte conjugal par un outrage à la loi du désir ou de l'amour, l'antipathie s'introduisant dans le ménage, il est évident que l'accord n'est plus possible. En face de l'adultère, le désir devient dégoût et l'amour se change en haine ; les sens et le cœur réprovent une promiscuité qui rend l'homme et la femme stériles. Vainement les institutions et les lois prétendent maintenir des relations dont la légitimité tient à la tendresse : celle-ci étant morte, le mariage n'a plus sa raison d'être, il devient un élément de discordance et de conflit.

Si la société actuelle renferme tant de principes perturbateurs, il faut en chercher la cause dans l'absence de la véritable tendresse conjugale, dont les conditions antérieures sont une vie chaste et continente, la conformité d'âge, d'éducation et de mœurs, l'égalité entre les sexes, enfin l'es-

time et la confiance réciproques. Au lieu de ces principes d'harmonie, le mariage rencontre l'exubérance de l'appétit et la pénurie de l'amour, la disproportion entre les âges, le conflit entre les idées et les affections, enfin le manque de la véritable tendresse. Le ménage devient la proie de l'adultère et de l'hostilité : quelque jour il doit se dissoudre.

Lorsque les seules convenances de la morale détermineront le mariage, lorsque la tendresse ne sera plus confondue avec la passion et ne verra plus entraver ses aspirations légitimes, lorsqu'elle utilisera la clairvoyance du sentiment pour unir les organisations complémentaires, quelques générations suffiront pour établir chez l'homme un essor rapide de la force et de la beauté. Mais rien de pareil ne se produira tant que les mariages seront une spéculation, les convenances du cœur une chimère, les jouissances de la vanité et des sens tenues pour le véritable bonheur, l'adultère un correctif de l'état conjugal. Les désavantages

du mariage rendent chaque jour plus fréquent le célibat, qui traîne à sa suite la prostitution et toutes ses conséquences, la domination exclusive de l'appétit sexuel, au détriment de l'amour. Erigé en système, le célibat est une immoralité ; il est ou stérile ou perturbateur ; il est le libertinage quand il n'est pas l'isolement. Or, on sait combien le libertinage est ennemi du véritable amour ; on sait également que l'homme isolé de la femme ne peut avoir conscience de la beauté, de la douceur, de la mansuétude, et même de la véritable poésie. Sans le célibat des prêtres on ne saurait comprendre l'inquisition.

La femme privée de tendresse conjugale est plus loin encore de son existence normale ; son organisation, sacrifiée aux conditions de la maternité, doit évidemment souffrir en restant stérile. Quand son sein est infécond, quand elle ne peut contempler le fruit de ses entrailles et lui prodiguer nuit et jour des trésors de dévouement, elle se flétrit et s'étirole, ou prend des marques discordantes de

virilité. L'amour qui n'a pu s'épancher sur un époux et sur des enfants devient perturbateur ; il se fraye une multitude d'issues anormales, ou bien il fermente, devient acide et tourne à la haine.

On voit combien sont nombreuses et délicates les conditions du véritable mariage ; mais il ne suffit pas qu'elles existent à un moment donné, il faut encore qu'elles durent, il faut que l'équilibre se maintienne entre l'amour et le désir : une satisfaction trop complète donnée à celui-ci le transforme vite en satiété, puis en dégoût, et porte une atteinte mortelle à la tendresse ; d'où la nécessité de la modération dans les rapports conjugaux. Les femmes ne savent pas assez combien elles gagnent à rester pudiques même au sein de l'ivresse des sens, combien les caresses d'une bacchante laissent de dégoût chez celui qui vient de les solliciter. Que jamais l'épouse n'imité les courtisanes ! qu'elle voile son ivresse, qu'elle évite de se livrer tout entière et de ne rien laisser

au désir ; elle gardera l'attrait des choses cachées et divines ; elle aura le bénéfice du respect et de l'adoration, qui se trouvent toujours au fond de l'amour de l'homme. Le jour où ce respect n'existe plus, la tendresse est près de sa fin. C'est ce que semblent ignorer tant de femmes dont la vie est enfantillage, futilité, et surtout coquetterie.

Rien n'est funeste à la véritable tendresse comme la promiscuité morale, consistant à provoquer le désir de plusieurs hommes, à savourer la fleur de passions diverses, à laisser naître des espérances qui ne doivent pas se réaliser, à faire des promesses qui sont une véritable fourberie. La coquetterie détrempe l'âme et produit l'improbité du cœur. Elle conduit les sens à l'exaltation malade ou à la prostration, elle produit ces tempéraments de Messaline que la volupté lasse, mais n'assouvit pas, ou les tempéraments de glace que la débauche même ne peut émouvoir.

Comme la coquetterie, l'aigreur est ennemie de la constance. Une femme qui manque de douceur

perd le charme par excellence ; elle perd le complément de toutes ses vertus : son caractère devient rigide, sa parole est acerbe, son air a quelque chose de hautain. Loin de faire des sacrifices à la paix intérieure, elle fait naître les occasions de conflit, elle remplace la force qui lui manque par les armes acérées de la faiblesse, elle multiplie les lardons et les coups d'épingle, elle finit par exaspérer son mari et par l'amener à faire quelque sottise. Les qualités nécessaires à l'homme pour garder la tendresse de sa femme sont, avant tout, celles de la virilité, comme la force, le courage, la patience, la franchise et la bonté. Rien ne blesse l'amour du sexe faible comme la faiblesse, la lâcheté, le mensonge et l'ignorance de celui qui est son appui et l'arbitre de sa vie. Rarement on peut aimer encore, quand on ne peut plus estimer.

La tendresse des époux, quand elle s'est maintenue pendant l'âge de la beauté, se transforme peu à peu et devient une habitude. Ceux qui s'ai-

ment et vieillissent l'un près de l'autre s'aperçoivent à peine des ravages du temps ; ils se voient toujours dans le mirage du passé. La femme , devenue stérile , préserve son mari d'une fécondité tardive et malsaine ; le mari , près de sa vieille compagne , ne subit pas des excitations dangereuses pour son intelligence et sa santé.

Lorsque des convenances physiques et morales , des sympathies éprouvées , la chasteté , la fidélité et la constance ont institué le mariage , les joies les plus complètes que puisse obtenir l'espèce humaine aboutissent à la fécondité ; l'appétit reproducteur devient paternité et maternité , il s'agrandit sans rien enlever à la tendresse conjugale. La femme a de nouvelles raisons d'aimer celui qui a fécondé son sein , et qui , au prix de son labeur , pourvoit à la subsistance de sa famille. Le mari s'attache à celle qui lui donne les joies de la paternité au prix de mille douleurs. Tous deux s'unissent dans un lien commun de tendresse pour faire grandir les êtres nés de leur chair et de leur

sang, ceux qui doivent continuer leur existence sur la terre, ceux qui représentent leur avenir.

Comme tous les instincts, l'amour maternel est à moitié organique ; il a ses racines dans le ventre et les mamelles ; il naît, comme un sens nouveau, de cet état que les médecins ont nommé puerpéral. Il est donc naturel et moral que la mère allaite son enfant et lui donne tous les soins nécessaires. Si elle laisse sans emploi le lait sécrété par ses mamelles et les dons de vigilance qui dérivent de la maternité, si elle remet son enfant aux mains d'une étrangère sans avoir la maladie pour excuse, elle ment à son titre de mère.

Pendant l'état puerpéral, la femme est moins épouse que mère. Le même fait persiste pendant l'allaitement, qui implique la stérilité. Cependant il n'en faut pas conclure que l'amour conjugal soit interdit à la nourrice. Il n'a pas pour objet unique la conservation de l'espèce, car il est principe d'harmonie et de dévouement dans le ménage, de force et de santé dans la vie.

Lorsque l'enfant grandissant acquiert les moyens de veiller à ses propres besoins, le rejeton se sépare de la souche, et la mère redevient épouse sans que son fruit soit privé de tendresse. Il prend alors une plus grande part dans la vie de son père, qui donne le pain autant que la protection, qui aime en proportion des peines qu'il se donne, en accumulant les bienfaits.

Grâce à une double enveloppe de tendresse, l'enfant s'imprègne d'affection. Il s'attache à ceux qui lui donnent l'aliment physique et moral. La communauté de vie amène la communauté de goûts et la solidarité qui constitue la famille.

Si plusieurs enfants naissent dans le même ménage, la part d'affection accordée aux premiers ne diminue pas en proportion de la part faite aux autres. De nouvelles raisons d'aimer font surgir une tendresse nouvelle; aussi les frères et sœurs sont-ils mal venus d'être jaloux les uns des autres. Les aînés doivent mille soins à celui qu'ils appellent du doux nom de frère; les cadets s'attachent

à des professeurs naturels qui les comprennent à merveille, partagent leurs jeux, les corrigent quelquefois, mais ne souffrent pas qu'ils reçoivent une insulte de l'étranger.

Entre frère et sœur l'affection a encore des nuances plus douces, le sexe produisant un état complémentaire entre deux êtres dont l'un est dévolu à la force, tandis que l'autre est dévolu à la faiblesse.

Heureuse sera la famille unie par la tendresse : le bien surgira de toutes parts dans son sein ; mais le jour où elle recélera un ferment de haine, le génie du mal viendra s'asseoir à son foyer.

Toute femme dont le cœur ne frémit pas d'amour pour le fruit qu'elle sent remuer dans ses flancs est peinée d'un état qui nuit à sa beauté, à son élégance et à ses plaisirs. Trop souvent elle songe à se débarrasser, par l'avortement, d'un fardeau dont elle ne ressent que les incommodités.

Éteindre une vie dans son germe est certainement un crime moindre que d'y mettre fin lors-

qu'elle est représentée par des milliers d'idées et de sentiments ; mais c'est toujours un crime qui s'aggrave avec la proximité de la naissance. Ce crime, en même temps qu'il est un meurtre, est un mensonge contre l'état conjugal, dont il rend l'amour stérile. Le blâme dans des proportions moindres doit s'appliquer aux manœuvres qui auraient pour objet d'empêcher la conception. Ici doivent s'arrêter les investigations du moraliste, car il est telle circonstance où la grossesse, loin de représenter des conditions favorables à la vie, peut la compromettre gravement. Faire, en pareil cas, une obligation de la fécondité serait mal comprendre les lois de la morale.

Quand les enfants sont nés, la mère qui manque de tendresse remet à une étrangère le soin de leur éducation. Le père, en pareil cas, ne peut dompter l'ennui que lui cause la turbulence d'une série de marmots. Alors surviennent les corrections injustes qui faussent le sentiment de l'équité, la sévérité qui éteint le naturel et l'expansion du jeune

âge. La maison paternelle, au lieu de représenter le refuge contre toutes les douleurs, est un nid de discordes et de misères d'où la jeune couvée aspire à s'envoler. Elle s'envole en effet pour se disperser dans les lycées et les pensionnats, où elle ne trouve qu'égoïsme et sévérité.

Comment le cœur pourrait-il apprendre l'affection dans une situation pareille ? Comment un fils pourrait-il aimer un père devant lequel il tremble dès son enfance ? une mère qui s'est dispensée de le nourrir, de le vêtir, de le soigner, de veiller sur ses premiers pas ? On ne sait pas assez que la tendresse est contagieuse, qu'elle part, comme un fluide bienfaisant, du cœur maternel pour s'inoculer au cœur de l'enfant pressé dans des bras amis et dormant dans le giron qui représente le premier berceau. Sans cette contagion de l'amour, la voix du sang reste muette et l'enfant ne voit dans ses parents que des obstacles à ses désirs. Sitôt qu'ils sentent la tyrannie, il garde le ressentiment des corrections infligées, il fait remonter à ses

père et mère les maux endurés dans le pensionnat, il devient égoïste ; et lorsque surgit le besoin de jouir, il mesure ses chances d'hériter, il suppute ce que lui enlève la vie d'un frère ou d'une sœur, il est l'ennemi de ses parents, il est disposé à entreprendre contre eux la guerre de procès, de calomnies et de scandales qui naît des inimitiés de famille ; sa haine, exaspérée par la défaite, lui souffle des projets parricides. Alors il ne faut espérer ni prospérité, ni bonheur, ni moralité ; la haine est aussi puissante à produire le mal que l'amour à produire le bien.

La tendresse et la concorde, indispensables à la prospérité de la famille comme à la prospérité des peuples, ne résultent pas également de l'action des deux sexes ; aussi est-il nécessaire d'examiner l'influence de chacun d'eux sur l'état social.

La femme, privée par la nature de vigueur musculaire et d'agilité, est encore soumise par les fonctions maternelles à des infirmités qui semblent

lui interdire les travaux pénibles. Quand elle se livre à des exercices violents, quand elle brave les intempéries de l'air, elle succombe à la tâche ou prend un aspect viril, elle ne peut observer les lois d'une exquise propreté, elle perd le charme et fait fuir l'amour, que nous savons lié intimement à la prospérité de la famille. Nous trouvons immoral que la femme devienne laide par le fait d'un labeur exubérant, qu'elle subisse des intempéries dangereuses pour elle, que sa peau devienne noire et rugueuse, que des rides prématurées envahissent son front, que son corps et ses vêtements ne soient pas d'une propreté parfaite, que sa taille devienne carrée et ses bras musculeux, qu'elle ait la voix rude et forte, qu'elle cesse d'être accorte et avenante. Les bonnes mœurs doivent interdire aux femmes tous les travaux pénibles des champs ou des manufactures, et consacrer une activité incontestable aux travaux du ménage.

L'homme, au contraire, chez lequel la beauté

consiste dans la combinaison organique de la vigueur et de l'agilité, est destiné à subir tous les travaux pénibles. C'est lui qui doit arracher du sein de la terre les mille produits nécessaires à l'alimentation ou à l'industrie; c'est lui qui doit subir toutes les luttes contre la fatigue ou les intempéries. Appelé de la sorte hors de la maison, il ne peut y maintenir ni l'ordre, ni la propreté, ni l'économie; il doit abandonner ces soins à sa compagne, qui manque à ses devoirs si elle ne consacre son activité à préparer le repas du matin et du soir, à blanchir le linge qui doit maintenir la santé dans la famille, à ménager les ressources de l'avenir, à orner le foyer, le lit et la table, à leur donner l'aspect réjouissant qui captive les yeux et transforme en plaisirs les actes les plus simples.

Ainsi employée, l'activité féminine est autrement avantageuse que le maigre salaire gagné dans quelque manufacture. Quand la ménagère

s'éloigne du logis, la prospérité ne saurait y régner ; la santé du mari et des enfants s'altère, le désordre surgit de toutes parts et traîne la misère à sa suite. Or, il n'y a pas de salut possible entre la misère et la maladie ; au contraire, il n'est guère de maison qui ne prospère sous la main d'une femme active, propre, économe et avenante. Le mari, captivé par le bien-être et la tendresse, ne songe pas à prendre au dehors des plaisirs coûteux ; il consacre ses loisirs à l'éducation de sa famille ou à la tendresse qu'il porte à sa compagne. Il lui vient en aide pour enseigner aux enfants cette loi d'amour que nous savons nécessaire à la prospérité de la famille.

Remarquons cependant que le mari est un simple accessoire dans cette tâche importante. Outre que ses fonctions sociales l'éloignent de l'enfance, la part qu'il prend à la génération est minime, en comparaison de la part de la femme. Celle qui pendant neuf mois porte dans son sein et déve-

loppe le germe déposé par l'amour, celle qui brave les dangers et les douleurs de la parturition, celle qui subit les ennuis de l'allaitement, celle qui prodigue les soins nécessaires à un petit être dépourvu de connaissance, celle enfin qui donne son sang, son lait, son cœur et sa vie, prend évidemment la part la plus forte dans la reproduction. Si on considère encore que la femme est la maîtresse naturelle du logis et du berceau, qu'elle dépose dans le cœur du jeune enfant les premières fleurs de la tendresse, que la voix du sang peut s'égarer chez le père et commettre des erreurs grossières, on admettra que les droits de la maternité sont supérieurs à ceux de la paternité. L'injure ou la violence dirigée contre la mère est donc criminelle à un plus haut degré que lorsqu'elle s'adresse au père; il est donc immoral d'ôter à une mère la direction des premières années de son enfant.

En déversant sur l'homme toute la somme des travaux extérieurs et pénibles, en réservant à la

femme les travaux plus légers de l'intérieur, il n'a pas été question des produits de l'intelligence ou du sentiment, autrement dit de l'art et de la science. Une des questions les plus ardues de la morale est de faire, à cet égard, la part de chacun des sexes selon leurs aptitudes respectives.

L'homme, avons-nous dit, est le représentant de la puissance. Au physique comme au moral, il renferme les germes; mais il est incapable, par lui-même, de pourvoir à leur évolution complète. La femme, au contraire, représente l'harmonie et la forme; sa mission consiste à faire subir une sorte d'incubation à tous les germes qui émanent du sexe fort, à les *former*, à les grandir, à les rendre viables. Aux décisions masculines de la raison elle joint les décisions du sentiment, l'intuition des choses, une sorte de divination, ce que l'on désigne par le mot d'*inspiration*. Si l'homme triomphe par l'idée, la femme triomphe par l'affection, et la combinaison de ces deux apti-

tudes peut seule produire la grandeur de l'espèce humaine.

Où l'âme de la femme ne peut évoluer et venir en aide à l'âme de l'homme, la force et la science peuvent exister, mais on ne verra ni l'harmonie, ni le bonheur. Athènes et Rome sont réfractaires aux beaux-arts, tant que la femme est esclave et ignorante. Au contraire, Aspasia explique Périclès, comme Agrippine explique l'empereur artiste Néron, comme Diane de Poitiers explique François I^{er}, comme les filles perdues de Rome et de Florence expliquent Léon X et les autres Médicis. Partout, auprès des promoteurs des arts, la femme reprend, sous le vêtement demi-transparent de la courtisane, l'influence que la loi dénie à l'épouse chaste et ignorante.

C'est parce qu'il a été inspiré par des filles perdues que l'art de tous les temps est entaché de vice et traîne dans les cœurs un ferment d'immoralité. Le jour où il sera inspiré et dirigé par la femme chaste et pure, il contribuera à épurer les

mœurs autant qu'à les élever. Mais pour arriver à ce résultat, il est nécessaire que l'honnête femme ne soit pas reléguée au fond du gynécée, ou ne délaisse pas l'instruction et le goût comme un privilège de la courtisane.

La morale moderne veut donc que la mère de famille soit instruite et qu'elle exerce toute l'influence compatible avec ses devoirs envers son mari et ses enfants. Jeune fille, elle a pu, sans courir de dangers sérieux, se trouver en contact avec les jeunes hommes qui aspiraient à sa main ; femme, elle peut sans manquer à la morale exercer une légitime influence par son caractère, par ses talents et par sa beauté. Son rayonnement sera même d'autant plus fécond et plus intense que son amour pour son mari sera plus profond ; enfin, elle trouvera dans l'admiration et l'estime générales, un complément de la vie de ménage. On ne sait pas assez quels dangers la solitude et l'ennui apportent dans l'existence des femmes ; on semble ignorer que l'amour le plus réel ne peut, sans se

perdre, prétendre remplir la vie entière. Ses conditions de durée sont le repos, les privations, et même les rivalités qui résultent des rapports fréquents des deux sexes : quand il a substitué la durée à sa violence primitive, quand il est devenu habitude, il rend sans danger la liberté de la femme, dont la vie se complète par les amitiés.

Rien n'est charmant comme l'amitié entre personnes d'un sexe différent, lorsque le cœur, dominé par l'amour, est inaccessible à de nouveaux désirs. L'influence sexuelle donne à l'affection de l'homme quelque chose de doux et de protecteur ; elle rend ses manières plus élégantes, sa parole plus colorée, son geste plus expressif, tandis que l'affection de la femme est un mélange séduisant d'abandon et de réserve, d'indulgence et de susceptibilité, de loyauté et de finesse, de personnalité et de dévouement. Une telle amitié peut échanger des confidences impossibles entre amants ou entre personnes du même sexe ; elle sait prêter appui avec une délicatesse admirable ; elle sait donner

des conseils pleins de clairvoyance et de droiture. De même que l'amour est l'agent formateur de la famille, de même l'amitié est l'agent formateur de la société. Sa mission consiste à relier les diverses familles, à empêcher les haines, les rivalités, les antagonismes et les vengeances. Mais l'amitié entre hommes empêche le rayonnement féminin; elle ne lutte nullement contre la rudesse des mœurs, contre l'incurie des soins du corps et de l'esprit. Elle s'allie à l'usage du tabac, à l'odeur repoussante de l'haleine et des vêtements, à l'abus des boissons alcooliques, à un manque général d'élégance que la véritable morale réproouve toujours et partout. L'amitié entre femmes est instable de sa nature, parce que les sujets de rivalité sont trop nombreux et trop poignants. Des êtres chez lesquels déborde le sentiment ont sur leurs affections réciproques des intuitions qui, justes ou fausses, sont toujours blessantes. Des âmes vibrantes et inégales se froissent par un contact prolongé, tandis qu'elles trouveraient la quiétude

dans le contact d'une âme virile et combinant la force à la tranquillité.

La morale, après avoir fait de la liberté de la femme la condition de l'amour véritable et fécond, trouve dans la même liberté la condition de l'amitié véritable et féconde. Alors, le sexe fort reçoit dans sa plénitude le rayonnement féminin, qui apporte avec lui le sentiment, l'inspiration, l'art, et tout ce qui concerne l'intuition de la forme; le sexe faible y gagne la puissance, la raison, l'idée, et surtout le respect; la famille y gagne des rapports sociaux, qui à une utilité incontestable joignent les éléments du bonheur.

Mais la moralité de ces amitiés si fécondes est toujours subordonnée à la moralité de l'amour. Si ce dernier n'existe pas, ou s'il est dénué de persistance, des affections parfaitement innocentes entre personnes d'un sexe différent peuvent dégénérer en une liaison blâmable, en un mélange d'amour et d'amitié qui aura les inconvénients de ces sentiments sans en avoir les avantages.

La femme sait vite à quoi s'en tenir sur l'état du cœur de l'homme qui recherche son amitié; si elle le sent dépourvu d'amour, elle doit se refuser à une liaison qui pourrait dégénérer et devenir un élément de malheur; l'homme dans une situation analogue devrait agir de même; mais cette circonstance est rare, la femme se souciant peu d'amitié quand elle est dépourvue d'amour. On dirait que ses deux manières d'aimer sont solidaires, que celle-ci doit toujours primer celle-là, l'harmonie entre les individus qui composent l'espèce étant moins nécessaire que sa conservation.

Un autre moyen d'arriver à la pondération des sexes et d'augmenter l'influence de la femme est de lui réserver l'éducation complète du jeune âge. L'homme comprend mal les enfants; il n'a pas l'intuition de leur caractère et de leurs aptitudes; il ne sait pas abaisser son intelligence et son raisonnement jusqu'à eux; il ne sait pas voir les fautes légères, et sa main est trop lourde aux fautes sérieuses. La femme sent, voit et devine tout.

Elle possède un fonds d'obstination qui use l'opiniâtreté du jeune âge ; elle plie les caractères sans les briser ; elle sait développer tous les genres d'affection ; elle inspire les sentiments généreux ; enfin elle sait donner dès les premières années les instincts de pudicité et de retenue qui devront se prolonger au delà de l'adolescence, sous peine d'impuissance du cœur. Si les mères prenaient une plus large part dans l'éducation de l'enfance, on ne verrait pas, comme à cette heure, tant d'adolescents livrés au libertinage ; on ne les verrait pas, au prix de quelques plaisirs grossiers, arriver si vite à l'impuissance du corps et de l'âme ; ils auraient le sentiment des choses belles et délicates ; la poésie de l'imagination les sauverait des instincts de la brute.

On ne sait pas assez combien l'entrée prématurée des enfants dans les collèges aide à la dissolution des mœurs de la jeunesse actuelle ; on ignore également l'action moralisante que la femme pourrait avoir sur l'éducation.

Ici la société paye chèrement l'inégalité qu'elle s'obstine à maintenir entre les sexes. Quand la morale mieux entendue fera de la femme l'arbitre de l'art, de la poésie, de la décoration et de tout ce qui concerne le bonheur ; quand elle livrera à la mère l'éducation de l'enfance, quand elle utilisera des aptitudes très variées et trop souvent stériles, les forces actuellement perdues tourneront au profit de la société, il y aura équilibre entre les deux sexes, c'est-à-dire vérité, beauté et moralité.

VI

VICE ET VERTU.

Lorsque la volonté humaine met toutes les forces dont elle dispose au service du bien, il y a vertu ; le vice apparaît lorsque ces forces sont mises au service du mal. La vertu comprend, comme le bien, qui est l'un de ses composants, la

vérité et tous ses rapports intellectuels, la beauté et tous ses rapports affectifs ; elle embrasse donc la vie de relation tout entière. Or, employer les forces dont dispose l'humanité à réaliser le beau et le vrai, autrement dit à établir tous les équilibres capables d'agrandir la vie, selon l'intelligence et le sentiment, c'est évidemment courir au bonheur. Si l'homme possédait la vérité, la beauté et la puissance absolues, il arriverait forcément à la béatitude. Mais l'absolu lui échappe, et sa volonté, conduite par la notion du bien, peut n'être pas la plus forte. Elle peut rencontrer des obstacles insurmontables, elle peut être vaincue..... Les âmes basses ou curieuses de plaisirs passent à l'ennemi et lui demandent la jouissance ; les grandes âmes résistent, s'obstinent, et préfèrent toutes les tortures à la douleur de subir le joug du vice. Alors surgissent les joies du sacrifice. Les forts qui se dévouent pour la vérité ne sont pas à plaindre ; ils sont plutôt à envier. Leurs blessures ne sont pas douloureuses ; le sang qu'el-

les versent est un principe de fécondité, la mort qu'elles donnent est la poignante et suprême volupté du martyr.

Voilà ce que l'humanité ne comprend que très imparfaitement. Elle admet que l'homme donne sa vie pour son honneur, sa liberté et sa maîtresse, mais ne lui prescrit pas de se dévouer pour la vertu, qui renferme toutes les gloires, toutes les libertés et tous les amours. Il ne faut donc pas s'étonner si le très petit nombre est prêt pour la lutte ou pour jeter le mépris à la face de l'oppresseur et du méchant.

Comment, d'une autre part, s'expliquer l'illusion de ceux qui espèrent tirer les harmonies du bonheur des discordances du vice? L'expérience aussi bien que le bon sens leur montre l'inanité d'une pareille prétention; ils savent ce que pèsent à leur conscience le mépris des autres et leur propre mépris; ils éprouvent chaque jour que toute infraction aux lois de la morale entraîne un déchirement dans leur vie, autrement dit une dou-

leur toujours plus forte et plus prolongée que le plaisir qu'elle compense ; mais l'ivresse de la volupté paralyse leur âme, et, comme l'ivrogne, ils s'écartent du droit chemin pour rouler dans la boue du fossé.

Ceux qui aspirent au vrai bonheur doivent apprendre la connaissance, la volonté et le dévouement, qui sont les véritables conditions de la vertu. Ils doivent se dépouiller de la personnalité et de l'égoïsme, qui conduisent toujours à la *désespérance* ; ils doivent se persuader que vivre, c'est faire échange de vie avec le prochain. Malheur à qui ne saura pas militer, souffrir et se sacrifier pour la science, pour l'art, pour le bien, pour autrui.... celui-là ne sera jamais heureux.

On voit que l'objet de la vertu est la grandeur de l'individu. Il reste à exposer par quels nouveaux équilibres elle arrive à produire la grandeur de l'espèce.

CHAPITRE IV.

I

JUSTICE.

Quand la notion du bien procède de la conscience individuelle, elle aboutit à la morale, qui, dirigeant la volonté, aboutit à la vertu. La morale et la vertu suffisent pour diriger les actes de l'individu ; mais de nouvelles conditions d'équilibre leur sont nécessaires pour diriger les actes de l'espèce. Il faut que la notion du bien s'étende de l'être au rapport, du sentiment à l'intelligence, afin d'embrasser la vie humaine tout entière ; il faut que la liberté de l'un trouve sa limite naturelle dans la liberté de l'autre. Cette nouvelle pondération, destinée à équilibrer la morale individuelle et à la rendre collective, aboutit à la justice.

Le mandat de la justice est de mesurer à chaque membre de l'espèce humaine une part de vie telle qu'il ne soit ni opprimé ni oppresseur. Cette part, ainsi constituée à l'avance, est une dette sociale dont le titre prend chez l'individu le nom de droit. Il y a autant de droits que de conditions dans la vie humaine, si bien que chaque fonction porte avec elle un titre inaliénable et imprescriptible. L'estomac donne droit à l'aliment, le cerveau donne droit à la pensée, le cœur donne droit aux affections, etc., etc.; mais jamais au delà des prescriptions de la morale et de la vertu. L'appareil digestif ne saurait donner droit à la glotonnerie et à l'ivresse, pas plus que l'appareil sexuel ne peut donner droit à la polygamie. S'il en était autrement, la justice deviendrait immorale, ce qui implique contradiction.

Les droits qui représentent une portion de la justice peuvent être considérés comme un positif dont l'équilibre ne saurait être obtenu que par un négatif de même valeur et de même espèce. Le

négalif du droit est manifestement le devoir, par lequel chacun offre autant qu'il demande et reçoit autant qu'il donne. Où il y a balance des droits et des devoirs, la justice donne à la vie humaine tout le développement que comporte l'organisme; il ne peut y avoir ni perturbation ni conflit, ni oppression ni servitude; l'équilibre social se produit de lui-même, la vertu exige peu d'efforts, et chaque membre de la société peut acquérir dans la limite de ses forces les véritables éléments du bonheur. Où règne l'injustice, où les uns reçoivent plus qu'ils ne donnent, où le faible est opprimé par le fort, se produisent ces équilibres instables qui compensent le luxe par la misère, la licence par la servitude, l'intempérance par la privation, le raffinement par la grossièreté, la force par la faiblesse, la luxure par la stérilité... Telle est cette puissance des lois de l'équilibre qu'un mal social fait surgir immédiatement un mal opposé et corrélatif, comme une vertu fait surgir une vertu, comme le droit fait surgir le

devoir. Où règne l'injustice, il faut s'attendre à voir tous les actes opposés aux sympathies, depuis la simple médisance dictée par l'envie jusqu'au meurtre prémédité par la haine et la vengeance. Aucune injustice publique ou privée qui ne se solde par une somme égale de malheur, qui ne retourne contre son auteur, qui ne poursuive sa race de génération en génération. Les familles vaniteuses seront accablées d'humiliations, les familles grandies par l'avarice seront amoindries par la dissipation, celles qui oppriment seront opprimées, et de même des peuples : l'histoire n'est que le bilan des injustices qu'ils ont imposées et subies. Le conquérant est conquis, le dominateur est dominé, l'orgueilleux est humilié. Malheur à ceux qui abusent de la victoire et imposent la servitude : le reflux se produira, et quelque jour leurs bras seront chargés de chaînes. Rien de semblable n'est à redouter lorsque la justice respecte et soutient les droits de tous.

Analyser ces droits et établir leur série est donc une nécessité de premier ordre pour qui veut obtenir l'équilibre social.

II

DROITS ET DEVOIRS DE FAMILLE.

Un droit prime et renferme tous les autres : c'est celui de vivre ; ses titres sont représentés par l'organisme entier. Naître, c'est devenir créancier de tout ce qui est nécessaire à l'évolution de l'organisme. Ici la dette pèse directement sur les parents, et ne revient à la société que s'ils ne font pas honneur à leur signature. Les droits et devoirs de famille passent donc avant ceux de la société et demandent un examen préalable.

Sitôt que l'homme et la femme arrivent à l'âge de la beauté, de l'intelligence, de la force, de la volonté et de la tendresse, ils ont droit à l'équilibre des sexes, qui s'obtient par le mariage. Mais

la morale limite les droits de l'homme à une seule femme et les droits de la femme à un seul mari ; elle prescrit en outre , comme condition absolue du mariage , les convenances d'âme et de corps , qui aboutissent à la tendresse et ont pour conséquence la fidélité. Ceux qui n'aiment pas selon la plénitude de leur cœur ne sauraient se marier selon le droit et la justice ; ils ont donc le devoir d'affirmer leur amour , de déclarer qu'ils n'obéissent à aucune contrainte et à aucun intérêt autre que la tendresse.

Sans la fidélité , le mariage ne peut persister. Sa négation et sa dissolution se trouvent dans l'adultère , qui rompt tout équilibre au sein de la famille , et donne à l'époux resté fidèle , non pas un droit de représailles (il n'est jamais juste de voler un voleur) , mais le droit de se refuser à des caresses devenues révoltantes pour le cœur et pour les sens. En pareil cas , le mariage est rompu de fait ; il l'est de droit selon les convenances et la demande de l'époux offensé ; s'il en était autrement ,

la justice n'aurait ni répression de l'adultère ni récompense pour la fidélité.

On voit que le droit au mariage contracté selon les prescriptions de la morale entraîne le droit à la séparation, sitôt que les conditions du ménage ne peuvent se maintenir. Des époux séparés retombent dans le célibat. Ils peuvent, de part et d'autre, être envahis par une nouvelle tendresse et acquérir des droits à un nouveau mariage, la justice ne pouvant se rendre complice de l'immoralité en condamnant l'homme et la femme à un isolement qui aboutirait forcément au libertinage. Mais la société qui, après un divorce, consent à consacrer un mariage nouveau, doit imposer au caprice du cœur ou des sens des épreuves destinées à montrer la sincérité de la tendresse et à prévenir des infidélités nouvelles.

Quant aux droits et devoirs des époux, c'est dans leurs facultés respectives qu'il faut en chercher l'équilibre. L'homme, détenteur des germes, a l'initiative ; il a le commandement, parce qu'il

possède la force ; ses devoirs corrélatifs sont l'obligation de défendre la famille et de l'alimenter, ce qui implique le choix de la résidence la plus favorable à la défense et au gain. Celui qui bâtit la maison est seul apte à en choisir l'emplacement ; sa vigueur et son courage lui imposent l'obligation de veiller sur l'abri de sa famille, d'assumer sur lui tous les dangers et travaux extérieurs, d'entretenir les relations lointaines, de parler et d'agir devant le public, de se charger de tout ce qui peut produire lutte, collision et conflit.

La femme, privée de vigueur, d'agilité et de courage, est mal disposée pour agir hors du logis. Elle ne peut, sans se flétrir au physique ou au moral, sans perdre une partie du charme qui l'entoure, se livrer aux travaux pénibles des champs et des manufactures, parler devant le public et se mêler aux luttes sociales. Les qualités viriles ne sont pas son fait : elle ne peut les acquérir sans se déclasser, sans sortir des lois de la morale et du droit. Mais où ses aptitudes triomphent,

c'est dans l'intérieur du logis. Là, elle peut déployer toute son activité, entretenir la propreté, l'élégance et le bien-être, pourvoir à tout ce qui concerne la vie intérieure ; là, elle doit être dame et maîtresse. Bien des droits et des devoirs s'attachent au titre de ménagère. Ils suffisent amplement à la vie d'une femme, surtout quand on leur adjoint ceux de la maternité.

Par le fait même de sa naissance, l'enfant acquiert le droit à l'allaitement, au vêtement, à la propreté, aux caresses et à l'immense gymnastique du corps et de l'âme que renferme l'éducation. Sa mère a le devoir de lui donner tout cela pendant les premières années de sa vie, obtenant ainsi sur celui qui est formé de son sang et nourri de son lait des droits que rien ne peut prescrire. Des droits analogues sont acquis au père gagnant le pain de chaque jour, donnant la protection et l'abri. L'enfant devient ainsi débiteur de tout ce qui lui a été donné depuis sa naissance jusqu'à la virilité ; son devoir est de payer à ses parents,

devenus vieux et infirmes, tout ce qu'il a reçu de pain et de tendresse, échangeant le respect contre la sollicitude vouée à ses premiers ans.

La femme qui refuse au fruit de ses entrailles le lait de son sein et la tendresse de son cœur perd les droits de la maternité ; l'homme qui refuse protection, alimentation et éducation à son enfant, perd les droits de la paternité : les uns et les autres passent à l'étrangère qui donne son lait au nouveau-né ainsi que les mille soins que demande le jeune âge, à l'étranger qui donne protection et éducation. Celui qui enseigne et fournit le pain de l'âme devient une sorte de père spirituel ayant droit à la reconnaissance et au respect. Lever la main sur lui est un acte odieux et qui n'est dépassé que par les mauvais traitements adressés aux parents directs.

L'équilibre entre les droits du mari, de la femme et des enfants, est ce qui organise la famille ; il reste à examiner les droits qui organisent la cité, en maintenant l'équilibre parmi les citoyens.

III

DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN.

Par cela qu'il peut vouloir et agir, l'homme a pour droit premier, général et imprescriptible, la liberté, dont le devoir est compris dans l'expression générale de responsabilité. Les deux termes sont toujours en raison directe l'un de l'autre. Le premier ne peut s'augmenter ou s'amoindrir sans que le second augmente ou s'amoindrisse, et réciproquement. Or, comme c'est l'équilibre de la liberté et de la responsabilité qui fait l'être social, l'homme a simultanément le droit et le devoir de demander, d'exiger même, toute la liberté que comportent ses facultés. S'il se laisse amoindrir, il ment à la morale et à la justice, il subit une déchéance, il passe dans le camp du vice. Où surgit l'oppression, le droit est anéanti : car la liberté de l'un ne peut être la servitude de l'autre qu'en ou-

trageant la logique, la morale, la justice et l'équilibre. Liberté et servitude sont deux termes qui se neutralisent et aboutissent à la négation.

Quand la justice maintient l'équilibre entre les droits et les devoirs de la liberté, il y a égalité.

Aucun principe social n'est plus fécond que l'égalité. Où elle règne, l'homme obtient forcément le développement complet de ses facultés; où elle manque, la liberté de quelques-uns devient fatalement la servitude des autres; et si l'on fait le bilan des deux parts, il se trouve en faveur de l'oppression. Est donc partie des droits du citoyen tout moyen d'action qui peut trouver son équilibre dans l'égalité; est contraire au droit toute liberté individuelle qui, n'étant pas accessible à chacun et à tous, devient un privilège. L'égalité est loin d'entraîner l'identité de vie. Il y a égalité entre le fort et le faible, entre l'enfant et l'adulte, entre la femme et l'homme, si chacun d'eux a des devoirs égaux à ses droits. Grâce à cette merveilleuse pondération, le pygmée

peut vivre à côté du colosse sans qu'il y ait tyrannie d'une part et servitude de l'autre. Ainsi peuvent faire le riche et le pauvre, le sage et l'ignorant.

Dirigées par l'amour-propre, l'égalité et la liberté développent toute la force individuelle ; dirigées par l'amour du prochain, elles associent les forces et leur donnent une extension qui n'a pas de limites. La conséquence est que l'association, ou la combinaison intime de la liberté et de l'égalité, agrandit la vie dans de vastes proportions et devient ainsi un droit et un devoir. Son extension indéfinie devient le type de l'état social ou de la cité, car elle fait participer chacun à la force, à la volonté et à la vie de tous.

Ceci posé, il devient facile d'établir la série des droits et devoirs qui s'équilibrent entre la liberté et l'égalité. En premier lieu apparaissent les appétits, représentant auprès de la volonté la part que les fonctions organiques prennent à la vie. Chacun d'eux implique un droit, qui cesse sitôt

qu'il devient abus ou servitude pour autrui. Il suffit d'avoir un estomac et de ressentir la faim et la soif, pour avoir droit à la nourriture; il suffit d'être rassasié pour contracter le devoir de s'abstenir. Mais ce devoir, purement négatif, ne saurait compenser le droit positif de chaque homme à la somme de nourriture qui est nécessaire à sa famille. L'équilibre et le véritable devoir se trouvent dans les appétits circulatoires et musculaires, qui poussent l'homme au travail et lui commandent de produire en proportion de ce qu'il consomme. S'il est paresseux, il perd son droit à l'aliment. Sans cette pondération générale de la production et de la consommation, certains membres de la cité manqueront du nécessaire, ou attenteront à l'égalité et à la liberté en imposant à des concitoyens un excès de labeur destiné à compenser leur propre paresse. La justice alors sera violée doublement, et il y aura vice social.

Il n'y a société réelle qu'où les appétits et la consommation qu'ils supposent sont compensés

par le travail. Ce dernier n'est pas seulement un devoir; il devient un droit, si on considère que lui seul peut procurer les nécessités de la vie, que la paresse est un vice, que le labeur est sain au corps et à l'âme, comme un élément de bonheur. Aucun travail ne peut être empêché, s'il est moral; aucun ne peut être imposé, s'il est dangereux ou abrutissant; aucun ne doit excéder les forces de l'espèce humaine.

En assumant l'immense devoir de la production, l'homme acquiert tout ce qu'il produit et obtient le droit d'en disposer en toute liberté, dans le fait de la propriété. Grâce à la propriété, chacun peut accumuler les fruits de son travail, pourvoir dans le présent aux besoins de l'avenir, se prémunir contre la maladie et la vieillesse, acquérir les loisirs nécessaires aux voyages, aux études, à la culture des sciences et des arts. Nul droit n'est plus précieux que celui de propriété; il décuple la liberté humaine, il est sacré entre tous. Les atteintes qu'il subit sont un attentat direct contre

la vie ; elles prennent le nom de vol et représentent un vice social redoutable entre tous.

Le bien acquis par le travail , la propriété implique le droit de disposer d'un objet , de le faire sien , de le consommer , de le garder , de l'échanger ou de le donner. Dans les deux derniers cas il passe aux mains d'un autre , qui peut en disposer comme bon lui semble , à la condition de ne porter aucune atteinte à la liberté et à l'égalité , qui sont antérieures à la propriété et ne peuvent être primées par elle. Un homme ne peut devenir propriétaire d'un autre homme , ni même de l'une de ses facultés ; de même , nul ne peut se vendre lui-même , aliéner les droits qui le font un être moral , qui adhèrent à son organisation et sont imprescriptibles. Il en résulte que l'esclavage et les formes variées du servage sont contraires au droit. Lui est aussi contraire l'appropriation des éléments de la production qui ne peuvent s'accumuler dans certaines mains sans détruire la liberté du travail , sans rendre la propriété inaccessible

à certains citoyens, sans anéantir l'égalité sociale.

Une seule propriété est conforme à la liberté et à l'égalité, celle qui résulte du travail; elle est transmissible par l'échange et le don. Les objets qu'elle concerne sont ceux qui peuvent être produits par l'industrie humaine, et non pas ceux qui sont départis à tous par la libéralité de la nature. On ne peut être propriétaire de la lumière, du calorique, de l'air, de l'eau, de la terre, etc.; parce que cela supposerait chez un seul homme le droit d'empêcher tous les autres de voir, de se chauffer au soleil, de respirer, de boire, de cultiver et de vivre, en un mot.

Quand les appétits ont obtenu de la propriété la satisfaction qui leur est due, ils perdent leur caractère impérieux et permettent de faire la part des amours, d'équilibrer la personnalité par la sympathie.

De même que l'instinct de conservation donne partout et toujours le droit de défendre sa vie, de

même il impose, en devenant reflexe, l'obligation de respecter partout la vie du prochain. La sympathie va plus loin : elle impose l'obligation d'employer force et courage à défendre la vie d'autrui, lors même qu'il faudrait braver un danger. Ainsi le veut l'humanité. Elle fait que le péril donne droit au secours, et que l'attaque donne droit à la défense. Le fort qui ne protège pas le faible, le brave qui ne calme pas la peur, et celui qui voit la menace sans accourir à l'aide, manquent au devoir et attentent à la justice. La sympathie, en équilibrant l'amour-propre, exige que toute douleur soit calmée, que toute larme soit essuyée, que toute blessure soit pansée. Celui qui se laisse guider par d'autres principes n'est pas un honnête homme.

Sont également contraires au droit et au devoir, à l'amour-propre et à la sympathie, le suicide, le meurtre, la témérité, la peur, la haine, l'ingratitude, la vengeance et l'égoïsme. Tous ces vices ont un caractère antisocial; il n'y a pas place pour eux dans la justice; leur équilibre ne peut s'obte-

nir que par les contraires, et aboutit à la négation.

L'amour-propre, en exigeant comme un droit l'aménité et les égards, contracte un devoir équivalent de politesse; il s'oblige à la modestie, en se faisant un droit de la fierté; il s'oblige au dévouement en manifestant son ambition; il s'oblige à un respect absolu pour la justice, en aspirant au commandement; il s'oblige à la vertu, en recherchant la gloire; il s'oblige à la reconnaissance, en demandant le service. Nul avantage personnel qui ne se paye à la chose publique, telle est la condition absolue de l'ordre. Lui sont contraires, comme à la justice, la grossièreté, l'orgueil, la vanité, l'humilité et la servilité, que le droit repousse en toute circonstance. Il accueille, au contraire, comme de puissants auxiliaires, la parole et l'écriture, qui ont le merveilleux privilège de manifester et de rendre générale toute vérité découverte par un individu. Oter à un membre de la cité le droit de parler, d'écrire ou d'imprimer, se-

rait lui arracher la plus belle part de sa vie morale ; ce serait lui enlever le droit de confesser la vérité, de combattre l'erreur, d'enseigner, en un mot ; ce serait le dégrader et le faire déchoir de la dignité humaine. Rien que la violence ne peut agir de la sorte. La parole du professeur, la plume du publiciste, la presse de l'imprimeur, sont choses sacrées entre toutes ; celui qui les brise devient criminel.

Mais un pareil droit entraîne forcément d'immenses devoirs. Cette parole et cette écriture, si puissantes pour le bien et pour la liberté, peuvent devenir d'affreux instruments de mal et de tyrannie. Elles sont criminelles quand elles propagent l'erreur et le mensonge, quand elles attentent à l'amour-propre et à l'amour du prochain, quand elles deviennent grossières, injurieuses, médisantes, injustes, immorales et scandaleuses, quand elles incitent à la haine, à l'ingratitude, à l'égoïsme, à la vengeance et au meurtre. En répudiant leurs devoirs, elles sont déchues de leur

droit ; en agissant selon la morale et la justice, elles sont inviolables.

Les arts et la religion, qui ont la mission de manifester ce qu'il y a de plus intime dans le sentiment, ont des droits et devoirs pareils à ceux des agents de l'intelligence. Tant que l'artiste et le prêtre se conforment à la morale, l'atelier, le théâtre et le temple restent inviolables, et nulle puissance humaine n'a le droit de les fermer. Il est criminel de dégrader le monument et la statue qui disent à tout un peuple le secret du génie, d'effacer la peinture murale, d'interdire la symphonie ou le poëme. Or, cette inviolabilité cesse lorsque les productions de l'artiste et lorsque les dogmes du prêtre attaquent les bonnes mœurs et la justice.

En faisant la synthèse du droit de manifestation, qui permet à chaque membre de l'humanité de dire à tous ce qu'il a dans l'intelligence et dans le sentiment, on trouve que le devoir correspondant oblige de faire part au public de toute dé-

couverte capable de l'intéresser. Nul ne peut garder la lumière sous le boisseau ; nul ne peut cacher le fruit de ses veilles ni se dispenser de confesser la vérité. Son témoignage appartient à la société chaque fois qu'il est utile au bien et qu'il ne devient pas contraire au droit en produisant un scandale ou en livrant à la publicité le secret d'autrui.

IV

SYNTHÈSE DU DROIT ET DU DEVOIR.

Ainsi dérivé du vrai, du beau, du bien et du juste, calqués sur l'organisme humain, le droit acquiert une véritable exactitude scientifique. Ses formules et ses principes expriment des rapports nécessaires ; ils peuvent prendre, comme ceux de la physique ou de la chimie, le titre de lois.

La loi, représentant la nature même des choses, ne saurait dépendre de la volonté de l'homme.

Le plus grand des potentats, le peuple le plus puissant, ne peut pas altérer un droit infime plus que l'affinité chimique la plus légère : on découvre la loi, on ne saurait la créer. Elle sera violée pendant mille ans qu'elle n'en restera pas moins sereine et immuable ; rien mieux qu'elle ne représente la divinité.

C'est donc à tort que l'humanité prétend faire des lois ; elle ne peut, dans sa plus grande puissance, que les découvrir et les manifester, représentant par elles l'équilibre social, au même titre que la chimie et la physique représentent les équilibres inorganiques, que l'histoire naturelle représente les équilibres des êtres organisés. Comme nul ne peut être physicien sans connaître et pratiquer les lois de la physique, nul ne peut vivre à l'état de société sans connaître et pratiquer les lois sociales, sans contracter l'obligation de les respecter. Celui qui les viole attente immanquablement au droit et au devoir, il devient un élément de perturbation, il rompt l'équilibre social,

il est le fauteur du mal. La loi n'est donc un élément d'ordre qu'à la condition de se faire respecter et d'employer la contrainte, au besoin ; mais elle ne peut contraindre que ceux dont les droits s'effacent pour avoir méconnu leurs devoirs, dont la liberté disparaît pour avoir porté atteinte à la liberté d'autrui. Contraindre celui qui n'a pas dépassé son droit est un crime social, la loi n'ayant pas prise sur ce qui lui est conforme.

Dans la contrainte dont est armée la loi en vue du rétablissement de l'équilibre social, il y a forcément répression du mal présent et réparation du mal produit. Ces deux choses doivent être solidaires, et la loi est tenue de les maintenir en équilibre. Elle manque à sa mission quand elle ordonne que le battant sera battu et que le meurtrier sera tué, car sa répression, loin de réparer le mal, arrive à le doubler, loin de soutenir la morale, lui porte une nouvelle atteinte. Une répression légale doit toujours avoir pour objet de moraliser celui qui s'est montré vicieux, de lui im-

poser des épreuves proportionnées à sa culpabilité, avant de lui rendre la pleine disposition de sa liberté, enfin d'exiger la réparation du dommage causé.

Tout cela ne peut se faire sans l'emploi de la contrainte; mais celui qui attente à la liberté d'autrui livre à la loi sa propre liberté; s'il n'a pas su, voulu ou pu se conduire, il est juste qu'il ait un guide et un tuteur.

La peine est selon la justice quand elle impose le dévouement à qui s'est montré égoïste dans le délit, la honte à qui pèche par orgueil, la mansuétude à qui pèche par violence, le don à qui pèche par le vol, etc. Le meurtrier doit devenir le soutien de la famille qu'il a plongée dans la misère, les perturbateurs de la société doivent se charger de ses travaux les plus pénibles et les plus dangereux. Tel est le véritable caractère de la répression. Jamais elle ne doit infliger une douleur inutile, jamais elle ne doit produire le mal, jamais elle ne doit fermer la porte au repentir et au pardon.

Une de ces longues erreurs dont l'esprit humain n'est que trop capable a pu voir la justice dans le talion ; mais la philosophie ne peut admettre que l'on répare un crime en le doublant, ni qu'on démontre l'infamie du meurtre en le commettant sur le meurtrier. Torturer les criminels n'est pas les moraliser ; et de même que la douleur est impuissante à guérir l'aliénation, sur laquelle le bien-être, l'harmonie et la mansuétude ont l'influence la plus heureuse, de même le criminel, l'aliéné de cœur, n'est accessible au repentir, ou guérison du crime, que par l'action de la douceur et de la vertu. Dans l'espèce humaine le bien peut prendre une intensité capable de faire équilibre aux plus grands maux. Certaines organisations angéliques ont le privilège de guérir les criminels les plus endurcis et de les ramener à la vertu.

Il faut ajouter que la loi, organe de la justice, ne saurait avoir de passions ; elle est inaccessible à la haine, à la colère, à la vengeance et au ressentiment. Admettre la vindicte des lois, c'est

admettre une discordance d'idées, une véritable contradiction. La loi qui se venge ne peut conserver l'apparence même de la justice, car elle n'a aucun moyen de mesurer le degré de méchanceté que contient le délit. Un même crime, se reproduisant, peut représenter des culpabilités très diverses, qui diminuent de toutes les misères, tortures et épreuves subies; qui s'aggravent du bien-être et de l'instruction antérieurs. Celui qui est devenu meurtrier sous une pression dépassant les forces humaines peut être moins méchant que celui qui dérobe un fruit.

La vengeance et la douleur infligées ne sauraient être le fait de la loi, qui peut seulement enlever les moyens de nuire et exiger la réparation. Ce genre de répression suppose lui-même que la justice a donné la théorie complète des droits et des devoirs, a fourni à chaque citoyen l'instruction qui le rend responsable de ses actes, a organisé pour tous le travail qui doit pourvoir à la subsistance. Si elle permet que le citoyen offrant ses

bras au labeur ne soit pas certain d'obtenir l'aliment, elle perd le droit de réprimer le vol, qui peut sauver de la mort une famille entière.

Cette théorie de la répression, se subordonnant à la morale et à la justice, suppose dans la loi des devoirs exactement pareils aux droits. Il faut avoir fait tout ce qui est nécessaire au bien pour avoir mission de réprimer le mal, et l'on n'a prise sur ce dernier qu'en assumant l'obligation de le réparer, qu'en soignant le blessé, qu'en indemnisant celui qui a été dépouillé, qu'en soutenant la famille dont le chef a été assassiné ; à ce prix seulement peut se maintenir l'équilibre au sein de la société.

CHAPITRE V.

I

ÉCONOMIE SOCIALE.

Lorsque les lois de la justice s'appliquent aux nécessités de la vie organique, c'est-à-dire à la production et à la consommation des choses qui soutiennent l'existence de l'homme social, la science de l'utile apparaît, on voit surgir l'économie politique. Chercher les lois de celle-ci en dehors de la morale et de la justice, lui donner pour principe unique la richesse, c'est rompre l'équilibre social, c'est produire le luxe et la misère, l'abus et la privation, l'excès du labeur et l'oisiveté, c'est nier l'égalité et la liberté, sans lesquelles l'ordre ne saurait exister. La notion de l'équilibre permet d'affirmer à l'avance que l'utile

ne saurait différer du bien et du juste, que la production du pain du corps ne saurait être en contradiction avec la production du pain de l'âme. Dès lors l'économiste doit se garder de prendre pour point de départ la formation et la consommation des richesses; il tombera forcément dans l'erreur et prétendra bientôt subordonner à des choses qui sont des résultats et non des principes, l'existence de la société tout entière; il doit partir de la justice, du droit, de la liberté et de l'égalité, les prenant pour des guides infaillibles dans la production, la répartition et la consommation des richesses.

II

PROPRIÉTÉ.

La morale a déjà démontré que l'homme ne peut soumettre une chose à ses besoins sans se l'approprier, comme il ne peut s'approprier que

ce qui doit s'appliquer à ses besoins, être consommé. La consommation est ce qui détermine et limite la propriété, si bien que nul ne doit accumuler des richesses inutiles à lui-même ou à ceux qu'il a mission d'alimenter, de même que nul ne peut être propriétaire de ce qui ne se consomme pas ou ne sert pas à la satisfaction normale de ses besoins. Quant aux moyens d'arriver à la propriété, la morale, arguant de la liberté et de l'égalité, qui repoussent tout privilège et veulent que le droit de l'un devienne le droit de tous, arguant encore de l'équilibre nécessaire du droit et du devoir, qui place la production à la suite de la consommation, n'en admet qu'un seul, le travail. Produire est, pour un homme et pour une famille, le seul moyen moral et juste d'arriver à la propriété. Il en résulte que la famille ne peut être propriétaire sans travailler, ne peut avoir que ce qu'elle produit, ne peut déclarer siennes les choses qui échappent à sa fabrication, comme la lumière et la chaleur solaires, l'air, la terre et

l'eau. De même l'homme, bien que produit par ses parents, ne peut devenir leur propriété : il n'est pas un objet de consommation et ne peut perdre sa liberté, qui est un droit inaliénable de son être.

Mais si l'on ne peut avoir que ce que l'on produit en vue de la consommation, on doit l'avoir tout entier et n'être privé de la portion la plus minime qu'à la condition de subir un vol. Le fruit du travail est sacré, le crime seul peut en dépouiller.

Telle est la propriété individuelle, celle dont tout homme peut, non pas abuser, l'abus étant une immoralité, mais simplement disposer. La conséquence est que l'individu ne peut disposer de l'air, de la terre et de l'eau, sans qu'il y ait atteinte à l'égalité ou extension abusive de la propriété, et que, cependant, ces choses sont indispensables à son existence. Ici surgirait une contradiction, si à côté de la propriété individuelle ne se plaçait la propriété collective ou impersonnelle. Une commune, une cité, une nation et l'hu-

manité entière, ne sont pas des personnes capables d'agir, de produire et de travailler autrement que par les individus. Mais ces derniers étant propriétaires de tout ce qu'ils produisent, il en résulte que la cité ne peut suffire à ses nombreux besoins que par une propriété produisant sans travail. Tels sont les agents de la nature, l'air, la terre et l'eau. Dans la moisson qui résulte de la culture du sol par l'individu, existe une part qui revient à ce dernier comme prix de son travail et une part représentant la fécondité naturelle du sol et qui revient à la cité. Les produits d'une irrigation sont dans le même cas, et de même des produits d'un moulin à vent ou d'une usine hydraulique.

La cité qui s'approprie une part du travail individuel agit contre la justice distributive et fausse les lois économiques. Ainsi fait l'individu qui s'approprie les produits de la propriété collective ; il fausse la justice commutative. Dans les deux cas, l'équilibre social est rompu. Il l'est en-

core si la cité, tout en respectant l'avoir individuel, n'admet pas des devoirs proportionnés à ses droits immenses, si elle soustrait ses propriétés à l'usage général, si elle ne consent à fournir les éléments du travail, par lequel le pauvre peut acquérir la propriété et pourvoir à sa subsistance. Ce devoir de la cité, devenant le droit au travail de l'individu, établit un contrepoids à la propriété collective et lui donne sa raison d'être ; il établit la balance entre la justice distributive et la justice commutative, entre l'individu et la cité.

La propriété individuelle et la propriété collective étant ainsi organisées selon la morale et la justice, il reste à démontrer comment l'économie sociale, sans jamais leur porter atteinte, doit amener l'abondance parmi les hommes avec un labeur moindre que la somme générale de leurs forces.

III

PRODUCTION.

Elle est la création des choses et leur adaptation aux besoins de l'homme. Or la nature seule peut créer ; seule elle produit ces portions du règne minéral, du règne végétal et du règne animal qui portent le nom de matière première et forment la propriété collective, l'avoir de la cité.

L'homme, au contraire, peut seul modifier et adapter la matière première à ses besoins, par la série des actes qui portent le nom de travail et forment la propriété de l'individu.

Tout produit est à la fois matière première et travail, propriété collective et propriété individuelle ; mais la part de l'individu et celle de la cité sont loin d'être constamment les mêmes, une chose déjà fabriquée pouvant subir une nouvelle fabrication. Tel est le blé produit par la culture, à l'égard de la meunerie ; telle est la farine sortant du moulin, à l'égard de la boulangerie. Dans le

pain, la matière première est la même que dans la portion de blé correspondante, mais le travail a produit toutes les qualités alimentaires ajoutées au grain par la mouture et la panification. Il en résulte que l'avoir de l'individu s'augmente avec les qualités que le travail donne au produit, tandis que la propriété collective augmente surtout par la quantité de matière première appliquée au travail. La part de la cité n'est pas plus considérable dans le bloc de marbre qui se transforme en statue que dans celui qui est employé comme moellon, et cependant la statue peut représenter un produit mille fois plus précieux qu'une portion correspondante de bâtisse.

En soumettant la matière première à l'analyse, on voit qu'elle comprend tous les minéraux que renferment les entrailles de la terre, toute la puissance de végétation qui est dévolue au sol, toute la puissance organique qui produit les animaux ; elle comprend encore l'air et l'eau, qui donnent naissance à une foule d'êtres organisés, en même temps

qu'ils représentent, sous forme de courant, une force motrice capable d'aider grandement le travail.

Ce dernier se compose des forces soumises à la volonté humaine ; il comprend l'action musculaire et l'action intellectuelle, toutes deux produisant en raison de leur énergie, de leur persistance, de leur activité, et surtout de leur accord. Abandonné à lui-même, le muscle est stérile ; mais aidé de l'intelligence, il produit abondamment. Il s'aide de l'outil, qui lui donne prise sur la matière première et qui asservit les mouvements physiques ou organiques, les modifiant selon les besoins, augmentant la puissance au détriment de la vitesse, ou la vitesse au détriment de la puissance.

L'accord des muscles et de l'intelligence ne comprend pas seulement l'outil et la production qui en résulte ; il comprend encore le talent, qui suppose l'habileté dans l'usage de l'outil et donne la précision et l'économie dans la dépense de la force. Par le talent, s'établit le rapport entre la force et l'outil, la matière première et l'objet de

la fabrication. Plus ce rapport approche de l'équilibre, et plus s'accroît la production. La progression est inverse quand il y a disproportion entre la force et l'outil, entre la fabrication et la matière première.

Il n'y a pas talent sans étude, ni habileté sans apprentissage, sans travail improductif. Il en résulte que l'homme prétendant acquérir tous les talents pourrait dépenser plusieurs vies, si elles lui étaient données, à travailler sans produire; il en résulte encore pour chacun l'obligation de choisir le genre de travail le plus conforme à ses aptitudes musculaires et intellectuelles. A ce prix, l'habileté peut devenir extrême et porter la production à ses dernières limites; elle peut faire que cent hommes, en faisant cent parties de la production qu'exige leur entretien et en se chargeant chacun de fabriquer une seule chose pour tous, arriveront à une somme de richesse bien autrement considérable que s'ils s'obstinaient à produire individuellement les cent choses néces-

saires à leur vie. Le travail divisé décuple l'habileté; il fait que l'ouvrier n'a besoin que d'une seule espèce d'outils et peut veiller d'autant mieux à leur excellence; il économise tout le temps employé à passer d'un labeur à un autre et à préparer celui qui n'est pas quotidien ou continu; il fait enfin que toute fabrication arrive à point, et que la matière première est bien moins exposée à se détériorer. On voit même la division du travail conserver ses avantages en s'étendant aux diverses portions d'un même produit, si bien qu'un nombre indéfini d'ouvriers peut être employé à la fabrication des parties d'une même chose. Mais ceci ne peut se faire que si chaque travailleur adapte sa production à celle de ses voisins. La division du travail demande ainsi l'association, par laquelle les ouvriers se prêtent un mutuel appui, en même temps que les forces et les outils s'accumulent au point de vaincre les plus grands obstacles.

De ces faits bien simples doit se tirer cette conclusion, que la division du travail exige l'asso-

ciation, que ces deux choses sont complémentaires, que l'une et l'autre sont de précieux agents de production et obtiennent leur plus grande puissance au moment où elles se font réciproquement équilibre. L'une des deux étant poussée à l'extrême ou prenant la prépondérance, il y a perte pour la production, il n'y a plus accord entre la force, l'outil, la matière première et la fabrication, tandis que ces choses combinées en proportion définie élèvent la propriété individuelle à sa plus haute puissance.

L'association, dépassant la solidarité dans la production et allant jusqu'au communisme, établit dans la propriété individuelle une confusion qui n'est ni dans le travail ni dans la justice. Il en résulte que l'activité et le talent, privés de stimulant, se ralentissent; que la production diminue et amoindrit dans les mêmes proportions la richesse individuelle et collective. De même, la division du travail ne peut dépasser certaines limites sans transformer l'homme en outil, sans altérer sa

constitution et sans le condamner à l'abrutissement. Or, la production qui use l'intelligence ou la santé est toujours désavantageuse : elle ne donne au présent qu'en déshéritant l'avenir. En restant dans ses véritables limites, l'association divise le travail de telle manière que chaque ouvrier produit autant que le comporte la combinaison de son activité physique et de son activité morale.

Alors existe une propriété mixte qui revient simultanément au travailleur et à la cité : celle-ci réclamant tout ce qui procède des forces de la nature ; celui-là réclamant tout ce qui procède des forces de l'homme. Dans le partage, nul ne doit être lésé, car il ne saurait y avoir contradiction entre les lois économiques et celles de la justice.

Celle-ci, en décrétant le droit au travail, qui est le droit à la vie, à la production et à la propriété, n'assure pas seulement à l'homme l'emploi de ses forces physiques et de ses forces morales, de son activité et de son talent ; elle lui assure encore

l'usage de l'outil. Sans ces conditions diverses, le droit au travail serait illusoire, et l'homme serait condamné sinon à mourir de faim, du moins à produire dans des conditions contraires à l'égalité et à la liberté. Où il y a société, il doit y avoir matière première et outil au service de tous ceux qui viennent offrir leurs bras et leur intelligence à la production.

IV

CONSOMMATION.

Elle représente le développement et l'entretien de la vie humaine au détriment des produits. Ces derniers sont évidemment réservés à l'usage du propriétaire, la consommation ayant pour résultat de les altérer ou de les détruire. La conséquence est que l'individu doit consommer selon son travail, comme la cité doit consommer la part de la matière première dans le produit. Lorsque l'individu s'empare de la propriété de la cité,

lorsque la cité s'empare de la propriété de l'individu, la consommation ne peut rester dans les conditions de l'économie sociale. Celle-ci permet l'usage, et non l'abus; elle ne veut pas que l'on consomme au delà de ses besoins, que l'on fournisse avec excès à certaines fonctions, ce qui implique la pénurie pour les autres. Autant il est nécessaire de donner l'aliment aux besoins organiques et de leur accorder ce qui doit développer les forces du corps, autant il faut s'appliquer à maintenir la consommation dans les conditions de l'hygiène. Le corps a des limites qu'il ne peut dépasser, et de même que la privation lui enlève une partie de ses forces, de même il s'affaiblit en consommant avec excès. Une extrême production ne suppose donc pas que l'homme puisse dîner double ou deux fois, porter deux vêtements, se servir de deux mobiliers, habiter deux maisons ou avoir deux ménages. Les appétits du manœuvre et ceux du potentat n'ont droit qu'à la même satisfaction; mais où la consommation peut être illi-

mitée, c'est dans l'aliment des fonctions affectives et intellectuelles, aliment représenté par le beau et le vrai. Chacun peut user avec excès de la science, qui agrandit l'intelligence, et de l'art, qui agrandit les sentiments. Ici la croissance n'a pas de limites, et la consommation ne saurait en avoir.

C'est donc à tort que la civilisation, décuplant la production, prétend employer la meilleure part de la richesse à la satisfaction des appétits. Loin d'ajouter au luxe des repas, des habits ou des appartements, elle doit le restreindre, parce qu'il implique forcément la servitude d'une portion de l'humanité; elle doit augmenter d'autant la consommation des fonctions affectives et intellectuelles, qui est conforme en tout à l'égalité et à la liberté. Une bibliothèque, un médailler, un cabinet de physique et une collection de tableaux, peuvent exister sans le secours de la domesticité. Il n'en est pas de même d'une table servie avec luxe; elle réclame souvent le temps et les soins de plusieurs personnes condamnées à un labeur abrutissant et

ingrat pour donner une jouissance très analogue à celle que peut goûter un animal immonde.

A cette heure, les cinq sixièmes des forces de l'homme sont employées à produire ce qui doit suffire aux fonctions organiques, tandis qu'un sixième seulement de la production est consacré aux besoins de l'âme. Le but de la civilisation est d'intervertir ces proportions. Alors la consommation sera dans ses conditions normales. La suppression du luxe, qui est une consommation abusive, fera disparaître une domesticité incompatible avec l'égalité et les lois économiques, car elle se compose de gens qui ne produisent pas dans la véritable acception du mot. Le valet est un parasite social; son travail est stérile, et tout ce qu'il consomme doit être prélevé sur le labeur d'un autre. Quand le maître travaille pour plusieurs, le mal n'est pas grand et la justice économique n'est pas atteinte; mais si le maître est oisif, il arrive que sa consommation et celle de ses gens sont prélevées forcément sur le travail, c'est-à-dire

sur la propriété d'autrui. Il y a vice social.

Le droit ne régnera complètement sur la propriété que le jour où chacun aura tout son produit, ce qui suppose que nul ne pourra consommer sans travailler. Alors la domesticité proprement dite aura cessé d'exister, et l'on verra surgir l'équilibre social.

V

CIRCULATION.

Entre la *production* qui crée la propriété et la *consommation* qui absorbe les produits un équilibre est nécessaire. Il s'obtient par la *circulation*, mouvement complexe entre tous, produisant la vie dans les êtres organisés comme dans le corps social.

Pour que l'ouvrier, agissant selon la division du travail, puisse obtenir avec un seul produit tout ce qui est nécessaire à sa consommation, il doit pouvoir s'approprier mille choses diverses moyen-

nant cession de choses équivalentes. Ce grand fait économique porte le nom d'échange et constitue le mouvement primordial de la circulation ; mais l'échange n'est selon la justice que si les objets échangés sont également précieux. Dans le cas contraire, il y a atteinte à la propriété, l'un perdant et l'autre gagnant sans raison. La condition de l'échange selon le droit est donc la détermination de la valeur. Celle-ci, quant à la production, est représentée par la quantité de travail et de matière première ; quant à l'échange, elle est représentée par le besoin ou la rareté ; quant à la consommation, elle est représentée par l'utilité. Il n'y a donc valeur que là où existent la propriété, l'utilité et la rareté, l'un des termes pouvant compenser l'autre. Moins de travail se remplace par plus d'utilité, moins d'utilité se remplace par plus de rareté.

Du moment où elle représente le rapport de trois termes variables à l'infini, la valeur ne saurait se fixer à priori. Elle n'existe qu'en face de

l'échange, et varie avec les temps et les lieux. Elle n'approche de l'exactitude et de la fixité que moyennant une circulation qui met en présence l'utilité et la rareté, l'offre et la demande, sur une immense étendue. Plus le marché ou le théâtre de l'échange occupe d'espace, plus il englobe de propriétés, et plus la valeur qu'il détermine s'approche de la justice. Un marché universel, en établissant l'équilibre de toutes les productions et de toutes les consommations, de toutes les offres et de toutes les demandes, pourrait seul produire l'exactitude complète de la valeur. Or, cette exactitude donne à l'échange sa plus grande activité, elle fait que chacun peut obtenir la plus grande consommation compatible avec sa production, elle devient un élément capital de la richesse.

La grandeur du marché et la valeur qu'il détermine étant ainsi précieuses, il devient nécessaire d'en trouver les conditions. Une propriété qui s'offre à l'échange n'a toute sa valeur que si elle peut se transporter dans le lieu où elle est rare

et demandée. Mais le transport est un travail qui ajoute aux frais de production et ne peut être compensé que par la rareté qui produit un échange restreint, ce que l'on se procure en abondance n'étant plus rare. L'échange restreint n'est favorable ni à la consommation, ni à la production. Si aux frais de transport viennent s'ajouter des impôts, l'échange se ralentit encore, il ne remédie plus qu'à un besoin et à une rareté extrêmes. Les produits ne peuvent se transporter où ils sont demandés ; leur valeur peut être déprimée dans certains lieux, par l'abondance, au point de ne pas couvrir le travail de la production, tandis que dans d'autres lieux leur rareté sera l'équivalent de la prohibition. Que ces deux marchés opposés soient réunis par la facilité des moyens de transport et l'absence d'impôts, la valeur deviendra normale, elle facilitera l'échange au plus haut point, fera disparaître l'abus comme la privation, et enrichira tout le monde. Un peuple qui ouvre ses ports et ses frontières, qui multiplie ses rou-

tes et ses canaux, emploie le moyen le plus efficace de déterminer la valeur exacte de la propriété et de faire que chaque citoyen, avec son travail ou sa production, obtienne la consommation la plus complète. Le peuple qui ferme ses frontières et ses ports, qui s'entoure de lignes douanières, qui néglige les moyens de transport ou les rend coûteux, détruit la valeur exacte, restreint l'échange, la consommation et la production. Donner toute facilité à ceux qui veulent produire, échanger et consommer, établir le concours général de l'offre et de la demande, c'est simplement appliquer au commerce et à l'industrie la liberté et l'égalité, qui deviennent ici, comme partout, un double élément de prospérité.

Cependant, il ne suffit pas à l'échange que les propriétés soient en présence, qu'elles soient offertes et demandées, que leur valeur soit établie; il faut encore qu'il y ait proportion entre elles. On ne peut échanger un bœuf pour un pain, ni prendre du pain pour toute la valeur d'un bœuf, ni couper

sur un bœuf vivant la quantité de viande représentant la valeur d'un pain. Ces difficultés diverses sont résolues avec un signe de la valeur se fractionnant au point de représenter le produit le plus minime et portant en lui-même sa valeur intrinsèque, comme fait le numéraire métallique. Il en résulte un étalon de la valeur, et la facilité d'estimer tout produit sans prendre un autre objet d'échange pour terme de comparaison. Le numéraire, devenant ainsi le moyen et l'appoint de l'achat et de la vente, facilite singulièrement les transactions commerciales ; il permet d'échanger des objets très éloignés les uns des autres ; il est l'intermédiaire d'une foule d'achats et de ventes qui ne pourraient se passer de lui ; il fait qu'avec un seul produit on peut s'en procurer mille autres.

Le rapport du numéraire à la propriété fait que cette dernière, bien que très variée chez le même individu, prend une valeur fixe et devient capital. Le capital constaté représente la force de vente

et d'achat, la puissance commerciale d'un homme qui trouve bientôt des vendeurs ayant avantage à lui livrer leurs produits sans exiger le paiement immédiat et sans autre sûreté que la caution de sa propriété. Cette facilité de se procurer actuellement ce qui ne sera soldé que dans un avenir déterminé représente le crédit qui peut ainsi transformer un capital fixé et engagé en capital circulant et dégagé. Un morceau de papier, moyennant une signature, devient le titre d'une propriété; il acquiert valeur d'échange, il fait que chaque propriétaire peut instantanément transformer son bien en numéraire, sans avoir opéré une vente réelle. Mais ce papier, qui remplace la monnaie tant que l'opinion attribue une valeur supérieure à la propriété qu'il représente, perd son crédit quand derrière lui ne se trouve pas une caution suffisante.

Si l'opinion estime qu'il n'y a sûreté dans un titre que pour moitié de sa valeur nominative, il perd immédiatement moitié de son crédit, et ses

moyens commerciaux sont diminués d'autant. Pareille chose n'arrive pas avec le numéraire métallique portant sa caution dans sa valeur intrinsèque. Mais la monnaie de métal est forcément limitée dans sa quantité et ne peut favoriser les transactions commerciales que d'une façon limitée ; au contraire, le papier, transformant, par le moyen du crédit, toute propriété individuelle en monnaie et permettant à chacun de porter son avoir en portefeuille, est un agent commercial vraiment merveilleux. Telle est sa puissance, qu'il dépasse les limites normales de l'échange, qui sont la production d'une part et la consommation de l'autre ; il fait que certains vendent ce qu'ils ne produisent pas, et que d'autres achètent ce qu'ils ne sauraient consommer ; il fait que la circulation s'accélère comme une sorte de fièvre sociale et se transforme en spéculation. On voit des hommes, usant de leur capital et de leur crédit, acheter une matière première ou un produit manufacturé, lui donner sur le marché une rareté artificielle, faire

hausser sa valeur et le revendre ensuite bien plus cher qu'ils ne l'ont acheté. Cette cherté anormale produite par la spéculation a pour effet de restreindre la consommation et la production; elle est donc un mal social. Elle fait que le capitaliste, sans avoir travaillé et produit, sans avoir rien ajouté à la valeur réelle d'une propriété, trouve moyen de faire des gains considérables au détriment de la société. Il n'est guère de vice économique plus redoutable que la spéculation. Tantôt elle accélère la production en amenant une rareté artificielle, tantôt elle arrête le travail en amenant une abondance qui avilit le prix de la propriété. Le consommateur est, dès lors, placé entre la privation et l'abus, qui sont deux vices économiques. Quand une marchandise devient rare, la spéculation en augmente la rareté et produit la disette, plus peut être que l'insuffisance des récoltes.

VI

SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE.

Les lois économiques constituant la propriété, la production, la consommation et la circulation, dérivent toutes de la justice et se rattachent directement à la morale. Toutes admettent comme condition première l'égalité et la liberté. Sitôt que paraissent l'injustice ou la servitude, on est certain de voir fausser la propriété et naître la misère traînant à sa suite un cortège infini de maux ; quand la justice détermine l'ensemble des lois économiques, les peuples arrivent forcément à la richesse incompatible avec le luxe et la privation. Véritable fille de la liberté, la richesse détruit la servitude du besoin ; elle fait que chacun est maître de sa vie ; elle donne au corps et à l'âme le développement qu'ils comportent ; elle supprime les éléments du vice que renferment la faim et la satiété. Sans la richesse il n'existe aucun moyen d'organi-

ser la civilisation, qui donne à tous le bénéfice des sciences et des arts. Ceci montre que dans l'organisation sociale les lois économiques retournent à la vérité, à la beauté, à la morale et à la justice. Toutes se font équilibre dans le cycle social qui se trouve fermé.

CHAPITRE VI.

I

POLITIQUE.

S'il existe une théorie établissant un enchaînement analogue à celui des mathématiques entre les divers équilibres du vrai, du beau, du bien, du juste et de l'utile, il doit exister un art concernant les mêmes choses, un ensemble de moyens destinés à les sortir de l'abstraction, à les faire vivre, à les appliquer. Telle est la politique. Elle est bonne tant qu'elle favorise, sous l'action de la liberté et de l'égalité, l'évolution de la vie humaine; elle est mauvaise sitôt que la vie de l'homme se restreint, sitôt qu'il y a perte de l'égalité et de la liberté.

II

DE LA CITÉ.

Une portion de l'humanité réunissant les éléments de la grandeur et vivant sous l'empire de la justice, prend le nom de cité. Les rapports nécessaires des membres de la cité sont établis par la loi. Si la loi n'était immuable et absolue, si elle était subordonnée à la volonté de l'homme, un contrat social pourrait être le principe de la cité et la modifier à l'infini, selon que les citoyens aliéneraient telle ou telle portion de leur liberté. Mais celui qui aliène sa liberté perd immédiatement les qualités du contractant et les conditions nécessaires à la validité de sa signature. Nul ne peut donc aliéner sa liberté, pas plus que vendre la morale et la justice, pas plus que devenir une bête.

L'association des hommes selon la justice, la cité, n'est donc pas une chose facultative et subordonnée à un contrat; elle est le fait d'un droit

et d'un devoir imprescriptibles. La loi étant une et immuable, la cité est de même. Elle condense tous les droits individuels sans pouvoir en détruire un seul, comme la justice généralise les prescriptions de la morale individuelle sans les altérer. S'il en était autrement, il n'y aurait bientôt plus de morale, plus de justice, plus de cité.

Tout ce qui est nécessaire au maintien de la loi est donc le droit de la cité comme la condition même de son existence. Ce droit ne peut s'équilibrer que par un devoir corrélatif, l'obligation d'assurer le droit de chaque citoyen. A mesure que croissent les dangers de la cité, les devoirs des citoyens envers elle croissent dans les mêmes proportions ; de même les dangers du citoyen augmentent d'autant les devoirs de la cité.

C'est ainsi que surgissent entre l'individu et la société une série de rapports qui forment la meilleure part de la science sociale et veulent être étudiés séparément.

III

DÉLIMITATION DE LA CITÉ.

Le nombre des hommes capables de vivre à l'état social est illimité. Il en résulte que la cité peut se composer de quelques milliers de citoyens ou les compter par centaines de millions. L'application de la loi sur une telle multitude et les conditions de la subsistance veulent que les citoyens soient partagés en groupes gardant entre eux des rapports spéciaux.

Si l'on cherche quel nombre d'hommes se groupent le plus avantageusement pour la vie organique, effective et intellectuelle, on trouve qu'il varie de trois mille à six mille : au delà, le lien social se détend; en deçà, il se serre et devient gênant pour la liberté.

Ce premier groupe est le municipale ou la commune. Il doit réunir les conditions les plus favora-

bles à l'évolution de l'individu, de la famille, du travail, de l'ordre et des rapports sociaux.

Mais la commune est loin de renfermer toutes les forces et tous les éléments de la civilisation; elle ne les obtient qu'en s'associant aux communes voisines pour former la province.

L'association des provinces forme la cité, qui représente seule la concentration des forces de tous les citoyens et les éléments de la civilisation élevés à leur plus haute puissance.

IV

ÉTAT CIVIL.

En naissant dans la circonscription de la cité, l'enfant acquiert avec la vie le droit à tous les soins que demande l'évolution de son être. Qu'il soit nègre ou blanc, sain ou malade, fruit du vice ou de l'amour le plus honnête, ses droits sont les mêmes, ils sont absolus, car ils tiennent à sa

chair et à son sang. Son impuissance annule momentanément ses devoirs; elle le rend irresponsable de ses actes, et lui enlève tout mérite ou démerite. La cité ne saurait donc lui reconnaître un privilège ou une infériorité. Devant la justice, la bâtardise n'existe pas, elle n'a pas de sens.

De tous les droits, le premier, car il implique les autres, est celui d'être citoyen. Il tient à l'espèce, et résulte de l'essence même de l'humanité. Il assure l'exercice de toutes les facultés.

En s'imposant le devoir de veiller à ce que rien n'attente à la vie du nouveau-né, la cité acquiert le droit de contrôler la conduite des parents, d'exiger qu'ils se conforment aux prescriptions de la morale et de l'hygiène; mais elle ne peut en aucune façon attenter aux droits de la famille.

Tant que les parents s'acquittent de leurs devoirs envers leur enfant, aucune puissance ne peut leur ôter le droit de le garder. Mais lorsque l'incurie ou la méchanceté des parents devient pour l'enfant une menace d'immoralité ou de

mort, le devoir méconnu fait disparaître le droit paternel. La cité devient responsable du sort de l'enfant, et agit selon la justice en l'attribuant à ceux qui obtiennent les droits de la paternité en s'imposant ses devoirs. Ici, comme toujours, le droit physiologique, répudiant le devoir moral, cède la place à ce dernier.

La parenté du sentiment, ou l'adoption, une fois consacrée par la cité, qui seule est juge de son opportunité, amène la déchéance de la parenté physiologique et la remplace à tous égards. L'adoption est facultative pour les deux sexes, qu'ils soient dans l'état de célibat ou de mariage. Mais le titre de père ou de mère exige la majorité, autrement dit la force nécessaire à l'entretien d'une famille.

Grâce à l'adoption, l'enfant abandonné peut toujours retrouver un cœur de mère, la fille dévouée au célibat ou la femme stérile peut avoir un enfant à soigner et à aimer, enfin chaque famille peut réparer les ravages de la mort.

Entre l'enfance et la parenté, il n'y a pas seulement droit chez la première, et devoir chez la seconde. Tout ce que l'enfant reçoit de soins moraux et de soins organiques, il est tenu de le rendre en respect et en obéissance dans le présent, en subsistance dans l'avenir.

L'homme valide doit entretenir ses parents infirmes quand ils ont pourvu aux besoins de son enfance. Rien que l'impuissance ne peut le dispenser de ce devoir. S'il prétend s'y soustraire, la cité a droit de contrainte envers lui ; car elle a mission d'empêcher l'immoralité.

Les sévices des parents annulent la dette de leur enfant ; mais les sévices de l'enfant ne font qu'aggraver sa dette envers ses parents.

Des infirmes dépourvus d'enfants de leur sang ou d'adoption tombent à la charge de la cité. Il en est de même de tous les faibles abandonnés. La faim est un droit. L'immoralité seule peut admettre que l'homme manque du nécessaire.

Entre l'allaitement et la majorité, il y a trois

âges marqués par septénaires et se composant de la première enfance, de la seconde enfance et de l'adolescence. Ces âges ont des droits et des devoirs proportionnés à leurs forces; ils sont un apprentissage de la vie. Dans une société où l'égalité doit supprimer le luxe et la misère, où la liberté ne peut admettre la domesticité, qui en est l'aliénation, les œuvres domestiques sont réservées à l'enfance. Elle est destinée à remplir les fonctions attribuées aux pages dans les anciennes familles féodales.

Des parents surchargés d'enfants peuvent les placer en apprentissage dans d'autres familles, mais sans abdiquer aucun droit et sans exiger un bénéfice. L'apprenti doit être traité, en tout, comme l'enfant de la maison. Ses services sont l'équivalent de ce qu'il consomme, et n'entraînent, de part et d'autre, aucune obligation pour l'avenir.

Le jour où l'adolescent est apte à la reproduction et à l'entretien d'une famille, il devient majeur.

Cette époque, pouvant être contraire au vœu des parents, qui aimeraient à la retarder, tandis que leur enfant voudrait la rendre prématurée, ne peut être déterminée que par un acte de la cité. Le temps où le citoyen acquiert la plénitude de ses droits civils demande évidemment l'intervention sociale.

Avec la déclaration de majorité chacun prend la responsabilité de ses actes, acquiert la plénitude des droits et devoirs civils, parmi lesquels il faut placer en première ligne le mariage.

La morale n'admet pas de mariage légitime sans l'amour et la volonté formelle des époux. Elle réproouve également, entre personnes du même sang, un amour qui menace d'infirmités nombreuses les enfants à venir.

Il suit de là que la cité, ayant le devoir de maintenir les lois de la morale, a droit de contrôle sur les mariages, sanctionnant ceux qui sont conformes à la justice, empêchant ceux qui seraient conformes à l'immoralité.

Toute union non sanctionnée par la cité est illégitime ; mais la cité ne peut refuser sa sanction à l'union qui réunit les conditions de la moralité. Parmi ces conditions, il faut mentionner le consentement des parents. La majorité est loin de rompre tout lien entre l'enfant et ses père et mère. L'expérience et la tendresse de ceux-ci ont droit d'imposer des épreuves à un amour inexpérimenté. Mais l'opposition des ascendants peut, à la rigueur, être dictée par l'intérêt, et ne doit avoir qu'un effet suspensif.

Du moment où elle a le droit de légitimer le mariage, la cité a le devoir de maintenir l'état respectif des époux. D'où la nécessité de déterminer cet état.

Entre deux êtres qui s'absorbent dans une possession réciproque, on ne peut comprendre qu'il y ait inégalité. Si l'un est subordonné à l'autre, il reste mineur, et sa volonté n'est plus indépendante ; ce qui est contraire au principe même du mariage. Comment une mère de famille serait elle

mineure, quand sa fille peut être pourvue de la majorité? Comment la plus grande importance sociale donnée par la maternité pourrait-elle produire une déchéance de droit?

L'objet capital de l'union des sexes est la reproduction. Si l'un des époux doit avoir la suprématie, il semblerait juste de l'accorder à la femme, qui prend la part la plus lourde dans la conservation de l'espèce. Mais dans ce cas, le plus fort serait subordonné au plus faible, ce qui ne saurait persister.

Prétendre légitimer la suprématie de l'homme par ses facultés intellectuelles et musculaires, c'est oublier que les droits qui en naissent se compensent par une même somme de devoirs. Il faut se rappeler, en outre, que si l'homme est supérieur comme muscles, il est inférieur comme nerfs; que ses aptitudes philosophiques sont compensées par l'intuition et le sentiment de la femme.

De la différence d'organisation des sexes une seule conclusion est logique : c'est qu'ils ne sont

pas destinés aux mêmes fonctions sociales ou conjugales. Si le plus vigoureux assume les travaux nécessaires à la subsistance de la famille, si le plus délicat se dévoue aux travaux de la maternité et du ménage, la vigueur sera compensée par l'assiduité, les produits du travail par la propreté et le bien-être, les méditations intellectuelles par les élans du cœur; mais rien n'indique la supériorité d'un côté ou l'infériorité de l'autre.

En analysant ainsi les facultés des sexes et les droits et devoirs qui en résultent, on arrive à l'égalité, qui est la condition de l'état civil. Du moment où les époux sont égaux, les atteintes de chacun d'eux aux droits et devoirs du mariage sont coupables au même degré.

Entre deux personnes égales, l'unité de direction et de volonté que suppose le ménage ne peut s'obtenir que par l'amour. En exigeant la cohabitation, il produit l'accord; mais s'il vient à disparaître, une force répulsive s'introduit entre les époux : ils ne s'entendent plus sur le lieu de la ré-

sidence. Bientôt cesse la cohabitation; le ménage est détruit de fait.

Quand les circonstances qui légitimaient le mariage de la part des jeunes époux, c'est-à-dire leur amour et l'accord de leur volonté, ont cessé d'exister, la cité ne peut exiger la persistance de l'union qui deviendrait immorale. Le mariage suppose le divorce. Mais après avoir constaté par un acte civil la légitimité du premier, la cité est en droit de constater par un autre acte la légitimité du second. Elle a le devoir de veiller sur le sort des enfants, et d'empêcher que des mariages et des divorces multiples ne deviennent un véritable outrage à la tendresse conjugale et aux mœurs.

Avec l'égalité des sexes et la négation de la bâtardise disparaît l'action civile de la jeune fille contre son séducteur. La séduction entre égaux est réciproque.

Les actes principaux de la vie individuelle et de la vie de famille exigent l'intervention de la

cité et demandent un acte civil. Tels sont la naissance, la majorité, le mariage, le divorce et le décès. Le titre de citoyen prend l'homme à sa naissance et ne l'abandonne qu'après la mort.

V

ÉTAT SOCIAL.

La vie de l'homme ne se maintient que par l'appropriation d'une quantité d'objets divers. Les plus nobles facultés abdiquent devant la faim, la soif et la froidure, si bien que les droits civils supposent le droit au pain, au vin et au vêtement.

Mais tout cela n'est pas un produit spontané et que la cité puisse distribuer d'une façon indéfinie; c'est, en grande partie, le produit du travail : aussi, chaque citoyen apporte, avec un droit de consommation, un devoir de production exactement pareil. Celui qui consomme sans produire

impose à son concitoyen la somme de travail dont il s'abstient; il attende au droit d'autrui, à la liberté et à l'égalité; il ment à la justice. Le devoir de la cité est d'intervenir.

Mais, si elle exigeait de chaque citoyen la production de ce qu'il consomme, et non l'équivalent, elle maintiendrait l'industrie et la civilisation dans les bornes les plus étroites, elle empêcherait les aptitudes spéciales de s'exercer, elle nuirait à la production elle-même, chacun ayant d'autant plus d'habileté dans une profession qu'il s'y consacre exclusivement; elle attenterait à la liberté.

Par cela que la cité doit exiger du citoyen une somme de travail égale à sa consommation, le citoyen doit déterminer la nature et l'opportunité de son travail, sous peine de rupture d'équilibre. La liberté veut que chacun puisse travailler double la veille et se reposer le lendemain.

Une autre difficulté est d'établir la balance entre le labeur et une consommation variant sans cesse. Il est évident que la question est insoluble

autrement que par un rapport naturel. Ce rapport, selon la justice, entre le travail et la consommation, est la propriété.

Considérée comme produit du travail, la propriété est un droit que nul ne peut violer sans crime; considérée comme agent de consommation, elle veille à la satisfaction de tous les besoins de la vie, sans imposer une servitude à qui que ce soit; considérée comme moyen d'équilibre entre la production et la consommation, elle a mission d'empêcher le luxe et la misère, l'abus et la privation, la paresse et l'excès du labeur, la licence et l'oppression, la grossièreté et les raffinements corrupteurs, enfin les inégalités sociales, si fécondes en malheurs. Supprimez la propriété, et il n'y a plus ni bien-être, ni justice, ni moralité; faussez la propriété, partout éclatent la servitude et le crime. Rien n'est donc plus important que de déterminer la loi de la propriété.

Celle-ci, considérée comme droit et devoir de l'individu, se compense par un droit et devoir

équivalent de la cité, sous peine de rupture d'équilibre et de perturbation. Il y a donc une propriété individuelle et une propriété collective.

La première, comme droit et devoir, est constituée par le travail. Elle naît et disparaît avec lui, si bien que le producteur seul peut être propriétaire selon la justice ; aucun fruit de son labeur ne peut lui être enlevé sans qu'il soit victime d'un vol, sans qu'il y ait attentat indirect à sa vie.

Il résulte de là que chacun devient propriétaire selon ses forces et ses facultés, que chacun dispose de son bien selon sa fantaisie, que chacun travaille et se repose à son temps et à son heure ; que chacun peut s'enrichir sans appauvrir son voisin.

La cité est dans des conditions bien différentes. Sa propriété doit être permanente comme elle, doit suffire aux besoins multiples de la civilisation, ne doit jamais soustraire une obole à la propriété individuelle, enfin ne peut se fonder sur le travail impossible à un être impersonnel.

De telles conditions semblent, au premier abord, rendre la solution du problème impossible; mais avant de désespérer, il faut retourner à la production et chercher les lois de son équilibre.

Or, le travail est impuissant à produire quand il ne s'allie pas à la fécondité du sol, à la matière première, à ce qui porte le nom générique de capital. Une part revient donc à ce dernier dans toute production, et peut être attribuée à la cité sans qu'il y ait lésion de la propriété individuelle.

Entre le travail et le capital il doit y avoir équilibre, mais jamais absorption de l'un par l'autre, sous peine de perturbation sociale. Que l'individu s'attribue les produits du capital, il pourra devenir riche sans travailler, il consommera sans produire, ce qui ne peut se faire qu'en imposant à autrui le travail dont il se dispense; il aura des droits sans devoirs corrélatifs, son luxe sera compensé par la misère; il deviendra un parasite social; son existence sera incompatible avec la morale, la justice, l'égalité et la liberté.

La cité, dépouillée de ses revenus naturels, sera hors d'état de suffire à ses dépenses; elle sera obligée d'attenter à la propriété individuelle, sous forme d'impôt; l'ordre et l'équilibre ne pourront s'établir; partout surgira la perturbation (1).

Avec une entente plus complète de la justice, le capital deviendra forcément la propriété de la

(1) C'est pour empêcher de pareils malheurs que les premiers pères de l'Église, tels que saint Thomas, Lactance, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin, tous doués d'une singulière intuition des vérités sociales, ont condamné l'intérêt de l'argent sous le nom d'usure. En prescrivant le prêt gratuit, ils admettaient implicitement que le travail est la source unique de la propriété individuelle, ils renversaient les principes économiques du droit romain. Les efforts de ces belles intelligences et de ces grands cœurs sont restés infructueux, parce que leur temps n'avait pas de notions précises sur la propriété individuelle et la propriété collective. Celle-ci, loin d'obtenir sa part légitime, disparut devant sa rivale, qui s'attribua la multitude des privilèges féodaux et prétendit avoir le corps et les âmes des hommes.

cité. Mais un pareil droit suppose d'immenses devoirs, et, en premier lieu, celui de mettre les agents du travail à la portée de tous les citoyens, sans exception. Ici, comme en toute chose, le bien et l'utile sont d'accord. Plus la cité favorise le travail et la production, plus elle s'enrichit ; elle obtient toute la part qui revient au capital. L'expérience et la théorie démontrant que le travail est d'autant plus productif qu'il s'équilibre entre la division et l'association, l'intérêt et le devoir de la cité sont de fournir les agents de la production conformément à ce principe, c'est-à-dire de diviser le travail en associant les travailleurs.

Avec les droits de la propriété collective, la cité assume le devoir de tracer et d'entretenir les routes, les fossés, les canaux, et tout ce qui augmente la valeur du capital. Quand elle laisse amoindrir les éléments de la richesse publique, elle manque à son mandat. Mais tout le travail qu'elle demande au citoyen transforme en propriété privée une part correspondante des produits du capital.

Libre de produire selon ses aptitudes et les lois qui président à la division du travail, l'individu doit pourvoir à ses besoins avec une seule propriété. Ceci ne peut se faire que par la circulation et l'échange, dont les différentes conditions dépassent évidemment la puissance du citoyen. Seule la cité peut organiser le marché et lui donner l'étendue nécessaire à l'établissement de la valeur normale ; seule elle peut créer l'étalon métallique ou autre de la valeur, et veiller à l'intégrité des monnaies ; seule elle peut établir le cours des denrées sur les divers points du territoire, et faire que la production et la consommation soient constamment en équilibre ; seule elle peut mettre fin à la spéculation et à l'agiotage, qui sont deux vices économiques.

Le transport des denrées et leur répartition sur les diverses portions du territoire, selon les rapports de la production et de la consommation, tombe sous la responsabilité de la cité, qui dispose des canaux, routes et chemins.

Mais il ne suffit pas au développement complet de l'espèce que la cité assure l'existence de l'homme en lui donnant les moyens de pourvoir à ses besoins organiques. Le pain du corps n'est rien sans le pain de l'âme, sans l'éducation. Comme l'estomac, la tête et le cœur ont droit à l'aliment; si bien que l'enfant ne peut naître sans que ses parents et la cité aient le devoir de fournir à tout son développement affectif et intellectuel.

Dans les premiers temps de la vie, l'instinct règne despotiquement. L'âme affective s'exalte dans le sommeil de l'âme intellectuelle; l'enfance est l'époque de la fermentation des sentiments; c'est l'âge de la foi, c'est le temps où se prennent les ineffaçables empreintes du vice et de la vertu.

L'enfance appartient à la femme par l'allaitement et par mille soins divers : elle lui appartient surtout par les sympathies qui rapprochent les nerfs vibrants de la mère de ceux du jeune âge. De tout temps les femmes ont eu le privilège de façonner les grands cœurs

Cette mission des mères leur donne plein droit sur les sentiments de l'enfance; mais elle leur impose le devoir de souffler dans les jeunes âmes l'amour du vrai, du grand, du beau et du juste. Or, l'amour ne surgit ni ne se développe par des préceptes : il naît et grandit par une véritable contagion.

La femme dont le cœur est souillé par le mensonge ne saura jamais inspirer la passion du vrai; celle qui se complaît dans les futilités ne saura pas inspirer le sentiment de la grandeur; celle qui manque de notions précises sur l'art ou la morale ne saura pas donner le goût du beau et du juste.

De même que le sentiment, ses combinaisons et ses nuances, appartiennent davantage à la femme, de même la pensée et son élaboration par la logique sont plutôt le fait de l'homme. A lui reviennent le droit et le devoir de diriger les jeunes intelligences.

Mais le père de famille, pas plus que tout au-

tre citoyen valide, ne peut abdiquer ses droits et ses devoirs de production. Ses occupations au dehors peuvent le mettre dans l'impuissance de cultiver l'esprit de son enfant, qui serait ainsi frustré de son droit à l'éducation ; un tel droit cependant ne peut disparaître : s'il est incompatible avec les autres devoirs des parents, il retombe tout entier sur la cité. Les écoles publiques et gratuites sont donc le complément obligé de l'état civil, elles sont nécessaires à la formation du citoyen complet.

Si l'intelligence représente le droit, et si l'école représente le devoir, la première, offrant des gradations dans le jeune âge, exige un enseignement multiple et gradué. Certaines écoles seront primaires, d'autres seront secondaires, d'autres enfin seront spéciales. Toutes tombent à la charge de la cité, qui, donnant l'enseignement, peut exiger qu'il soit accepté par tous. Elle est lésée par l'ignorance et ne peut permettre que l'incurie des parents empêche l'instruction.

Mais l'intelligence n'est pas une. Elle comporte des aptitudes multiples qui, faute de trouver un enseignement correspondant, sont perdues pour la société et sont lésées dans le droit qu'elles représentent. Il est donc selon la justice que les jeunes intelligences, s'affirmant par l'examen et le concours, voient s'ouvrir l'école la mieux appropriée à leurs facultés. Alors seulement aucune part de génie ne sera perdue pour la cité.

VI

ÉTAT POLITIQUE.

L'état civil forme le citoyen, l'état social assure sa subsistance physique et morale; tous deux réunis imposent à la cité l'obligation de développer l'individu et la famille par la sécurité, la propriété et l'éducation, organisées selon les lois de l'égalité et de la liberté. Ce que reçoivent ainsi l'individu et la famille fait surgir un devoir cor-

respondant : l'obligation de se dévouer à la cité, l'état politique en un mot.

Il ne suffit pas, en effet, que la cité soit la collection des droits et des devoirs équilibrés, il ne suffit pas qu'elle soit supérieure à toutes les conventions et à tous les contrats, il faut encore qu'elle puisse lutter contre les efforts individuels et collectifs. Cette puissance ne peut lui venir que de citoyens valides et dévoués.

Tandis que le droit civil est acquis au même titre à tous les membres de la cité, à la faiblesse qui demande la protection comme à la force qui la donne; tandis qu'il ne peut être enlevé en aucun cas et sous aucun prétexte, car il dérive de l'organisme, le devoir politique, l'obligation de lutter et de se dévouer, ne peut concerner que les forts. Il ne peut être le fait de ceux qui manquent de vigueur et de courage. Il ne peut être le fait de l'ignorance, qui est une faiblesse morale et rend l'homme incapable de discerner les véritables intérêts de la cité. Il ne peut être le fait de l'idiot;

il ne peut encore être le fait de ceux qui ont méconnu les droits de la cité, leur concours étant entaché de suspicion légitime.

Il suit de là que les enfants, les ignorants, les aliénés et les condamnés, n'ont pas de devoirs politiques et perdent les droits correspondants.

Entre l'homme et la femme il y a égalité civile complète, mais il ne saurait y avoir égalité politique. La femme ne peut obtenir les devoirs et droits qui impliquent une dépense de force, de courage et de raison, incompatible avec sa faiblesse, sa délicatesse et tous les devoirs de la maternité. Mais elle conserve les devoirs et droits résultant d'une vie morale et de la connaissance des intérêts.

Celui qui s'acquitte d'un devoir politique obtient tous les droits de même espèce. Il les perd, au contraire, en répudiant un seul devoir. Il devient mineur politique. Mais si, empêché de remplir certaines fonctions, il s'offre à en remplir d'autres, ses droits ne sauraient être perdus, la

liberté exigeant que chacun soit juge de ce qu'il peut faire.

L'option qui implique le délai cesse en présence du danger immédiat de la cité. C'est pour cela que tout citoyen valide et non fonctionnaire ne peut refuser de prêter main-forte aux magistrats sans perdre ses droits politiques.

Du moment où la cité prend à son profit le travail d'un citoyen, elle lui doit une part équivalente de propriété. Les appointements ne peuvent être inférieurs à ce que demande l'entretien d'une famille; jamais ils ne doivent atteindre au luxe.

Si le citoyen est libre de s'offrir à remplir une fonction, la cité est libre d'accepter ou de refuser. Mais la cité est ici l'ensemble des citoyens jouissant de leurs droits, tous sont donc appelés à se prononcer.

Cette participation des citoyens à la délégation des fonctions publiques est un droit et un devoir, non pas imprescriptibles et absolus comme les

actes de l'état civil, mais ne disparaissant qu'avec les devoirs et droits politiques.

La manifestation de la volonté du citoyen est le suffrage. Il n'exige aucune dépense de force et ne porte aucune atteinte à la délicatesse. Il ne demande que la connaissance des institutions et des intérêts de la cité. Il est donc acquis aux femmes et aux vieillards.

L'application du suffrage est le vote. Voter est un devoir; celui qui le transgresse doit indemnité à la cité.

Il n'existe pas d'autre principe de délégation des fonctions publiques que le suffrage, car la liberté, l'égalité et la justice permettent à tout majeur politique de refuser obéissance au fonctionnaire qu'il n'a pas contribué à transformer en conscience et volonté sociale.

Comme l'unanimité dans le suffrage ne peut être espérée d'un grand nombre de suffragants, la majorité devient l'expression de la volonté générale.

Il ne peut être selon la justice que les effets du suffrage se maintiennent d'une façon indéfinie, et que la volonté de celui qui mourra demain enchaîne les générations futures. Le vote, d'une autre part, ne peut se renouveler chaque jour et chaque année sans amener la perturbation par le changement incessant des fonctionnaires.

Chacun des septenaires qui marquent de la façon la plus exacte les diverses périodes de la vie est ce qui semble le plus conforme aux manifestations périodiques du suffrage.

Au jour déterminé tous les citoyens qui ne sont pas mineurs politiques s'assemblent dans leurs communes respectives et nomment leurs représentants communaux ou municipaux. Il y a autant de représentants que de centaines d'habitants dans la commune.

L'assemblée municipale, étant constituée, choisit dans son sein un représentant provincial. L'assemblée provinciale choisit de la même manière un représentant d'État.

Tous les représentants de la nation naissent ainsi du suffrage universel. Le scrutin leur donne une nouvelle consécration, à mesure que leurs fonctions deviennent plus importantes. Leur origine promet l'accord entre les assemblées, de commune, de province et d'État : en eux réside le pouvoir.

CHAPITRE VII.

I

DU POUVOIR.

De même que l'état civil, l'état politique et l'état social procèdent tous d'un même principe, de même ils se condensent dans une force unique : le pouvoir. Ce dernier peut être défini la justice, la liberté et l'utilité collectives.

Quand le pouvoir manifeste la loi, il est législatif; quand il se constitue le gardien de la loi, il est judiciaire. Il est exécutif en organisant et en dirigeant la force publique; enfin il devient administratif en veillant au bien-être physique et moral de la société. Telles sont les quatre sections naturelles du pouvoir. Elles forment une proportion dont les termes peuvent s'intervertir sans

cesser de se faire équilibre. Leur application à la société ne peut se faire que par délégation du pouvoir, autrement dit par une représentation nationale.

II

SECTION LÉGISLATIVE.

En tant que représentant des rapports nécessaires et dérivant de la nature même des choses, la loi est au-dessus de la nature humaine. Celui qui n'est pas créateur ne peut être législateur dans le sens absolu du mot. C'est donc à tort que des pouvoirs constituants ou organiques ont été attribués aux peuples, dont les représentants sont toujours au-dessous de l'état civil et politique, d'où ils tirent leur origine.

Seule la science a mission, non pas de faire la loi, mais de la démontrer. Celle-ci une fois manifestée persiste par la toute-puissance de la vérité, comme persiste une proposition de géométrie. On

ne peut pas détruire une loi sociale plus qu'une loi physique ou mathématique.

Mais à côté des conditions nécessaires et absolues de la vie sociale se trouvent les conditions relatives, variables et contingentes, qui sont subordonnées à l'intérêt général et peuvent être réglementées par la représentation. Ici l'action législative peut s'exercer sous forme de décret. Sa mission est d'étendre, de compléter et de faciliter l'action de la loi. Mais ce qu'elle décrète ne peut être définitif, une assemblée ayant toujours le pouvoir de faire autrement que l'assemblée précédente.

Comme il y a trois assemblées, il y a trois ordres de décrets : ceux des assemblées municipales ou arrêtés, ceux des assemblées provinciales ou ordonnances, ceux de l'assemblée d'État ou statuts. Les premiers n'obligent que les citoyens de la commune, les seconds n'obligent que les citoyens de la province, les troisièmes obligent la cité entière. Un arrêté ne saurait être contraire à l'or-

donnance, ni l'infirmier; une ordonnance ne saurait être contraire au statut ni en suspendre l'effet; le statut ne peut être contraire à la loi, mais il peut réformer l'ordonnance, qui peut elle-même réformer l'arrêté. Il en résulte une hiérarchie qui aboutit à la centralisation et fait que dans les communes, comme dans les provinces, les minorités ne peuvent être opprimées par les majorités. L'appel à la juridiction supérieure, qui se rapproche de la loi et se trouve libérée des influences locales, est le complément du suffrage universel et le préservatif de la liberté.

Si un statut est présumé contraire à la loi et à la justice, l'appel devant toutes les assemblées provinciales et le vote contraire de la majorité en suspendent l'application jusqu'à confirmation ou infirmation par l'assemblée d'Etat subséquente. De même, l'ordonnance est suspendue par le vote contraire, de la majorité des assemblées communales, comme l'arrêté est suspendu par le vote contraire de la majorité des électeurs.

L'initiative de ces appels divers appartient à l'action judiciaire, chargée plus directement de maintenir l'intégrité de la loi.

Dans sa composition et sa mobilité même, le pouvoir législatif est très bien disposé pour adapter la loi aux mœurs d'une époque, pour organiser la répression des crimes et délits, pour instituer la pénalité et pour adoucir la rigueur des châtimens, avec chaque progrès de la civilisation. Les principes qui doivent diriger les décrets et ordonnances touchant l'application de la loi sont : l'impossibilité d'attenter à la liberté de l'accusé qui n'est pas pris en flagrant délit et qui donne caution de sa comparution devant le juge, l'obligation imposée à tout citoyen de témoigner devant le tribunal et de dire la vérité, enfin l'obligation imposée à la cité d'indemniser, en proportion du dommage, le citoyen acquitté après avoir été accusé injustement.

III

SECTION JUDICIAIRE.

Après la manifestation de la loi, son application est la plus belle mission sociale. Aussi la cité, confiant une large part d'influence au juge, a droit de lui demander les qualités éminentes du cœur et de l'esprit.

Nul ne peut être représentant de la justice ou magistrat s'il n'a vingt-huit ans, si sa vie n'a été irréprochable depuis sa majorité, s'il n'a poussé à ses dernières limites l'étude de la législation, et à un degré moyen l'étude de la philosophie de la science et des lettres. Une haute intelligence est la caution indispensable d'une haute moralité.

Il y a trois espèces de magistrats : ceux de la commune, ceux de la province, et ceux de l'État. Tous sont nommés par les assemblées correspondantes ; mais ils ne peuvent être destitués par elles, l'initiative du magistrat pouvant provoquer

un vote infirmant celui des diverses représentations.

Le juge communal ne perd son emploi que par une ordonnance ; le juge provincial ne perd son emploi que par un décret ; le juge d'État est inamovible. Tous perdent leurs fonctions, de plein droit, en devenant repris de justice ou aliénés.

Seul le pouvoir législatif peut donner des ordres aux juges. Leur discipline exige qu'il y ait hiérarchie entre eux ; mais jamais le supérieur ne peut peser sur le jugement de l'inférieur.

L'habileté du magistrat exigeant une longue pratique et un développement successif de facultés, les juges provinciaux sont choisis parmi les juges communaux, et les juges d'État parmi les juges provinciaux.

Tout jugement est prononcé après emploi des moyens que tolère la morale pour obtenir la vérité, après débat contradictoire et public, après énoncé du texte de loi qui le motive. Le texte manquant, le juge prononce selon l'équité.

Il y a faculté d'appel de tout jugement à la juridiction supérieure. Seul le tribunal d'Etat prononce en dernier ressort.

Ce même tribunal peut appeler d'un statut récemment voté devant les assemblées des provinces; le tribunal provincial peut appeler d'une ordonnance devant les assemblées des communes qu'elle concerne; le tribunal de commune peut appeler de l'arrêté devant les électeurs.

Quand un jugement régulièrement prononcé rencontre des obstacles dans son application, le juge demande main-forte et requiert l'action exécutive, qui ne peut refuser.

IV

SECTION EXÉCUTIVE.

Elle comprend la police et l'armée. Celle-ci, faute de permanence et de mobilité suffisantes, ne peut être employée que d'une façon exceptionnelle à la répression des crimes, délits et contraven-

tions. Une pareille fonction est du ressort de la police, qui doit être assez mobile pour se transporter sans délai dans tous les lieux où sa présence est nécessaire, assez forte pour réprimer tout désordre, assez sage pour s'interdire tout abus de pouvoir, assez instruite pour discerner à première vue la nature du désordre et la juridiction qui le concerne.

Il y a une police communale, une police provinciale et une police générale, dont les agents sont à la nomination des assemblées correspondantes. Chaque police a sa hiérarchie, et dans toute action commune l'agent de la police centrale commande à l'agent de la police provinciale, et celui-ci à l'agent de la police communale.

Jamais le nombre des agents de police ne doit dépasser ce qui est strictement nécessaire au maintien de l'ordre, leur nombre et leur puissance étant un double danger pour la liberté individuelle. En temps de crise et de conflit, il est donc nécessaire que l'agent de police puisse se

multiplier momentanément, et transformer par simple réquisition tout citoyen en agent obligé de prêter main-forte à la loi, à peine d'être considéré comme fonctionnaire prévaricateur.

Sauf le cas de crime immédiat, l'agent ne peut pénétrer de sa seule autorité dans le domicile du citoyen. Mais le mandat et la présence du magistrat ouvrent toutes les portes. A ce prix seulement peuvent se constater et se réprimer les crimes dont le sein de la famille est le théâtre.

Comme partie intégrante de l'action exécutive, la police est subordonnée immédiatement au pouvoir législatif et médiatement à l'action judiciaire. Jamais elle ne peut être placée sous les ordres du chef de l'armée. Cette scission dans la force publique est nécessaire à la sécurité et à l'indépendance des citoyens.

L'armée dans son ensemble n'obéit qu'au pouvoir législatif, parce que la force doit toujours être subordonnée au droit. Supposer que le soutien de la loi puisse être antérieur et supérieur à ceux qui

manifestent la loi, c'est imaginer l'absurde, c'est intervertir un ordre naturel.

Quand la force est subordonnée et devient un simple instrument, on peut, sans danger pour la liberté, lui donner l'organisation la plus complète. L'armée représente, en effet, le concours de tous les citoyens mâles et valides à la défense de la cité. Une pareille foule ne peut se mouvoir, se nourrir et agir avec ensemble, sans se diviser par groupes subissant la hiérarchie et obéissant à un seul commandement. Les groupes calqués sur l'état civil et politique sont : la division, qui correspond à la province, et le bataillon, qui correspond à la commune. Puis surviennent les subdivisions que demande la science militaire et administrative, enfin l'établissement des armes spéciales. Chaque portion de l'armée obéit à un chef dont le grade est en raison directe du nombre de ses soldats ; chaque chef doit obéissance au grade supérieur ; le chef suprême fait agir l'armée entière.

Ceux qui bravent la mort étant seuls juges des

qualités nécessaires au commandement ont la faculté de nommer leurs chefs ; cependant l'assemblée communale nomme le commandant du bataillon, l'assemblée provinciale nomme le commandant de la division, et l'assemblée d'État nomme le général d'armée, à condition que le choix tombera sur l'un ou l'autre des officiers désignés par les soldats. Le droit de ces derniers se met ainsi en équilibre avec celui du pouvoir législatif.

Quand le danger est constaté par un décret, le général dispose de l'armée selon l'intérêt de l'attaque ou de la défense. Soldats et officiers sont entretenus aux frais de la cité du moment où le salut de la patrie exige la cessation de leurs travaux. La profession militaire n'existe pas, il n'y a pas d'armée permanente.

Il ressort de la nature même des choses que les fonctions de l'ordre judiciaire, législatif et administratif, sont incompatibles, par le fait de leur permanence, avec l'état militaire.

V

SECTION ADMINISTRATIVE.

L'administration est à la cité ce que la ménagère est à la maison , et, comme il n'y a pas de famille sans ménagère , il n'y a pas de richesse, pas de bien-être , pas d'ordre , pas d'instruction, pas de commerce, etc., etc., sans administration. Cette dernière, en se modelant sur la cité, est communale, provinciale et générale. Dans la commune, son premier soin est d'organiser l'état civil dans tout ce qui concerne la naissance, la majorité, le mariage, le divorce et la mort. L'administration conserve dans un registre les preuves écrites de ces actes divers, tandis que le citoyen intéressé en a les preuves écrites dans un livret. Sur le registre et sur le livret sont mentionnés les services rendus au pays et les condamnations subies, si bien que la moralité du citoyen peut être

cônstatée en un instant d'une extrémité à l'autre de la cité. Un pareil titre entraîne la faculté de voyager partout sans autorisation préalable.

La seconde fonction administrative concerne l'instruction primaire, qui embrasse tout le développement physique et intellectuel que comporte l'organisme humain avant la majorité. Les écoles, les gymnases, les bassins de natation, etc., relèvent d'un comité administratif qui doit, en outre, organiser au sein de chaque commune une bibliothèque, un cabinet de physique et de chimie, des collections d'histoire naturelle et d'objets d'art, enfin tout ce qui peut maintenir ou développer les lumières chez les adultes. Des conservateurs dans les sections d'art et de science veilleront à ce que les richesses communales ne soient pas gaspillées par le caprice et tournent au profit de tous.

Viennent ensuite les fonctions administratives qui concernent l'économie sociale ou les rapports de la propriété individuelle et de la propriété col-

lective. Le complément du travail divisé est l'échange, qui suppose dans chaque commune un marché central et une banque dont le papier représente la valeur de la marchandise déposée. Ce papier, convenablement fractionné, peut représenter la monnaie locale, une erreur économique pouvant seule faire de l'or et de l'argent, qui sont eux-mêmes de la marchandise, le signe exclusif de l'échange. Le bon d'échange, toujours couvert par une valeur égale de marchandise et par les revenus de la commune, est l'effet de commerce le plus solide qu'il soit possible de trouver.

Le marché et la banque communale permettent de voir quelles propriétés excèdent la consommation locale ou sont insuffisantes, d'exporter les unes ou d'importer les autres par échange avec les communes voisines, d'empêcher la cherté qui nuirait à la consommation, ou la dépréciation qui nuirait au travail, enfin de maintenir partout et toujours l'équilibre dans la valeur.

De même que la propriété individuelle demande la banque d'échange, de même la propriété collective demandé la banque du capital chargée de mettre les agents du travail à la disposition des citoyens isolés ou associés, de prélever sur la production la part qui revient au capital, de prendre toutes les mesures qui peuvent augmenter ce dernier et accroître la richesse communale, de tenir un compte exact des recettes et des dépenses, enfin de veiller à tous les moyens de maintenir intact le crédit collectif.

Le dernier soin de la banque municipale concerne la salubrité publique et tout ce qui s'y rattache, les bâtiments et les constructions nécessaires à la commune.

A l'administration provinciale revient la mission de veiller à l'éducation secondaire, d'admettre dans ses écoles les jeunes gens déclarés, par le concours, dignes de ce second enseignement ; de former des musées provinciaux, renfermant les objets d'art, de science, d'agriculture et d'indus-

trie qui sont hors de la portée des communes.

La banque d'échange provinciale régularise les rapports commerciaux des communes, donne à leurs bons d'échanges cours dans toute la province, fournit les indications statistiques touchant la pénurie ou l'encombrement des produits divers, éclaire le travail sur ce qu'il doit craindre ou espérer, indique à l'industrie et à l'agriculture les objets qu'elles doivent produire dans l'intérêt de tous.

A la banque du capital de la province reviennent l'entretien et la création des édifices provinciaux, le percement et l'entretien des routes secondaires, la direction des cours d'eau pour la navigation intérieure et les irrigations, le desséchement des marais et la destruction de toutes les causes d'insalubrité, enfin les recettes résultant des assurances et de tous les services rendus aux communes.

Vient en dernier lieu l'administration centrale. Son droit et son devoir consistent à créer et à

diriger les écoles supérieures et spéciales, qui donnent une seule âme à tout un peuple, alimentent son génie et l'entraînent vers l'idéal. Ici encore le concours est seul à déterminer les admissions. Des grades et des titres conférés à la suite des examens indiquent à tous la capacité de ceux qui briguent les fonctions publiques ou s'adressent à la confiance privée. Les écoles supérieures et spéciales supposent les collections les plus belles et les plus complètes de tout ce qui concerne les sciences, les arts et les industries.

La banque d'échange générale donne au papier provincial cours dans toute la cité, fait la statistique de la production et de la consommation, éclaire tous les intérêts, veille sur l'importation et l'exportation, c'est-à-dire sur l'échange avec l'étranger.

La banque du capital central, composé de tout ce qui n'est ni à la commune ni à la province, comme les grands cours d'eau, la mer qui baigne les côtes, les mines, les routes générales, les ca-

naux, etc., veille à l'équilibre des recettes et des dépenses. Elle entretient les propriétés de l'Etat, emploie un corps d'ingénieurs aux travaux qui ont pour objet de prévenir les inondations et autres fléaux naturels, reboise les montagnes, établit dans les plaines des lignes d'arbres destinées à rompre l'effort des ouragans, assainit les grandes plaines marécageuses, établit des digues, creuse des ports et exécute tous les travaux d'un intérêt général. Le droit provincial et communal ne saurait ici créer un obstacle; il est même évident que, si une portion de la cité obtient plus d'avantage que les autres dans un travail de l'Etat, elle doit supporter une partie des dépenses.

Telle est l'organisation sociale qui résulte de l'application des lois de l'équilibre aux rapports de l'individu avec la cité. Il reste à établir les rapports de la cité avec l'étranger.

CHAPITRE VIII.

DE L'ÉTRANGER.

Tout ce que la morale confère à l'homme, abstraction faite de son titre de citoyen, est le droit de l'étranger, dont le devoir correspondant est de se soumettre à la loi de la nation dont il reçoit l'hospitalité. La cité le considère comme un mineur politique : elle prend soin de sa vie, de sa moralité et de sa propriété, exigeant en retour la déférence du mineur envers son tuteur. Elle lui dénie le suffrage et l'aptitude à remplir une fonction politique, mais elle l'autorise à voyager, travailler, échanger, consommer et s'instruire selon ses facultés et son plaisir.

Après sept ans de séjour, l'étranger a le droit

de cité. S'il a subi une condamnation judiciaire, sept années d'un nouveau stage sont nécessaires, sa peine subie, pour lui acquérir le titre de citoyen. Les circonstances qui peuvent raccourcir ce temps d'épreuve et le faire cesser avec l'année courante sont d'entrer dans une famille de nationaux par le mariage ou l'adoption; c'est encore de se charger de l'entretien d'un enfant, d'un vieillard ou d'un impotent, les devoirs que l'on s'impose au profit de la cité nécessitant des droits correspondants.

Quant aux relations de cité à cité, elles reposent sur les conséquences les plus étendues de la justice. Elles veulent que l'échange obtienne toute facilité, qu'il prenne pour base la loi économique, l'importation compensant l'exportation, selon la balance commerciale. Tout cela se produit forcément au moyen de la liberté et du bon d'échange. Ce dernier, faute d'avoir une valeur intrinsèque comme l'or et l'argent, rend impossible une importation disproportionnée avec l'ex-

portation ; il rend inutile la protection des intérêts nationaux, car l'étranger détenteur de bons d'échange qui n'ont pas cours dans son pays ne peut les utiliser qu'en les convertissant en marchandises et en achetant pour une valeur égale à celle de sa vente. L'ordre se fait ainsi de lui-même par la force de la justice et de la liberté.

Ces deux merveilleux principes de toute civilisation veulent que chaque cité ait dans sa souveraineté des droits inaliénables et ne puisse en être dépouillée que par le brigandage. Une cité qui veut en conquérir une autre ne peut méconnaître les droits d'autrui sans abdiquer les siens. En répudiant les devoirs qu'impose la justice, elle se met hors de sa loi ; en frappant, elle prépare sa blessure ; en opprimant, elle prépare sa propre servitude. Telle est la théorie de l'équilibre, tel est le terrible enseignement de l'histoire. Tous les peuples conquérants sont successivement conquis, tous les oppresseurs sont opprimés. Qui n'a

senti l'implacable vérité des principes providentiels en voyant crouler les uns après les autres les vastes empires fondés par la conquête, en voyant l'abaissement se proportionner à l'exaltation, et l'humiliation se proportionner à l'orgueil? Rome a employé la force des armes, la perfidie, la constance, la science administrative et une habileté consommée à l'asservissement du monde; elle a fondé un empire de fer et de granit; or, chaque nationalité vaincue est venue à tour de rôle souffleter la cité-reine, que mille ans d'opprobre n'ont pu racheter. En des temps plus rapprochés, les conquêtes du Portugal, de l'Espagne, de Venise et de la Hollande, ont produit leur abaissement pour bien des siècles; la France du premier Empire a rudement expié sa gloire militaire. Après avoir triomphé dans dix capitales, elle a vu dix nationalités triompher dans Paris. A cette heure, l'Allemagne et l'Angleterre s'inquiètent de leurs conquêtes: elles sentent venir le temps de l'ex-

piation. C'est que la justice n'est pas seulement la vérité : elle devient fatalement la réalité.

Proclamer la souveraineté absolue et imprescriptible de toute nationalité représentée par la cité, ranger la conquête parmi les brigandages, c'est donner la loi de l'équilibre international, c'est donner le moyen de faire cesser les guerres, qui sont la honte des temps actuels (1).

Tandis que deux cités ne peuvent être unies par la violence, rien n'empêche qu'elles ne s'unissent par l'adoption des mêmes lois. Le vote par le suffrage universel et direct suffit pour amener un pareil résultat, sans qu'il y ait atteinte à la souveraineté. Les avantages sociaux croissent

(1) On doit comprendre en quoi est morale et juste une armée qui, faute de permanence, est fort mal disposée pour la conquête, tandis qu'elle est merveilleusement disposée pour la défense en concentrant momentanément les esdes citoyens valides.

ainsi par l'annexion de nouvelles provinces, et il n'y a pas menace de désordre, de conflit ou d'oppression, pour les cités les plus faibles. L'équilibre international est réalisé : il résulte de la force des choses, il est une loi.

FIN.

David Hughes
70 Gerrard St
London.

TABLE

	Pages
Préface	1

CHAPITRE I^{er}.

I. — Métaphysique	13
II. — Du fait en général	19
III. — De l'équilibre.	23
IV. — Lois de l'équilibre	39

CHAPITRE II. — VÉRITÉ ET BEAUTÉ.

I. — Équilibres intellectuels	45
II. — Équilibres affectifs.	57

CHAPITRE III. — MORALE.

I. — Volonté et liberté	84
II. — Série du bien	87
III. — Appétits	91

	Pages
IV. — Amours.	109
V. — Amour sexuel	169
VI. — Vice et vertu	204

CHAPITRE IV.

I. — Justice.	208
II. — Droits et devoirs de famille.	212
III. — Droits et devoirs du citoyen	218
IV. — Synthèse du droit et du devoir	229

CHAPITRE V.

I. — Economie sociale	236
II. — Propriété.	237
III. — Production.	242
IV. — Consommation.	249
V. — Circulation	253
VI. — Synthèse économique	262

CHAPITRE VI.

I. — Politique.	264
II. — De la cité	265
III. — Délimitation de la cité	267
IV. — Etat civil	268
V. — Etat social	278
VI. — Etat politique.	289





DU MÊME AUTEUR

Chez POULET-MALASSIS et DE BROISE, rue Richelieu, 97
ET PASSAGE MIRÈS, 36

LES RACES HUMAINES
ET LEUR PART DANS LA CIVILISATION

Un vol. in-8°. — 5 fr.

Chez Victor MASSON, 17, rue de l'École-de-Médecine.

LE CORPS ET L'ÂME

OU

HISTOIRE NATURELLE DE L'ESPÈCE HUMAINE

1 vol. in-8°. — 5 fr.

TRAITÉ D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET MORALE

2 vol. in-12°. — 6 fr.

BIBLIOTEKA KÓRNICKA

110067